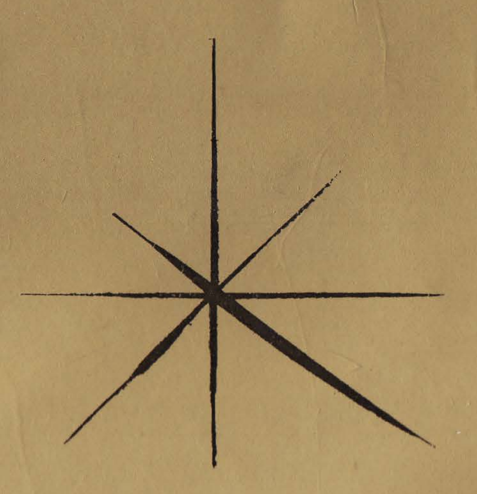
ROBERT AMBELAIN

le vampirisme

De la légende
au réel



les portes de l'étrange

ROBERT LAFFONT

DU MEME AUTEUR

chez le même éditeur :

JÉSUS OU LE MORTEL SECRET DES TEMPLIERS

LA VIE SECRÈTE DE SAINT PAUL

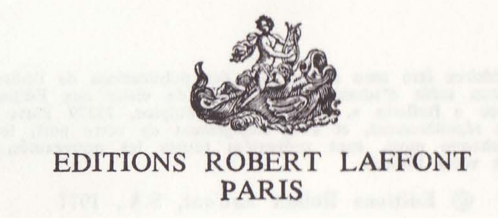
LES LOURDS SECRETS DU GOLGOTHA

BÉRÉNICE, OU LE SORTILÈGE DE BÉRYTE, *roman*

ROBERT AMBELAIN

LE VAMPIRISME

De la légende au réel



EDITIONS ROBERT LAFFONT
PARIS

Si vous désirez être tenu au courant des publications de l'éditeur de cet ouvrage, il vous suffit d'adresser votre carte de visite aux Editions Robert Laffont, Service « Bulletin », 6, place Saint-Sulpice, 75279 Paris Cedex 06. Vous recevrez régulièrement, et sans engagement de votre part, leur bulletin illustré, où, chaque mois, sont présentées toutes les nouveautés, que vous trouverez chez votre libraire.

« Sinon je ferai remonter les morts
qui prennent la vie des vivants, et sur
les vivants se multiplieront ces morts...»

La descente d'Ishtar aux enfers

(texte initiatique assyrien)

SOMMAIRE

INTRODUCTION

« Il vivra ! Il vivra désormais sur cette étrange passerelle, qui commence où finit la Vie, et se termine où commence la Mort... »

Les proies du Vampire, scénario de FERNANDO MENDEZ.

D'authentiques procès-verbaux attestent la surprenante conservation de nombreux saints et saintes, présentant, au delà de la mort, certaines caractéristiques inexplicables de la vie.

Mais de non moins authentiques témoignages attestent le même phénomène pour les corps de gens que rien ne permet de ranger en cette catégorie. Mieux encore, des procès-verbaux du dix-huitième siècle, à bases juridique et médicale, tendent à affirmer et asseoir la croyance au caractère éminemment maléfique et dangereux pour les êtres vivants (hommes et animaux), de certaines de ces « conservations » anormales, croyances que l'on supposait communément superstitieuses, et issues simplement du légendaire universel.

Enfin, de sensationnelles et récentes opérations

chirurgicales ont conduit les plus hautes autorités médicales à admettre que la définition officielle de la « mort légale », reposant jusqu'alors sur la constatation de l'arrêt absolu du cœur et de la respiration, était désormais à revoir, eu égard aux conclusions découlant des dites opérations.

Mais alors que dire de l'imputrescibilité absolue du corps et du sang, des viscères essentiels, par sécrétion des huiles nécessaires à une sorte d'auto-embaumement, du maintien d'une température souvent très proche de celle des vivants, de la souplesse des membres, et cela de longues années après le dépôt dans une sépulture (certains cas remontant à dix-huit siècles environ) ? Toutes ces choses posent déjà d'étranges problèmes. Si l'on y ajoute l'exsudat sanguin, impliquant un renouveau anormal du sang, si on y ajoute une certaine et mystérieuse circulation sanguine (hémorragie *ininterrompue* dans la tombe), toutes ces choses observées aussi bien chez des saints que, parfois, chez certains de leurs opposés conscients, toutes ces choses étonnantes impliquent la présence d'un élément psychique analogue au « double » de l'ancienne Egypte.

L'activité de ce « double » se limite-t-elle au seul plan physiologique ? N'y a-t-il pas, plus obscure (et donc aussi plus redoutable !), une activité psychique inconsciente et instinctive ? Des « sorties » de ce « double », analogue au dédoublement des vivants, *et sans doute hors et loin de la tombe* ? C'est ici que commence le grand mystère de cet *hinterland*. Car cette vie au ralenti, *comment se conserve-t-elle, et surtout, comment s'entretient-elle* ? Tout organisme vivant puisant sa survie dans le milieu ambiant...

En conclusion de tout cela, l'existence occasionnelle (ou accidentelle), d'un état intermédiaire entre la Vie et la Mort, comme l'aube et le crépuscule ne sont ni le jour ni la nuit, semble bien alors démontrée.

La présente étude aborde donc directement, et pour la première fois en France, cet angoissant problème, aussi bien à la lueur des traditions les plus anciennes que des expériences métapsychiques les plus récentes et les plus probantes du début de ce siècle. Certaines eurent pour auteurs ou contrôleurs les plus grands noms de la science moderne : Pierre Curie, Edouard Branly, Marconi, Camille Flammarion, sans omettre les noms des professeurs ou docteurs Richet, Lancelin, de Rochas, Osty. Lénine lui-même se plongea pendant plusieurs années, à Paris, sur le mystère de la médiumnité et des communications spirites.

Comme telle, notre étude n'a donc d'autre ambition que d'apporter un peu de lumière dans cette tradition fascinante et terrible, contenant vraisemblablement quelques-uns des plus profonds arcanes de notre double existence et de ses interférences en divers « plans » ou mondes, et qui groupe ici *tout ce qui a trait aux Vampires...*

CHAPITRE PREMIER

LES VAMPIRES ET LEUR LÉGENDE

« S'il y a dans le monde une histoire attestée, c'est celle des Vampires... »

J.-J. Rousseau :
Lettre à l'Archevêque de Paris.

« Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'histoire des Vampires, c'est qu'ils ont partagé, avec les philosophes, ces autres démons, l'honneur d'étonner et de troubler le dix-huitième siècle. C'est qu'ils ont épouvanté la Lorraine, la Prusse, la Silésie, la Pologne, la Moravie, l'Autriche, la Russie, la Bohème, et tout le nord de l'Europe, pendant que les démolisseurs de l'Angleterre et de la France renversaient les croyances, en se donnant le ton de n'attaquer que les erreurs populaires... »

Telle est la curieuse remarque que nous trouvons, dans le « *Dictionnaire de Théologie Catholique* » de l'Abbé Migne (Paris 1852), à la rubrique « Vampires » tome 49, page 785).

Il faut noter que dom Calmet, abbé de l'abbaye

bénédictine de Senones, que chaque siècle a eu ses modes, chaque contrée ses préventions et ses maladies. Mais la terrible chose qu'est le Vampirisme n'est point apparue, avec son maximum d'éclat, dans les siècles barbares ou chez des peuples encore à demi sauvages. Les Vampires se sont montrés au siècle des Diderot et des Voltaire, dans une Europe qui se prétendait déjà civilisée. Les railleries de certains se sont effacées rapidement devant les témoignages et les faits. Et les philosophes ont alors simplement tenté d'en donner une explication plausible. Jean-Jacques Rousseau lui-même, tout en reconnaissant l'ampleur du dossier et la valeur inattaquable des témoignages, semble avouer que, malgré tout, la chose demeure *incroyable*, tout en étant *véridique*.

On a donné le nom d'*Upiers, Oupires*, et plus généralement de *Vampires*, ou *Vanpirs*, en Europe occidentale, et de *Broucolaques, Vroucolacas*, en Grèce et dans les Iles de la mer Egée, à ceux que l'on considérait comme les plus redoutables des revenants, à des morts que l'on disait sortir mystérieusement la nuit de leur sépulture, pour venir, dans les villages voisins, prélever une certaine quantité de sang frais sur des vivants plongés dans le sommeil. Ils s'attaquaient de préférence à certains de leurs proches, et de préférence à des êtres jeunes. Au bout d'un certain laps de temps, si ces attaques se poursuivaient, la victime mourait d'épuisement et de langueur. On l'ensevelissait, et elle devenait vampire à son tour, par l'effet d'une sorte de possession démoniaque, amenée dans son psychisme par le mélange de son sang avec celui de son agresseur d'outre-tombe. Et ainsi la « chaîne » des Vampires allait en s'augmentant.

On ignorait comment le Vampire pouvait quitter sa tombe sans laisser de traces. Mais on pensait que son fantôme se libérait de celle-ci comme une vapeur, par une faille ou un interstice imperceptible. Il se

condensait ensuite, et se corporisait suffisamment pour donner l'illusion d'un être vivant, dense, à trois dimensions. Le Vampire ne pouvait s'exhaler de sa sépulture pendant les pleines heures du jour, car la lumière dissolvait le corps artificiel ou l'empêchait de se condenser. Il devait donc, pour la même raison, revenir à sa tombe avant la pleine lueur de l'aube, et redevenant alors de plus en plus immatériel, il pouvait, ainsi, retourner à l'état fluidique, réintégrer son cadavre. On assurait qu'il ne pouvait dormir ailleurs que sur la terre où était déposé la dépouille charnelle, demeurée nécessairement intacte et incorruptible.

Tant que durait cette incorruptibilité le fléau continuait de s'étendre, et la chaîne des Vampires de s'augmenter. Ainsi le Vampire pouvait-il franchir les siècles.

Si la victime prenait conscience, au cours des premiers cauchemars accompagnant les attaques, qu'il s'agissait d'un de ces revenants, et si elle en parlait à ses familiers, elle pouvait être sauvée. Si elle gardait le silence, les cauchemars diminuaient et disparaissaient peu à peu. Une sorte de langueur morbide, de complaisante neurasthénie, et d'attrait pour la mort, s'y substituaient. La victime était alors perdue sans rémission.

Ceux qui en parlaient, mentionnaient parfois leur impossibilité à discerner une forme humaine ou un visage précis. Souvent il s'agissait d'une forme animale, noire, dans laquelle brillaient seulement deux yeux. Dans les rêves accompagnant ces attaques, il semblait à la victime que la pièce dans laquelle elle dormait s'enténébrait de plus en plus. Alors venait l'impression, soudaine et douloureuse, de deux piqûres d'aiguilles aiguës, généralement situées vers la veine jugulaire, sur la gorge. De cette opinion date probablement l'usage de porter une croix ou une médaille, pendue à une chaînette, et préalablement

bénite. Egalement, l'opinion commune que les Vampires pouvaient être aisément identifiés à deux canines, extrêmement longues et pointues, qu'ils s'efforçaient de dissimuler en ne souriant jamais. Enfin, on assurait que les miroirs ne les reflétaient pas.

Ceux qui prétendirent voir des Vampires regagner leur tombe peu avant l'aube, affirmaient qu'ils ne marchaient pas, mais glissaient légèrement sur le sol. Lorsque le Vampire avait été identifié, grâce à un sursaut de la victime prenant enfin conscience du danger mortel qui la menaçait, on exhumait son cadavre. Si le corps était alors trouvé intact, souple, et le linceul imbibé de sang, la Commission Juridique rendait sa sentence. Le Vampire était alors condamné au feu. Mais préalablement, on lui perçait le cœur avec un pieu de bois, analogue aux épieux de chasse. On lui tranchait la tête. La légende voulait qu'à la première blessure, le Vampire poussât un cri aigu. Un flot de sang vermeil et vif s'échappait alors de la poitrine et du cou. On mettait le corps et la tête sur un petit bûcher, et on incinérait le tout.

En certaines régions, la légende voulait aussi que le Vampire ne puisse sortir de sa tombe, pour la première fois, que dans la nuit de la Saint-André, nuit précédant le 30 Novembre. Cette croyance procédait de bribes de traditions initiatiques, mal comprises et mal interprétées. Le lecteur trouvera dans notre ouvrage *Le Dragon d'Or,* l'explication de l'origine de cette croyance relative à la nuit de la Saint-André [1].

Dans l'opinion commune, ceux qui étaient susceptibles de devenir des Vampires étaient toujours des mages noirs, des sorciers, des suicidés, des excommuniés, des sacrilèges. Le Prince des Ténèbres leur assurait, par une sorte de sanctification à rebours, les

1. R. Ambelain : *Le Dragon d'Or, Rites et Aspects Occultes de la Recherche des Trésors* — Niclaus éditeurs, Paris 1959, pp. 35-49 : « *Les saints patrons des chercheurs d'or.* »

privilèges d'incorruptibilité que Dieu réservait à ses saints. De même que le Corps Mystique du Christ se constituait peu à peu avec les Ames des Saints, de même cette sorte de Plérome démoniaque se constituait des esprits des morts ayant encouru la damnation éternelle.

Certaines traditions affirmaient que le Vampirisme était héréditaire. Il y avait des familles de Vampires.

Mais il se pouvait aussi que le Vampire soit simplement un être humain, mort de mort violente, n'ayant pas reçu les sacrements destinés à lui assurer le repos éternel, ou n'ayant pas reçu de sépulture, et qui errait ainsi, en proie à une égoïste soif de vivre.

Ceci procédait de très anciennes croyances, aussi bien païennes que judéo-chrétiennes. Virgile, dans l'*Enéide,* nous dit en effet ceci :

« Vierge Sacrée, dit Enée à la Sibylle, apprenez-moi d'où vient cette foule, sur le bord du Fleuve ? Que demandent ces Ames ? Et par quelle différence, celles-ci sont-elles forcées de s'éloigner de la Rive, tandis que celles-là fendent de la rame les Eaux Livides ?... » — « Fils d'Anchise, vrai sang des Dieux, répondit la Prêtresse, cette foule que vous voyez, ce sont les malheureux, les indigents demeurés sans sépulture. Ce nocher, c'est Caron. Il fait voguer sur ces flots ceux dont les cendres reposent dans un tombeau, car il ne lui est pas permis de les passer sur ce Fleuve Redoutable avant que leurs corps ne soient auparavant restitués à la Terre. Sans ce dernier honneur, toujours errantes, ces Ames voltigent un siècle autour de ces Rives. Et ce n'est qu'après ce long espace de temps, qu'admises enfin dans la Barque, elles revoient l'Onde Fatale... »

(Virgile : *l'Enéide*, Chant V).

Pausanias, écrivain antique du second siècle, en son *Voyage à travers la Grèce,* nous a dit déjà qu'un article de la législation de l'Ile de Crète, ordonnait de brûler « les cadavres qui sortent de leurs tombeaux pour revenir hanter leur famille, ou de leur percer la tête avec un gros clou de charpentier... ». (On sait que les pointes, tels des paratonnerres, ont le pouvoir de dissoudre les « matérialisations » psychiques.)

Ce fait, Henri Cornelius Agrippa, médecin de Charles-Quint, en sa célèbre *Philosophie Occulte,* nous le confirme : « On lit pareillement dans les annales des Crétois, que les mânes appelés *Catéchanes,* avaient coutume de rester dans leur corps, et de retourner voir leurs femmes, qu'ils avaient quittées à la mort, afin de prendre leur satisfaction avec elles ; et que, pour éviter cela, et empêcher qu'ils n'infestassent davantage ces femmes, il a été arrêté par les lois de police, de percer le cœur de ceux qui reviennent ainsi après la mort, de part en part avec un clou, et de consumer entièrement leur cadavre par le feu... » (*op. cit.* livre III, chap. XLI).

En Chine, lorsqu'un défunt est supposé revenir vers les siens ou en sa demeure, on enfonce en terre, au-dessus de la tête du cadavre, un énorme clou, spécialement forgé pour la circonstance (le forgeron récite des incantations durant le forgeage et la trempe du clou), et c'est le *tao-tché,* le prêtre taoïste, qui enfonce cette pointe, au cours d'un rituel assez proche de nos exorcismes chrétiens.

Dans le même ordre d'idées, Tournefort, illustre botaniste du dix-septième siècle, relate, en son *Voyage au Levant,* qu'il fut témoin (fort incrédule d'ailleurs), à Mycone, l'une des Cyclades, du fait suivant : Les habitants, convaincus qu'un mort revenait la nuit attaquer les vivants, percèrent le cœur du cadavre avec un épieu, le décapitèrent, puis

le replacèrent dans sa tombe, *en prenant grand soin toutefois, d'y planter des épées, poignée en terre et pointe en l'air.* Ce dispositif de pointes, s'il ne permettait pas au vampire de se réincorporer au cadavre, lors de son retour à l'aube, ne l'empêchait toutefois pas de sortir de la tombe à la nuit tombante !

Plutarque nous disait déjà :

« On a été généralement amené à voir dans l'homme un composé, et ceci est juste. On ne fait entrer en ce composé que deux éléments, et ceci est faux. L'Intelligence est supérieure à l'Ame, dans la mesure où celle-ci l'est du Corps, car elle est chose plus divine. L'Ame unie au Corps donne naissance aux instincts. L'Intelligence unie à l'Ame donne naissance à la Raison. Les premiers sont source des plaisirs et des peines, les seconds de la vertu ou du vice.

« *La première mort a lieu ici-bas, dans le domaine de Demeter.*

« *La seconde mort a lieu dans l'au-delà, dans le domaine de Perséphone. La première est violente et prompte, la seconde est lente et douce...* »

(Plutarque : *De Facie,* 943).

Saint Augustin, lui aussi, avait abordé ces problèmes. Citant Apulée, l'évêque d'Hippone déclare en effet :

« Il dit encore, je le sais, que les âmes des hommes sont des daïmons, qu'en quittant les hommes elles deviennent *lares* si elles sont bienfaisantes, *lémures* si elles sont malfaisantes, ou *larves,* et qu'on les appelle *dieux mânes* lorsqu'on ignore à quelle catégorie elles appartiennent. Qui ne voit, si peu qu'il y réfléchisse, les fascinantes perspectives que cette croyance ouvre à la perdition morale ! Si mauvais qu'aient été les hommes, les voici qui vont, dans

l'idée qu'ils deviendront *larves* ou *dieux mânes,* devenir d'autant plus mauvais que leur désir de nuire est plus grand. Ils croiront même qu'après leur mort, certains sacrifices comparables à des honneurs divins leur seront offerts, pour les inviter, afin qu'ils nuisent à autrui. Car selon lui, les *larves* ne sont que des hommes devenus des démons malfaisants. *Et ceci soulève une autre question...* »

(St Augustin : *De Civitate Dei,* IX, cap. 11)

Effectivement, au Moyen Age, les mages noirs, les sorciers et sorcières, affirmeront que le mal qu'ils font n'a d'autre but que de leur procurer la faveur de l'assistance de Satan. Sainteté à rebours !

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la croyance aux Vampires est fort ancienne. Il semble bien que certains textes des Ecritures judéo-chrétiennes y fassent allusion de façon terriblement précise. Ici nous citerons au hasard certains versets des *Psaumes* de David :

« Les liens de la mort m'avaient environné, et les angoisses du sépulcre m'avaient saisi... » (116,2).

« Car Ta Bonté est grande envers moi, et tu libères mon âme du séjour profond des morts... » (86,13).

« Il les fit sortir des Ténèbres et de l'Ombre de la Mort, il rompit leurs liens... » (107,14).

« Ils s'attachèrent à Baal-Peor, et mangèrent des victimes sacrifiées aux morts... Et une plaie fit irruption parmi eux... » (106,28).

« Tu ne craindras ni les terreurs de la nuit, ni la flèche qui vole de jour... » (91,5).

« Sauve-moi des êtres de sang, qui sont aux aguets

pour m'ôter la vie... Ils reviennent chaque soir, ils hurlent comme des chiens... » (59,3-6).

« Ils font le tour de la ville, de leur bouche ils font jaillir la mort, et des glaives sont sur leurs lèvres... » (59,7)

« Ils errent çà et là, cherchant leur nourriture, et ils passent la nuit sans être rassasiés... » (59,16).

« Ils avaient tendu un piège sous mes pas, mon âme se courbait, ils avaient creusé une fosse devant moi... Ils y sont tombés... » (57,7).

« Qu'ils descendent vivants au séjour des morts, car la méchanceté est en leur demeure... » (55,16).

« Leur souffle s'éloigne, ils rentrent dans la terre... » (146,4).

« Comme la fumée se dissipe, Tu les dissipes, comme la cire fond devant le feu... » (68,3).

Il en est de même du célèbre « *Livre d'Hénoch* » :

« Or, lorsque les enfants des hommes se furent multipliés, il leur naquit en ces jours des filles belles et jolies. Et les Veilleurs du Ciel[1] les virent, les désirèrent,... Et ils se choisirent chacun d'eux des femmes, et ils commencèrent à aller vers elles, et à se souiller avec elles... Et elles leur enfantèrent trois races, d'abord des géants, et ceux-ci engendrèrent des *naphêlim,* et des *naphêlim* naquirent des *élioud.* Et s'étant accrus en puissance, ils découvrirent et apprirent à leurs femmes les philtres et l'art des enchantements... Ils dévorèrent tout le fruit

1. Les *Veilleurs du Ciel* sont les *Esprits Planétaires* de la Magie.

du travail des hommes, jusqu'à ce que ceux-ci ne puissent plus les nourrir. Alors ils se tournèrent, eux les géants, contre les hommes, pour les dévorer. *Et ils en burent le sang.* Dans leur anéantissement les hommes crièrent, et leur clameur monta jusqu'au Ciel... »

Cette croyance aux vampires issus des démons au sein de la race humaine, est passée dans la théologie chrétienne avec le dogme des *incubes* et des *succubes*, démons qui se corporisent suffisamment pour avoir des rapports sexuels nocturnes avec les dormeurs et les dormeuses. Ce rappel va certainement ennuyer notre clergé moderne ! Mais comme nous n'avons aucune raison de ne pas faire un travail complet, nous citerons les noms des théologiens qui affirmèrent cette chose : Saint Augustin, Guillaume de Paris, Saint Thomas d'Aquin, Saint Bonaventure, Suarez, les docteurs de Salamanque, Saint Alphonse de Liguori, Billuart, les papes Innocent VIII et Benoît XIV.

En dehors des théologiens qui, au nom de l'Eglise, discutèrent et décidèrent de ces problèmes, il y eut des saints et des saintes qui se bornèrent à apporter aux premiers le récit de leurs « attaques » en ces domaines. Citons donc : saint Antoine (celui de la Thébaïde), saint Hilarion, saint Pacôme, saint Victorin, saint Jean-de-Dieu, sainte Colette, sainte Catherine de Sienne, la bienheureuse Christine de Stommeln, et tous les ermites du Désert, dans les premiers siècles, en général.

Cette opinion de l'Eglise, elle est passée en acte dans divers textes de sa liturgie et de ses exorcismes. Nous retrouverons ces textes dans un autre chapitre. Citons simplement ici l'*Hymne du Dimanche*, à *Complies* :

« Avant la fin du jour, nous vous prions, ô Créa-

teur de toutes choses, de veiller sur nous et de nous garder en Votre Miséricorde. Loin de nous les songes fâcheux, *loin de nous les fantômes de la Nuit. Enchaînez notre Ennemi, afin que rien ne souille la pureté de nos corps.* Accordez-nous cette grâce, ô Père Miséricordieux, et Vous Fils Unique égal au Père, qui avec l'Esprit Consolateur, régnez dans les siècles des siècles. Amen. »

Il est d'ailleurs à noter dès maintenant, que l' « *Exorcisme d'une demeure hantée par les Mauvais Esprits ou par les Vampiries* », s'adresse directement à des démons, et pas seulement à des morts. C'est donc dire explicitement que, pour l'Eglise, le Vampire est devenu un démon, ou bien qu'un démon est devenu Vampire, utilisant alors le cadavre d'un être humain mort récemment, et qu'il entretient et conserve [1].

Il serait regrettable que la légende du Vampire ne soit pas complétée par un bref aperçu de ce dont l'art et, particulièrement l'iconographie chrétienne, lui sont redevable. Ici, nous citerons un ouvrage capital, *Le Bestiaire du Christ*, dû à l'immense érudition de L. Charbonneau-Lassay : celui-ci nous dit ceci, page 568 de son énorme étude :

« Les arts du Moyen Age nous ont représenté ces malfaisants noctambules, d'obédiences diaboliques, soit dans la forme d'un diable horrifique, soit sous celle, plus simple, d'une chauve-souris. L'iconographie du Campo-Santo de Pise comporte ainsi un monstre d'enfer qui n'eut son égal en laideur que

1. Le lecteur que les textes des Exorcismes rituels peut intéresser, les trouvera dans *Le livre secret des Grands Exorcismes*, de l'Abbé Julio (Editions Bussières) et dans *Le Sacramentaire du Rose + Croix* (Editions de la Diffusion Scientifique).

sous les burins de Dürer et de Calot. Cet être de cauchemar, velu et cornu, pompe et avale, à l'aide d'un serpent qui lui sert de siphon, le sang d'un décapité.

« La grande chauve-souris des stalles du treizième siècle en la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers, ne peut se rapporter au même objet, encore qu'Origène ait désigné la chauve-souris comme l'emblème des hérétiques, parce qu'elle se cache pendant les heures lumineuses des jours et qu'elle participe aux caractères spécifiques des oiseaux et des mammifères. En France, tout au moins, l'héraldique nobiliaire, s'appuyant sur Origène, prit la chauve-souris comme image de l'Hérésie. »

L'art médiéval a parfois greffé des ailes de chauve-souris à la sirène marine. On la voit ainsi sur un chapiteau du quinzième siècle, dans la vieille église Saint-Germain, à Poitiers, Elle devient alors l'image d'Ashmodée, démon de la luxure, qui épuise dans les êtres humains la sève qui est la vie naturelle de son corps, et tarit la source de la grâce divine, qui est la vie surnaturelle de son âme.

Une légende plusieurs fois séculaire du Poitou, nous dépeint Satan descendant sous l'aspect d'une énorme chauve-souris au milieu d'une danse impie, et danseurs et danseuses tombent alors, frappés de mort, les uns après les autres, au seul frôlement des ailes infernales tourbillonnant avec eux. (Cf. Mgr de Montault : *La Maldanzée* in *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1872, 1er fasc.).

« Les croyances de l'Europe orientale, qui mettent la chauve-souris en relations étroites avec les agissements des mauvais esprits de la nuit et de leurs évocateurs, sont très anciennes, car les *nucterix* étaient mal famées chez les Grecs, et Pline nous dit qu'on les

clouait de son temps, la tête en bas, à la porte des maisons, pour en éloigner les mauvais esprits et les sorts, porteurs de malheur. (Pline : *Histoire Naturelle,* lib. XXIX, 26). En France, on jetait au feu les chauves-souris qui se laissaient prendre, et cela se fait encore dans les campagnes arriérées, en dépit des services qu'elles rendent comme insectivores. » (Charbonneau-Lassay, *op. cit.* p. 569).

Catherine Emmerich est d'accord avec tout ce folklore dans le récit d'une de ses visions sur la vie de Jésus-Christ. Parlant en ce passage d'une ville de Palestine nommée Asach, elle s'exprime ainsi :

« Les gens d'ici font la chasse à d'affreuses bêtes tachetées, qui ont des ailes membraneuses, avec lesquelles elles volent très rapidement. Ce sont des démons-chauves-souris, qui sucent le sang des hommes et des bestiaux pendant qu'ils dorment. Elles viennent de fourrés marécageux, impénétrables, situés auprès de la mer, et elles causent beaucoup de dommages... » (Cf. *Vie de Jésus-Christ d'après les visions d'A.C. Emmerich,* par C. Brentano, trad. de Cazalis).

En réalité, il faut aller en Amérique du Sud pour rencontrer une chauve-souris aussi effrayante. Il s'agit du grand *Vespertillon,* auquel les naturalistes ont donné le nom de *Vampirus spectrum,* dont le corps a la grosseur de celui d'une poule, et qui atteint généralement soixante-quinze centimètres d'envergure. Nous avons eu l'occasion d'en voir un couple, accroché par leurs griffes la tête en bas, comme il se doit. L'aspect était assez répugnant, dû sans doute à ce bec-suceur qui évoquait aussitôt l'attaque nocturne d'un dormeur. Cet animal vit généralement de gros insectes et de gros vers, mais lorsqu'il est pressé par la faim, il saigne au cou de petits mammifères, rats, lapereaux, comme le font les belettes. Il est arrivé au cours de l'année 1958,

en Argentine, que près de vingt-cinq mille têtes de bétail moururent d'une sorte de rage, causée par les succions des vampires en question. Il est donc certain que ces animaux sont porteurs à l'état endémique d'une sorte de maladie épidémique, *transmissible par morsure, de l'animal à l'animal.* Il est troublant de retrouver là cette contagion mystérieuse, qui faisait d'une victime du vampirisme, un agresseur futur, et par les mêmes moyens.

Dans la sorcellerie médiévale (le *Grand-Albert,* notamment), il suffisait de se frotter le visage avec du sang de chauve-souris pour savoir lire si l'on était ignorant, et pour voir de nuit comme de jour, déchiffrer des livres mystérieux et cachés, etc.

Dans l'iconographie symbolique du Christianisme, le *Pélican* qui donne son sang et sa vie pour assurer celle de ses petits, est pris comme le symbole du Christ, mourant pour le salut des Hommes.

C'est pourquoi on fit de la *Chauve-Souris* et du *Vampire* l'antithèse du Pélican, eux qui prennent la vie et le sang des Hommes pour assurer la leur.

Existe-t-il des rites occultes pour créer cette vie larvaire qui a nom le Vampirisme ? Il semble bien que oui.

La Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, possède un étrange manuscrit intitulé *La Magie sacrée d'Abramelin le Mage*. Nous l'avons publié, annoté et commenté, précédé d'une longue introduction [1]. Il fut recopié au XVIIIe siècle, à la Bibliothèque de la Marciana à Venise, par le secrétaire du marquis de Paulmy d'Argenson, ambassadeur de France auprès de la Sérénissime République, sur un original très ancien. L'auteur en serait le célèbre Eléazar de Worms, kabaliste célèbre, très marqué de magie juive.

1. Cf. *La Magie Sacrée d'Abramelin le Mage,* présentée, annotée et commentée par R. Ambelain (Editions Bussières, 34, rue Saint-Jacques, Paris 1975, 4e édition). Le lecteur retrouvera aux pages 69, 138, 152, 153, 156, 157, 173, 191, 219, les éléments de ce qui précède.

Or il se trouve, dispersée dans le texte du manuscrit, toute une rituélie propre à redonner la vie à un corps mort, rites très différents en apparence du célèbre rô-lang tibétain décrit par Alexandra David Neel, mais en réalité très proches quant aux agents moteurs. L'auteur du manuscrit initial reconnaît avoir utilisé ces procédés au profit de l'empereur Sigismond, en redonnant un semblant de vie à une femme qu'il aimait passionnément [1], ainsi qu'au bénéfice des souverains de Saxonie et du marquisat de Magdebourg, en ce qui concernait leurs successeurs.

Dans l'hypothèse d'une réalité historique quant à ces faits avoués par le mystérieux auteur du manuscrit, il se pourrait qu'ils fussent à l'origine de la chaîne des phénomènes qui bouleversèrent l'Europe Centrale. Ceux qui ont approché Shéridan Le Fanu, l'auteur de *Carmilla,* ont toujours affirmé que ce dernier avait disposé de documents et de données historiques quant à la source même de sa nouvelle. En fait, Mircala de Karnstein y est présentée elle-même comme une victime du Vampirisme, elle n'est qu'un chaînon dans la longue file des victimes. Et cette chaîne vampirique est exclusivement féminine. Nous rejoignons ici la femme-vampire suscitée par l'auteur du manuscrit sur *La Magie sacrée d'Abramelin le Mage,* en cette même région. Peut-être serait-elle le point de départ de cette même chaîne.

C'est dans la croyance au Vampirisme, foncièrement établie encore de nos jours en toute l'Europe

1. La femme en question est Barbe de Cilley (alias Barbara de Cilli), surnommée la « messaline allemande ». Née en Slovénie, région à vampires, elle vécut de 1377 à 1451, et mourut à Gratz, en Haute-Styrie, là où se déroule *Carmilla,* de Shéridan Le Fanu.

Centrale, qu'il faut rechercher cette coutume qui dura des siècles, et dont parle le savant dom Calmet en son ouvrage, *et par laquelle on déposait dans la bouche des défunts, avant leur inhumation, une hostie consacrée.* Ceci pour éviter tout envahissement du cadavre par des entités démoniaques, et tout sortilège posthume.

De même, dans la nécropole chrétienne d'Hadrumite, en Afrique du Nord, on a découvert, au cours de fouilles, des textes conjuratoires gravés sur des plaques de plomb, et que l'on déposait dans les tombeaux des personnes suicidées ou mortes de mort violente. Ces plaques étaient généralement posées sur leur front. Dans certaines fouilles, on découvrit des cadavres décapités, avec des plaques posées à cheval sur deux crânes, ceci afin de les lier évidemment. Ces textes commençaient généralement ainsi : « Je t'adjure, *esprit démoniaque ici gisant,* etc. » Il s'agissait certainement de criminels exécutés par décapitation, et donc dangereux post-mortem, ou de morts maléfiques de leur vivant (sorcier, sorcière, magiciens noirs), et que l'on décapitait par prudence après leur mort. Il est encore possible qu'il s'agisse bel et bien de Vampires exécutés selon l'usage, par perforation du cœur par un pieu et ensuite décapités et que l'on n'avait pas brûlé, soit par suite d'une interdiction, soit par pitié ultime. Un squelette vieux de nombreux siècles ne permet évidemment pas de retrouver les traces d'une blessure par coup d'épieu, porté dans la chair disparue.

Le Vampirisme est en effet également connu en certaines régions d'Afrique du Nord. Henriette Willette, en son livre *Superstitions et Diableries Arabes* (Fasquelle édit. Paris 1931), nous conte les croyances de son boy, Kacem, au sujet des *Nyam-Nyam* ou *Sefaf in dem,* qui sont nos Vampires, mais dans la catégorie du Vampirisme des vivants. Et on

trouvera dans *Mangeurs d'Ames,* de Pierre Fromentin (A. Bonne édit. Paris 1958), une longue étude sur le Vampirisme, en Afrique Noire cette fois, lié d'ailleurs à une sorte de *télécannibalisme,* à la fois figuratif et symbolique dans le plan concret, mais bel et bien effectif et réel dans l'abstrait. Car ce qui est certain, c'est que les victimes en meurent.

CHAPITRE II

LE DÉDOUBLEMENT DES VIVANTS

« Alors que, joyeux, il poursuivait sa route, Philippe se retrouva soudain dans la ville d'Azot... »

Actes des Apôtres : VIII, 40.

Il est assurément un épisode de l'extériorisation des vivants que tous les chrétiens connaissent, du moins par ouï-dire, c'est le passage de la seconde épître à l'Eglise de Corinthe, dans lequel l'apôtre Paul évoque le mystère de sa propre illumination :

« Je connais un homme dans le Christ, qui fut, il y a de cela quatorze ans, ravi jusqu'au troisième ciel, (si ce fut en son corps, je ne sais ; Dieu le sait !), et je sais que cet homme fut ravi jusque dans le Plérome et qu'il y entendit des paroles ineffables, qu'il n'est pas permis à un homme de révéler... » (Paul : *IIe Epître aux Corinthiens*, XII, 2-4).

Apollonius de Tyane et Simon le Mage sont les deux plus célèbres personnages du monde antique qui

aient été vus en deux endroits à la fois. Mais, dira-t-on, c'est bien loin et bien suspect. Nous passerons directement la parole à saint Augustin. Voici ce qu'il étudie en sa *Cité de Dieu :*

« Un homme appelé Prestantius, a raconté que son père, ayant mangé chez lui d'un fromage empoisonné, resta couché sur son lit, pris d'un profond sommeil, dont il fut impossible de le tirer par aucun moyen. Quelques jours après, il sembla se réveiller et se mit à faire le récit de ce qu'il avait éprouvé, comme en un rêve. Il était devenu cheval, disait-il, et, au milieu d'autres chevaux, avait servi à porter aux soldats d'un poste éloigné, ces provisions que l'on nomme *rhétiques* parce qu'on les envoie de Rhétie

« *Or, on constata que les choses s'étaient réellement passées comme il l'avait dit, quoique lui-même crût qu'il avait simplement rêvé !...* »

Et voici l'explication qu'en propose saint Augustin :

« Je croirais que chez cet homme, cet élément de l'imagination qui se transforme en fantôme, prenant l'aspect infiniment varié des choses extérieures, sous l'action de la pensée ou des songes, et, quoique incorporel, revêtant avec une promptitude merveilleuse l'image des corps, je croirais, dis-je, que cet élément, lorsque les sens sont assoupis ou fermés, peut, d'une manière qui ne s'explique pas, *se présenter aux sens d'autrui sous une forme corporelle.* Ainsi, pendant que le corps gît quelque part, vivant encore, mais les sens enchaînés plus fortement que pendant le sommeil, le fantôme de son imagination, « incorporé » pour ainsi dire sous les traits de quelque animal, apparaît aux sens d'autres personnes, et lui-même se voit dans un songe, portant des fardeaux sous cette forme... » (Saint Augustin : *La Cité de Dieu,* 18,23.)

2

Augustin n'était pas métapsychiste, mais théologien. Laissons lui simplement le mérite du témoignage, sans le suivre en cette tentative d'explication mal assurée, mais que l'on pourrait retenir pour l'explication de la lycanthropie.

Lorsque Vespasien visita l'Egypte, il séjourna quelques mois en la ville d'Alexandrie. Là, comme plus tard le firent les souverains de France, d'Espagne et d'Angleterre, il guérit par le toucher certains malades, un aveugle et un paralytique paraît-il.

Ces prodiges, et ce qui va suivre, relatés par Tacite en son *Histoire* (IV, 82) et par Suétone en sa *Vie des Douze Césars,* redoublèrent chez lui le désir d'aller dans le temple de Sérapis, consulter ce dieu au sujet de l'Empire. Il fit donc éloigner tout le monde du temple. A peine entré dans le serapeum, et comme il concentrait toutes ses pensées sur le dieu, il vit derrière lui un des principaux égyptiens, nommé Basilide, et qu'il savait retenu chez lui, malade, alité, à plusieurs jours de route d'Alexandrie.

Frappé du prodige, Vespasien s'informa auprès des prêtres, afin de savoir si, ce jour-là, exceptionnellement, Basilide n'était pas venu au serapeum. Il fit interroger les passants, dans la ville, pour savoir si Basilide n'avait pas été aperçu dans les rues d'Alexandrie. Enfin, il envoya immédiatement une troupe de cavaliers dans la localité où Basilide était alité. Ceux-ci lui assurèrent à leur retour, que Basilide avait bien passé toute cette journée (comme les précédentes), alité par la maladie, et à quatre-vingt milles de là.

Vespasien vit alors confirmation du présage en réponse à sa question à Sérapis, et il ne douta plus que sa mission, ne fût céleste, car en grec *basilikôs* signifie « petit roi », et *Basilide* en dérive.

Voici pour le monde antique. La chrétienté a connu des phénomènes semblables, avec les *saints* et les *sorciers,* leurs opposés conscients.

Görres, en son ouvrage *La Mystique divine, naturelle, et diabolique,* (Poussielgue, 1885), et Ribet en son livre *La Mystique divine distinguée des contrefaçons diaboliques et des analogies humaines,* nous donnent certains exemples célèbres et contrôlés de dédoublements survenus involontairement à des saints ou des saintes. En voici quelques-uns.

Le pape saint Clément, un des premiers successeurs de saint Pierre, célébrait la messe à Rome quand il parut soudain tomber dans une sorte de léthargie qui dura trois heures. Lorsqu'il se réveilla, il dit aux assistants qu'il était allé à Pise pendant ce sommeil étrange, afin d'y consacrer un autel à l'apôtre Pierre. Par la suite, vérifications faites, ses familiers apprirent qu'à Pise, les fidèles de la communauté de cette ville l'avaient vu pendant tout l'office, qui avait effectivement eu lieu le même jour et à l'heure même où il s'endormait à Rome.

Saint Alphonse de Liguori se trouvait à Arienzo, petite bourgade de son diocèse. Il tomba soudain dans une sorte d'extase, et demeura ainsi durant deux jours, étendu, sans mouvement, dans un fauteuil. Lorsqu'il revint lentement à lui, il dit à ses familiers, inquiets : « Vous avez cru que je dormais ! Vous ne pouviez savoir que j'étais allé assister le pape, qui vient de mourir... ». Or, on apprit peu de temps après, que le pape Clément XIV était précisément mort à l'instant où Alphonse de Liguori s'était enfin réveillé.

Saint François-Xavier se trouvait, en 1571, sur un navire allant du Japon en Chine, lorsqu'une violente tempête se déchaîna. Quinze hommes qui étaient alors descendus dans une chaloupe pour une manœuvre, furent emportés avec elle et disparurent

dans l'obscurité. Lorsque la tempête fut un peu apaisée, l'équipage se préoccupa de la chaloupe. François-Xavier, qui était alors en prière, recommanda le calme, et annonça qu'on les trouverait dans un délai de trois jours. Le troisième jour, la chaloupe aborda le vaisseau et les quinze hommes remontèrent à bord. Ceux-ci expliquèrent que, pendant cette tempête, aucun d'eux n'avait eu un seul instant la moindre inquiétude, car, affirmèrent-ils, l'évêque était à la barre de la chaloupe et ils avaient tous confiance absolue en lui. Comme, sur le navire tout le monde s'évertuait à leur expliquer que François-Xavier était encore enfermé en prières en sa cabine, qu'il n'avait pas quitté le vaisseau, les uns et les autres furent amenés à admettre que l'évêque avait eu pendant trois jours une double existence, en deux endroits à la fois.

La sœur Marie-de-Jésus, native de la ville d'Agreda en Espagne (de son véritable nom Maria Coronel), tomba plus de cent fois en extase. A chaque fois, elle se voyait emportée dans les déserts du Nouveau Mexique, vers les Indiens qui y vivaient alors, et dont elle souhaitait ardemment la conversion. Elle se voyait et se sentait traversant les mers, subissant les effets d'une température encore plus élevée que celle de l'Espagne, abordant aux Indes Occidentales, et évangélisant les Indiens de ces régions dans leur langue, que, réveillée, elle ignorait totalement. Puis une fois, elle annonça qu'elle avait rencontré des moines de l'Ordre de Saint-François, qu'ils allaient devenir les apôtres de ces contrées, et, en son extase, elle conversait avec eux.

De ces pérégrinations, qui se succédaient sans qu'elle y comprenne absolument rien, ainsi qu'elle l'expliquait à son confesseur, ce qui la frappait le plus, c'était qu'elles se déroulent dans l'immobilité absolue de l'extase. Mais voici où les choses deviennent plus étonnantes encore.

Lorsqu'ils pénétrèrent plus avant dans le Nouveau-Mexique, les franciscains virent bientôt venir à eux de nombreux Indiens qui, avant toute instruction religieuse, leur demandaient d'abord le baptême. Interrogés par ces missionnaires, on constata avec surprise qu'ils connaissaient déjà les principes élémentaires de la religion chrétienne. Et chose plus étonnante encore, ils déclarèrent qu'elle leur avait été inculquée par une femme, qui était venue, et qui venait d'ailleurs encore de temps en temps, s'entretenir avec eux. Ces faits furent vérifiés, avec le plus grand soin comme on l'imagine, par un franciscain, le Père Benavides, qui, en 1630, revenait alors du Nouveau-Mexique pour y retourner bientôt.

Il s'entretint d'abord avec le Père Morzella, provincial de Burgos, puis ensuite avec le Père de la Torre, depuis peu confesseur de Marie d'Agreda. Ils demandèrent alors à celle-ci ce qui s'était passé en elle. Benavides s'informa d'abord des lieux où elle assurait être allée. Elle nomma le pays, les habitants, décrivant tout comme si elle y avait séjourné de nombreuses années. Elle raconta au Père Benavides qu'elle l'y avait vu, lui-même, en compagnie d'autres religieux. Elle lui nomma le lieu, le jour et l'heure, en lui désignant chacun de ceux qui étaient présents, de telle sorte que le Père Benavides fut finalement obligé de reconnaître le prodige.

Lui et les deux autres pères, Morzella et de la Torre, établirent en commun un rapport sur cette enquête. Ils en laissèrent une copie au confesseur de Marie d'Agreda, le Père Benavides en emporta une au Nouveau-Mexique, avec une lettre de Marie. Cette copie fut déposée dans la maison des franciscains, au Nouveau-Mexique, et le Commissaire Général de la Nouvelle-Espagne en fit une copie que le biographe de Marie d'Agreda eut sous les yeux pour établir son histoire.

Une autre femme vécut des phénomènes analo-

gues. Celle qui devait devenir sainte Colombe de Rieti, désirait ardemment visiter les lieux saints et prier à Jérusalem, devant le saint Tombeau. Elle avait eu de fréquentes bilocations ou extériorisations, elle aussi. Pendant cinq jours, elle fut transporté en esprit et elle réalisa son désir. Ses parents, ses amis, qui avaient devant les yeux ce corps inerte, la croyaient morte. Plusieurs médecins l'examinèrent, avec le plus grand soin. Un seul la reconnut pour vivante. Or, après cinq jours, elle reprit ses sens, avec le fonctionnement régulier de tous ses organes.

Sans doute, le croyant ordinaire ne verra en ces faits étonnants que des miracles. Mais il nous paraît déraisonnables de toujours faire intervenir Dieu pour perturber lui-même des lois qu'il a établies avec tant de sagesse. Aussi bien, nous allons maintenant rencontrer des faits qui, pour sordides qu'ils soient, souvent même criminels, n'en présentent pas moins des rapports évidents avec ceux-ci.

John Glanville, philosophe anglais du XVIIe siècle, en son *The Voyage to Cadix* (1625), nous rapporte les faits suivants, et son témoignage a d'autant plus de valeur que, pour cette époque, c'est un des auteurs qui a traité avec le plus de compétence et surtout de sérénité ces étranges problèmes.

Un des jeunes enfants de Henri Jones, le petit Richard, fut un jour « touché » par une femme du nom de Jane Brooks. Passant ses doigts du haut en bas de l'un des côtés de l'enfant, Jane. après lui avoir amicalement serré la main, lui fit présent d'une pomme. L'enfant s'empressa de la manger. A l'instant, il devint malade, et le mal s'aggrava peu à peu. Or, un certain dimanche, vers midi, alors que l'enfant était veillé par son père et par un ami

de celui-ci nommé Gibson, il se mit tout à coup à crier : « Voilà Jane Brooks ! Voilà Jane Brooks ... » — « Mais où donc ?... » — « Là, sur le mur, la voyez-vous ; au bout de mon doigt ?... »

Car cette sorcière, ainsi que celle qui va être étudiée dans le récit suivant, toujours rapporté par Glanville, semblait, aux dires de l'enfant, pénétrer dans la pièce et en sortir en passant à travers la muraille. Personne, il faut bien le dire, ne distinguait rien de ce que le petit Richard prétendait voir. Il avait donc la fièvre ! Il rêvait ! Néanmoins, Gibson s'élança tout d'un coup sur la place indiquée par l'enfant et y porta violemment un coup de couteau. — « O mon père, s'écria l'enfant, Gibson a fait une entaille à la main de Jane Brooks, elle est toute en sang... ». Que faire et que croire ? En quelques instants, le père de Richard et Gibson sont chez le constable. Le constable est un de ces hommes assez rares, et que nos Académies auraient le plus grand intérêt à recruter, note ironiquement Glanville, qui savent prêter l'oreille au gens de sens rassis, quelque bizarre et singulière que leur parole puisse sembler être. Il leur prête donc une oreille vraiment magistrale, c'est-à-dire qu'aucune prévention n'obstrue, et, sur-le-champ, il les accompagne au domicile de l'accusée. On s'y introduit brusquement. Jane, assise sur un tabouret, tient une de ses mains posée sur l'autre.

« Comment vous va, la mère ... » lui dit le constable.

— Mais pas trop bien, Sir... — Et pourquoi donc l'une de vos mains est si fort occupée à couvrir l'autre ?... — Oh ! c'est là ma pose habituelle... — Souffrez-vous de cette main par hasard ?... — Mais non ! Nullement... — Vous y avez quelque mal, à coup sûr, laissez-moi donc y regarder... »

Et comme la vieille s'en défendait, le constable la tirant avec vivacité, découvre cette main, *toute*

ensanglantée. On la voit telle que l'enfant venait de la décrire.

— C'est une grande épingle de toilette qui m'a si terriblement déchirée... s'écrie la vieille.

Mais il fut avéré, d'ailleurs, qu'une foule de semblables méfaits commis par cette misérable femme, s'étaient passés sous l'œil de nombreux témoins[1]. Jane Brooks, traduite aux Assises de Charde, y fut condamnée au feu le 26 mars 1658, et ce fut l'époque où cessèrent les molestations éprouvées par le petit Richard.

Messieurs Rob, Hunt et John Cary, magistrats devant lesquels Jane avait comparu, attestèrent avoir vu de leurs yeux, une partie des phénomènes sur lesquels l'accusation prenait sa base. Et l'on sait quelle est, en Angleterre, la haute position morale et religieuse des magistrats. En outre, et cela va sans dire, tous les témoins durent prêter serment de véracité sur l'évangile et sur le crucifix. Et c'était alors quelque chose !

Le cas suivant est tiré par d'Astier des *Archives Judiciaires de l'Angleterre*. Il ressemble étrangement au précédent.

« Une femme, du nom de Juliane Cox, atteignait alors sa soixante-dixième année. Comme elle frappait un certain jour, en mendiant, à la porte d'une maison, une servante la reçut qui lui fit un mauvais accueil.

— Bien, bien, mon enfant ! Très bien ! Avant ce soir, tu t'en repentiras... Et la nuit survenait à peine que la servante se tordait en d'affreuses convulsions. Aussitôt qu'elle se sentit remise, elle appela de tous ses cris au secours, implorant avec assistance les gens de la maison :

— Voyez ! Voyez ! Cette vilaine mendiante qui me poursuit... Et de son bras tendu, elle désignait

1. Les sorciers croyaient accroître leur pouvoir de nuisance en pratiquant le mal le plus possible, telle une sainteté à rebours.

quelque chose que nul œil que le sien ne parvenait à découvrir ! Elle était donc hallucinée, maniaque, hystérique, quoi de plus clair ! — « Qu'elle nous laisse en paix... » Voilà ce que répétaient autour d'elle, dans la cuisine, les philosophes en jupon qui l'entouraient... Et les manifestations de suivre leur cours.

Mais un beau matin, notre servante, parfaitement certaine de voir revenir à la charge sa persécutrice, conçoit la pensée de s'armer d'un coutelas. Le fantôme de Juliane Cox ne tarde guère en effet à renouveler sa visite. Saisissant son couteau, aussitôt la servante en frappe à l'improviste son ennemie, et, devant les témoins qui voient briller cette lame, son lit se trouve à l'instant même arrosé de sang.

— « C'est à la jambe que le fantôme a reçu le coup... » — « Allons-y voir, allons-y voir... » s'écrie-t-elle. Et sur-le-champ, elle se dirige, bien accompagnée, vers la masure de Juliane Cox. Il s'agit de vérifier la blessure. On frappe à la porte, on ouvre. Mais on eût frappé longtemps si on n'avait pris le parti de l'enfoncer. On pénètre chez Juliane Cox de vive force. Vite, vite, que dit la jambe ? La jambe, fraîchement blessée, vient de recevoir à peine un pansement. Et les lèvres d'une plaie ont souvent un indiscret et terrible langage. On approcha donc le coutelas de la servante. Que dire ? La blessure s'adaptait aussi exactement qu'elle eût du le faire aux dimensions de cette lame. Le coup porté contre le spectre de la mendiante, dans une maison où tant de bons yeux qui pouvaient la voir ne la voyaient point, s'était donc répercuté sur cette même femme, et dans un lieu qui n'était pas celui de l'apparition. Cependant, la blessure, qui semble avoir bondi instantanément de son « double » sur sa personne physique, était visible pour tout le monde.

Néanmoins, les obsessions auxquelles était en proie la malheureuse servante, ne cessèrent que le

jour de l'arrestation de Juliane Cox, qui fut par la suite jugée et condamnée.

Le docteur Théophile Pascal, en son livre déjà cité (*Les Sept Principes de l'homme* — Paris 1895, Chamuel éditeur), rapporte cet épisode de la sorcellerie rurale, *recueilli par lui-même* auprès des témoins, et notamment des fils de la victime :

« Un meunier, nommé Bigot, avait quelque renom de sorcellerie. Un jour que sa femme se levait de grand matin pour aller laver du linge, non loin de l'habitation, il chercha à la dissuader en lui répétant à plusieurs reprises : « N'y vas pas, tu auras peur... » — « Pourquoi donc aurais-je peur ?... » rétorquait la femme. — « Je te dis que tu auras peur... » Elle ne tint aucun compte de ces menaces et partit. A peine était-elle installée au lavoir, qu'elle vit un animal qui allait et venait devant elle. Comme il n'était pas encore jour, elle ne put distinguer nettement ses formes, mais elle crut reconnaître une espèce de chien. Importunée par ses allées et venues, et ne pouvant le faire fuir, elle lui lança son battoir qui l'atteignit à l'œil. *L'animal disparut aussitôt.* Mais au même instant, les enfants de Bigot entendirent ce dernier pousser un cri de douleur dans son lit et ajouter : « Ah ! la coquine ! Elle vient de me crever l'œil... » A partir de ce jour, en effet, il devint borgne. Plusieurs personnes m'ont raconté ce fait, et ils le tenaient des fils mêmes de Bigot. Ici, pas de doute possible sur l'auteur de cette scène de lycanthropie. C'est bien la *personnalité fluidique du meunier qui s'échappe pendant qu'il est endormi et qui vagabonde sous une forme animale,* celle-ci exprimant la personnalité inconsciente du meunier. »

Cet ouvrage n'étant absolument pas consacré à l'étude de ce phénomène qui a nom lycanthropie, mais toutefois, dans certains cas de vampirisme

(que nous retrouverons dans la suite de notre étude d'ailleurs), le « double » assaillant se manifestant sous la forme d'un énorme chat noir, d'une panthère, d'un serpent, etc., il n'est pas inutile de rapporter les faits suivants. Ils eurent lieu dans les normes habituelles d'un contrôle rigoureusement scientifique et objectif, et à ce titre, ils sont probants.

En son ouvrage *L'Ame Humaine* le docteur Charles Lancelin nous dit ceci au sujet de ce qu'il nomme l'Ame sensitive (corps astral), et qui correspond au *Nephesch* de la Kabale :

« Substance — La substance qui compose l'âme sensitive (corps astral), provient du plan immédiatement supérieur au plan physique. Elle est matérielle, bien que la matière en soit très subtile. La preuve en est qu'elle émet des rayons N en quantité assez grande pour illuminer le sulfure de calcium préalablement insolé. On ne se rendrait pas compte de cette action sur la matière si la substance astrale n'était pas elle-même matérielle.

« Forme — La forme habituelle de l'âme sensitive (corps astral), est la forme humaine, mais d'un tiers environ plus petite, que l'organisme général. Elle peut être changée complètement, soit involontairement, soit par l'effet d'une volonté — celle du magnétiseur ou celle du sujet[1]. Cette modification, de forme a été notée pour la première fois par H. Durville, chez qui, au cours d'une expérience, l'âme sensitive d'un sujet a pris l'apparence d'un ours. Pour réaliser et contrôler le phénomène, voici de quelle façon j'opère (j'avertis toutefois le lecteur que les résultats sont plus ou moins probants, suivant les sujets utilisés). Il convient tout d'abord de demander au sujet (préalablement dédoublé) quel est l'animal qu'il préfère, car c'est la forme de cet ani-

1. D'où les légendes de la mauvaise fée ou du magicien changeant en animal le prince ou la princesse...

mal qu'il prendra le plus facilement. S'il répond qu'il préfère le chat, on lui demandera de donner à son âme sensitive (corps astral) la forme d'un chat.

« Sur une table, à proximité du sujet, on aura établi un écran vertical garni de papier blanc, devant lequel on aura réservé un espace suffisant. On prie le sujet de faire asseoir ou coucher cette forme de chat dans l'espace libre, mais aussi près que possible de l'écran, et de la maintenir immobile. Alors, à l'aide d'un long crayon, toujours tenu perpendiculairement à l'écran, on trace lentement en partant des bords supérieurs gauche et droit du papier, des lignes convergeant vers le centre. Au moment où le crayon touche la forme plastique de l'âme sensitive (corps astral), l'extrême sensibilité de celle-ci provoque un mouvement de réflexe chez le sujet, et l'on arrête le tracé de la ligne. Quand tout le pourtour est garni de lignes, l'extrémité de celles-ci donne le gabarit du chat.

« La forme de l'âme sensitive (corps astral) semble aussi se modifier lorsqu'elle est en mouvement, ou plutôt se compléter alors par la formation d'une sorte d'aura lumineuse, qui sert peut-être à la protéger contre le choc des obstacles, et qui paraît se composer d'une série de forces circulaires, constituant un champ magnétique et superposée à un champ électro-statique, composé lui-même de lignes rayonnantes droites, suivant la théorie du docteur G. Le Bon, relative au déplacement, dans l'espace, d'un corps électrisé. » (*Op. cit.* pages 165-167.)

Voici maintenant l'expérience réalisée, tout à fait par hasard, par Hector Durville, avec un sujet nommé Madame François. C'est ce fait inattendu qui fut à la source des recherches effectuées par Charles Lancelin sur la plasticité et la polymorphie du corps astral (âme sensitive).

« Dès la première séance que je fis avec Madame François, je remarquai qu'au début du dédoublement,

elle porta son regard à sa droite avec étonnement. Il en fut de même à plusieurs autres séances. A celle du 7 janvier 1908, en présence de son mari, au début du dédoublement, elle porta encore son regard à sa droite, puis, en se retirant, elle s'écria toute surprise : « Tiens ! un ours... » Je la priai de porter son attention sur cet étrange visiteur. — « Eh ! dit-elle, c'est trop drôle... Il vient du « double »... Surpris moi-même de cette réponse, je lui demandais comment il se faisait qu'un corps qui doit être le siège d'une intelligence plus grande que celle qui se manifeste dans notre corps physique, se montre sous la forme d'un animal. — « Je n'en sais rien, dit-elle ; mais je suis bien sûre que c'est lui ! Car je viens de le voir rentrer dans le « double » ; d'ailleurs, il a la faculté de changer de forme et de se montrer comme il veut... » Je lui demandais encore si l'autre corps du fantôme, qui, avec ses couleurs, bleu à droite et orangé à gauche, qui est le plus superficiel, peut aussi changer de forme. — « Ce corps-là, me répondit-elle sans la moindre hésitation, n'a pas de pouvoir, il ne change jamais de forme... » Il paraît donc bien évident que ce corps extérieur est le corps éthérique, et que celui de l'intérieur est le corps astral, qui, lui, prend la forme qu'il veut prendre, comme cela semble prouvé par les faits de la lycanthropie... » (*Op. cit.* pages 391-392.)

Ainsi donc, le corps éthérique se dissolvant, ainsi qu'il ressort d'expériences et de vérifications nombreuses, quelques jours après la mort physique, ce ne saurait être que l'âme sensitive, ou corps astral, qui est responsable des phénomènes de vampirisme.

Revenons toutefois aux phénomènes involontaires du dédoublement, nous reprendrons par la suite

l'étude objective et provoquée de ce phénomène étrange.

Gorres en sa *Mystique Divine, Naturelle & Diabolique* (Paris 1854-1855, traduction de Charles de Sainte-Foy), nous rapporte les faits suivants, un des plus simples et des plus concis qu'il ait choisi et retenu parmi tous ceux, absolument contrôlés, destinés à documenter son ouvrage.

« Un jeune homme de Londres, que connut Marton, était, d'après le témoignage de celui-ci, sobre, religieux, instruit, sensé, d'une imagination calme et pondérée. On n'avait jamais remarqué chez lui ni le goût pour le merveilleux ni de dispositions à la folie, aux songes, aux illusions, comme il arrive si souvent chez ceux qui voient des fantômes ! Et cependant, voici ce qui arriva.

« Il était apprenti chez un marchand de Londres, et sur le point de s'embarquer pour l'Amérique où son maître avait un comptoir. Le vaisseau était prêt. Son maître, ayant à faire quelques lettres et d'autres préparatifs nécessaires, ne put le prendre à table avec lui pour manger et il lui dit de demeurer en son cabinet jusqu'à ce qu'il vint le remplacer. Après avoir mangé, il descendit pour l'envoyer prendre son repas à son tour, *et il le vit, par la porte du cabinet, assis près du teneur de livres, comme il l'avait laissé auparavant.*

« Obligé à l'instant même de remonter dans la salle à manger, d'où il venait de descendre, il laissa le jeune homme dans son cabinet, sans lui parler. *Mais quand il fut en haut, il l'aperçut à table, avec les autres gens de la maison. La chambre où ils étaient assis s'ouvrait sur l'escalier, de sorte que celui-ci on pouvait très bien y voir, et qu'aucune illusion n'était possible...* Le jeune homme n'avait donc pu monter l'escalier et passer à côté de lui d'une manière naturelle, sans parler de l'inconvenance qu'il aurait commise en agissant de la sorte.

« Le maître ne lui adressa pas la parole, ce dont il se repentit par la suite ; mais comme il était bouleversé, il entra dans la salle à manger, qui était située à droite de celle des gens de la maison. Il envoya aussitôt quelqu'un voir si le jeune homme était réellement à table avec ceux-ci. *Et on l'y trouva en effet...* De sorte que ce qu'il avait vu dans son cabinet (au rez-de-chaussée), ne devait être que son *image* (son fantôme). »

Voici maintenant un autre exemple, relevé dans l'ouvrage, fort bien documenté, de Gougenot des Mousseaux : *Les Médiateurs et les Moyens de la Magie, le Fantôme humain et le principe vital,* (Paris 1863, Plon éditeurs). Il est également rappelé par A. d'Astier, déjà cité.

« Sir Robert Dale Owen, était ambassadeur de la République des Etats-Unis à Naples. En 1845, raconte ce diplomate en ses souvenirs, il existait en Livonie le pensionnat de Neuwelke, à douze lieues de Riga et à une demi-lieue de Wolmar. Là, se trouvaient quarante-deux pensionnaires, la plupart de famille noble, et parmi les sous-maîtresses, figurait Emilie Sagée, française d'origine, âgée de trente-deux ans, de bonne santé, mais nerveuse, et de conduite méritant tous les éloges. Peu de semaines après son arrivée, on remarqua que quand une *pensionnaire disait l'avoir vue dans un endroit, une autre affirmait qu'elle était à une place différente... Un jour, les jeunes filles virent tout à coup deux Emilie Sagée, exactement semblables et faisant les mêmes gestes.* L'une, cependant, tenait à la main un crayon de craie, et l'autre rien. (*Seule, la jeune fille s'était dédoublée...*)

« Peu de temps après, Antoinette de Wrangel

faisait sa toilette, Emilie lui agrafa sa robe par derrière. *La jeune fille vit, dans un miroir, en se retournant, deux Emilie agrafant* le vêtement, et Antoinette de Wrangel s'évanouit de peur... »

Ici, ouvrons une parenthèse. Lorsque la légende des Vampires nous dit que leur image ne se réfléchit pas dans un miroir, cela tend à démontrer qu'il n'y à bien là que le « double », le fantôme. Mais l'expérience ci-dessus tend à controuver cela, car le « fantôme » de la vivante Emilie Sagée se réfléchit bel et bien dans la glace.

« Quelquefois, aux repas, la double figure paraissait debout, derrière la chaise de la sous-maîtresse et imitant les mouvements qu'elle faisait pour manger. *Mais les mains (comme pour la craie), ne tenaient ni couteau ni fourchette...* »

Là encore, cela est précieux. S'il s'était agi d'une hallucination des commensales d'Emilie Sagée, elles auraient toutes vu ces accessoires aux mains de la seconde image. Il y aurait eu simplement mirage, dédoublement de la vision. *Il n'en est rien. Emilie Sagée se dédouble, par voie de réaction psychique, mais pas la craie, le couteau ou la fourchette !* Et cela, les jeunes filles ne l'inventèrent pas !

« Cependant, la substance dédoublée ne semblait imiter qu'accidentellement la personne réelle, et quelquefois, lorsque Emilie Sagée se levait de sa chaise, l'être dédoublé paraissait s'y être assis. Une fois Emilie Sagée étant souffrante et alitée, Mademoiselle de Wrangel lui faisait la lecture. Tout à coup, la sous-maîtresse devint raide, pâle, et parut près de s'évanouir. La jeune élève lui demanda si elle se trouvait plus mal. Elle répondit négativement, mais d'une voix faible. Quelques secondes après,

Mademoiselle de Wrangel vit très distinctement le double d'Emilie se promener çà et là dans l'appartement... »

« Mais voici le plus remarquable exemple de bicorporéité que l'on ait observé chez la sous-maîtresse. Un jour, les quarante-deux élèves brodaient toutes dans la même salle, au rez-de-chaussée, et quatre portes vitrées de cette salle donnaient dans le jardin. Elles voyaient toutes dans ce même jardin, Emilie Sagée cueillant des fleurs, *lorsque tout à coup, sa figure parut installée dans un fauteuil devenu vacant. Les pensionnaires regardèrent toutes immédiatement dans le jardin, et toutes, elles continuèrent d'y voir Emilie Sagée cueillant des fleurs...* Mais elles observèrent alors *la lenteur de sa locomotion,* et son *air de souffrance. Elle était comme assoupie et épuisée.* Deux des plus hardies s'approchèrent alors du « double », et elles essayèrent de le toucher. Elles sentirent une légère résistance, qu'elles comparèrent à celle de quelque objet en mousseline ou en crêpe de Chine. L'une d'elle passa même au travers de la figure, et, après que la pensionnaire eut passé, l'apparence demeura la même quelques instants encore, puis disparut enfin, mais graduellement... »

« Ce phénomène se reproduisit de différentes manières, aussi longtemps qu'Emilie Sagée occupa son emploi, c'est-à-dire en 1845 et 1846, pendant le laps d'une année et demie. Mais il y eut des intermittences d'une à plusieurs semaines. *On remarqua quelquefois que, plus le double était distinct et d'une apparence matérielle, plus la personne réellement matérielle était gênée, souffrante et languissante.* Au contraire, lorsque l'apparence du double s'affaiblissait, on voyait la malade reprendre ses forces. Emilie, du reste, n'avait aucune conscience de ce dédoublement, et elle ne l'apprenait que par ouï-dire, jamais elle n'a supposé l'état dans lequel il la jetait. Ce phénomène ayant inquiété ses parents, ceux-ci rappelèrent au-

près d'eux leur enfant, et peu après, l'institution ferma ses portes... »

Voici maintenant deux faits, plus « matériels » encore, et qui apportent leur témoignage à la corporisation considérable que le double peut acquérir. Nous les relevons dans les deux mêmes auteurs précédents.

« Sir Robert Bruce, de l'illustre famille écossaise de ce nom, était alors second sur un navire. Un jour, voguant non loin de Terre-Neuve, et se livrant à des calculs, il crut voir son capitaine assis à son pupitre. Mais, regardant avec attention, il constata que celui qui s'y trouvait était en réalité un étranger, un inconnu, dont le regard était fixé sur lui. Bruce remonta auprès du capitaine, lequel voyant son étonnement, l'interrogea...

— Mais alors qui donc est à votre pupitre ? répondit Bruce.

— Mais personne...

— Si, il y a quelqu'un. Est-ce un étranger ? Et alors comment est-il à bord ?...

— Vous rêvez, Bruce, ou vous raillez ?...

— Nullement, Monsieur, veuillez descendre et venir voir...

Ils descendent et personne n'est assis devant le pupitre. On fouille le navire et tous sens. Il ne s'y trouve aucun étranger...

— Cependant, celui que j'y ai vu, écrivait sur votre ardoise, dit sir Bruce, et son écriture doit y être restée...

On examine l'ardoise. Elle porte ces mots : « *Steer to the north west...* », soit : Gouvernez vers le nord-ouest.

— Mais cette inscription est de vous ou de quelqu'un du bord ?...

— Non...

Chacun est prié d'écrire la même phrase, on constate alors qu'aucune écriture ne ressemble à celle de l'ardoise !

— Eh bien, obéissons au sens de ces mots, dit le capitaine. Faites gouverner au nord-ouest, le vent est bon et permet de tenter l'expérience...

Trois heures après, la vigie signalait un iceberg, et voyait, y attenant, un vaisseau venant de Québec, démâté, couvert de monde, qui allait primitivement à Liverpool, et dont les passagers furent amenés par les chaloupes du bâtiment de Bruce.

Or, au moment où l'un des hommes du navire canadien gravissait les flancs du vaisseau libérateur, Bruce tressaillit et recula, fort ému. *C'était l'étranger qu'il avait vu, traçant les mots sur l'ardoise.* Il raconta alors à son capitaine le nouvel incident.

— Veuillez écrire « *Steer to the north-west* » sur cette ardoise, dit le capitaine au nouveau venu, en lui présentant le côté que ne recouvrait aucune écriture.

L'étranger traça les mots demandés.

— Bien, vous reconnaissez là votre main habituelle ? dit le capitaine, frappé par l'identité des deux écritures.

— Mais vous m'avez vu vous-même écrire... répondit l'étranger. Comment en pourriez-vous douter ?...

Pour toute réponse, le capitaine retourna l'ardoise, et l'étranger demeura confondu en voyant des deux côtés de celle-ci sa propre écriture...

— Auriez-vous rêvé que vous écriviez sur cette ardoise ?... demanda alors le capitaine.

— Non ! Du moins je n'en ai aucun souvenir...

Par la suite, le capitaine du navire canadien raconta au capitaine de sir Robert Bruce, que quelque temps avant midi, fatigué, ce passager s'était endormi très profondément. Une heure au plus après il s'éveilla et dit au capitaine : « Capitaine, nous

serons sauvé aujourd'hui même... *J'ai rêvé que j'étais à bord d'un vaisseau et qu'il venait à notre secours...* » Il décrivit alors très exactement le bâtiment et son gréement, et lorsque les passagers du navire de Québec virent arriver le navire où était Bruce, ils furent très étonnés de voir qu'il correspondait à la description.

Le fait suivant est rapporté par Jung Stilling, un philosophe et mystique chrétien allemand, qui le publia en 1814 dans le « *Pocket Book* ». Il lui avait été rapporté, comme une expérience personnelle, par le baron de Sulza, chambellan du roi de Suède Charles XIII (celui qui adopta Bernadotte).

Le baron de Sulza raconte qu'ayant été rendre visite à un voisin, il revint chez lui vers minuit, heure à laquelle, en été, il fait suffisamment clair pour que l'on puisse lire l'impression la plus fine. « Comme j'arrivais dans mon domaine, dit-il, mon père vint à ma rencontre devant l'entrée du parc. Il était vêtu comme d'habitude, et il tenait à la main une canne que mon frère avait sculpté. Je le saluai, et nous conversâmes longtemps ensemble. Nous arrivâmes ainsi jusqu'au château, et, à l'entrée de sa chambre. En y pénétrant, je vis avec stupeur mon père déshabillé, couché dans son lit, et profondément endormi. *Au même instant, l'apparition s'évanouit.* Peu de temps après, mon père s'éveilla et me regarda d'un air d'interrogation.

— Mon cher Edouard, me dit-il, Dieu soit loué de ce que je te vois sain et sauf, car j'ai été bien tourmenté à cause de toi dans mon rêve, il me semblait que tu étais tombé dans l'eau et que tu étais en danger de te noyer.

— Or, ce jour-là, ajoute le baron, j'étais allé avec un de mes amis à la pêche aux crabes dans la rivière, et j'avais failli être entraîné par le courant. Je racontai à mon père que j'avais vu son apparition à l'entrée du domaine, *et que nous avions eu une longue conversation.* Il me répondit qu'il arrivait parfois des faits semblables... De tels événements confirment ce système, soutenu par bien des personnes, qui veut que l'esprit, durant la vie corporelle, peut parfois s'échapper au-dehors, revêtu d'un organisme éthéré, apparaître, et agir en différents lieux, et qu'ensuite il oublie tout quand il revient dans le corps de chair et se réveille...

Carl von Prel, en son livre *La Mort et l'Au-Delà.* raconte qu'un prêtre catholique allemand, l'abbé Steinmetz, voyait souvent son propre fantôme (son « double »), assis dans son jardin, à la place qu'il se plaisait à occuper lui-même. Un jour, pendant qu'il se trouvait dans sa chambre avec quelques amis, il leur dit, en leur montrant du doigt successivement, lui-même, puis son « double » dans le jardin :

— Ceci est le *Steinmetz* mortel, et ceci est le *Steinmetz* immortel... »

Voici maintenant un autre récit, infiniment plus spectaculaire, qui a été publié dans le « *Journal des Missions* ». Il figure dans l'ouvrage du Docteur Paul Joire, professeur à l'Institut Psycho-Physiologique de Paris, en son livre *Les Phénomènes Psychiques* (Paris 1909, Vigot éditeurs). Nous n'avons pu retrouver en nos fiches la référence au « *Journal des Missions* » ni le nom du missionnaire qui assista à l'expérience ; mais nous certifions au lecteur avoir eu jadis toutes ces précisions en nos dossiers. Laissons parler le Père qui nous rapporta ce passionnant procès-verbal.

« Un certain Ugema Uzago, qui est à la fois le chef de la tribu des Jabikou et un féticheur connu et célèbre dans la région, a sur les indigènes un pouvoir extraordinaire, car il guérit les maladies

dont ils sont atteints, leur trouve le moyen de faire fortune, et aussi celui de connaître leurs ennemis, doux euphémisme qui, dans la pensée de ces gens, signifie qu'ils en seront bientôt débarrassés... »

Cet Ugema est un ami du missionnaire, ou du moins, ayant souvent besoin du Révérend Père, il se plaît à passer pour tel, et, souvent, le soir, il vient l'entretenir de ses affaires et lui demander du tabac.

Or, un soir, il déclara au missionnaire que le « maître », *celui-qui-peut-tout,* avait invité tous ses disciples à se trouver, la nuit suivante, sur le plateau des Yemvi.

« Je ne pourrai donc pas venir ici... » ajouta Ugema.

— Comment ! s'exclama le Révérend Père, sur le plateau des Yemvi ? Mais il faut quatre grandes journées de marche pour l'atteindre... Tu n'arriveras jamais !...

Orgueilleusement, Ugema se redressa :

— Viens avec moi demain soir, répliqua-t-il, tu verras comment nous savons faire, nous autres sorciers noirs...

Le missionnaire se garda bien de manquer une occasion si propice de constater le savoir du célèbre sorcier, et le lendemain, à six heures, avant la tombée de la nuit, il l'avait rejoint.

— Je vais commencer tout à l'heure les préparatifs de mon départ, lui dit Ugema. Dès que je m'y serais mis, sur ta vie, ne m'interromps pas, ce serait pour toi, et surtout pour moi, la mort assurée.

— Je lui promis solennellement, écrit le missionnaire, de ne pas dire un mot, de ne le troubler en ses conjurations par aucun geste, aucun cri, rien. Muet comme un tronc d'arbre mort !

— Mais, lui dis-je encore, pardon, un simple mot. Tu vas bien, n'est-il pas vrai, au plateau des Yemvi, à l'ancien village abandonné ?

— Oui, je te l'ai déjà dit...

— Bien, j'aurais une commission à te faire faire. Voudrais-tu me rendre un service ?...

— Bien volontiers...

— Sur ton chemin, au pied du plateau, tu traverses, n'est-il pas vrai, le village de Ushong ?

— Parfaitement...

— On y connaît bien, n'est-ce pas, le traitant qui s'y est installé pour acheter du caoutchouc ?

— Il se nomme Esaba, n'est-il pas vrai ?...

— Oui, parfaitement... »

« Or, poursuit le Père, je dois dire qu'Esaba, le traitant noir du village en question, est un de nos chrétiens, de son nom de baptême Vincent, qui, au besoin, fait un peu de catéchisme, baptise les mourants, instruit les petits, et de plus nous est très dévoué. Lorsque nous sommes à son village, c'est toujours lui qui nous donne l'hospitalité et nous rend mille services.

« Eh ! bien, en passant devant sa porte, voudrais-tu lui dire que j'ai absolument besoin de le voir ? Qu'il vienne immédiatement et m'apporte en même temps les cartouches de fusil de chasse que j'ai laissées dans ma petite caisse de fer chez lui. Qu'il laisse tout le reste. Les cartouches seulement. C'est bien compris, n'est-ce pas...

— Ta commission sera faite. Esaba recevra ton message ce soir même et demain se mettra en route. Maintenant plus un mot n'est-ce pas ? »

« Devant pareille assurance, on comprend combien mon étonnement augmentait, combien aussi j'étais désireux de voir la fin de cette histoire, tout au moins singulière. Comment Ugema allait-il se rendre à la fête ? Quatre journées de marche en quelques minutes ! Et puis, comme je viens de le dire, par Esaba, j'avais un facile moyen de contrôle. De la mission, aller chez Esaba, représentait trois gran-

des journées de marche, et encore ne faut-il pas perdre de temps en route ! »

Le missionnaire décrit ensuite le rituel par lequel Ugema se met en sommeil spécial pour obtenir ce dédoublement. Il mentionne la présence d'un serpent noir, très dangereux, qui descend du toit de la case et s'enroule autour du cou du féticheur pendant le chant des incantations. Puis, le Père continue son récit :

« Sans que le féticheur fasse un geste, un signe pour m'arrêter, prononce un mot, une défense, j'allume une torche qui me permet de saisir tous les détails de la scène. Le feu jette à peine quelques lueurs mourantes, une flamme encore, tout s'éteint. Ugema est étendu sur le lit. Une odeur acre, toute particulière, emplit la case, et j'ai mille peines à résister à la torpeur envahissante qui m'étreint tout entier. Je m'approche d'Ugema, le serpent a disparu, *le féticheur dort profondément, mais d'un sommeil de mort, sans un mouvement, sommeil cataleptique.* Je soulève les paupières, l'œil est blanc vitreux, ne fait aucun mouvement devant la flamme de la torche. Je me place devant lui, je soulève le bras, il retombe inerte, raide, d'une rigidité cadavérique. Je soulève la jambe, même résultat. J'enfonce une épingle dans la chair, aucune contraction des muscles, à peine, aux commissures des lèvres, un peu d'écume blanchâtre. *Les mouvements du cœur sont imperceptibles.* Ugema dort...

« Toute la nuit, le surveillant, je reste à ses côtés, *rien en lui ne décèle plus la vie. Pas un geste, pas un mouvement.*

« Au matin seulement, vers huit heures. Ugema commence à s'agiter légèrement. Je l'observe curieusement, peu à peu la vie revient, les mouvements, d'abord spasmodiques s'arrêtent ; sur la couche de bois où il était étendu, Ugema se lève, me regarde

d'un air hébété, semblant se demander ce que je fais là. La connaissance lui revient.

— Ah ! me dit-il, que je suis fatigué...

— Eh ! bien, et ce fameux voyage, tu vois que tu n'as pu le faire !

— Comment, je n'ai pu le faire ! Que dis-tu ?...

— Tu étais cette nuit au plateau des Yemvi ?...

— Mais certainement ! Il ne fait pas bon manquer à l'appel du maître...

— Et qu'avez-vous fait ?...

Ugema se tait. Puis il reprend :

— Nous étions nombreux, nous nous sommes bien amusés...

Impossible d'en tirer autre chose.

— Et ma commission, l'as-tu faite ? As-tu prévenu Esaba ?...

— Mais certainement.

— Tu lui as parlé cette nuit ?...

— Je lui ai parlé cette nuit.

— Cependant, je n'ai pas bougé moi-même de cette case ; tu étais sur ce lit, je t'ai toujours gardé !...

— Non, je n'étais pas sur ce lit, mon corps était là, mais qu'est-ce que mon corps ? Mon moi, n'était pas là, j'étais au plateau des Yemvi...

« Ne voulant pas, pour le moment, insister davantage, je cessai la conversation et repris peu après le chemin de la mission, songeur, et me demandant ce qu'il fallait penser de cela, songe, fantasmagorie, illusion ou réalité ?

« Trois jours après, au soir, le traitant Esaba arrivait à la mission.

« Père, me dit-il, voici les cartouches que tu m'as fait demander l'autre jour par Ugema. Que me veux-tu donc encore ?

Il me fut facile de trouver une cause quelconque.

— Et a quel moment Ugema t'a-t-il prévenu ?

— Mais le soir, vers neuf heures, il y a trois jours, comme je te l'ai dit.

« C'était juste l'heure où Ugema tombait en sommeil cataleptique.

— L'as-tu vu ?

— Oh ! non ! Tu sais bien que nous autres noirs, nous redoutons les fantômes de la nuit ! Ugema a frappé à ma porte et m'a parlé du dehors, mais je ne l'ai pas vu.

— Ah ! bien.

Et ce fut tout...

« Sans aucun doute, Ugema avait bien assisté à la fête des sorciers, *son* MOI *dédoublé, agissait, parlait et entendait.* »

Tel est le récit, et la conclusion, du missionnaire qui a rapporté fidèlement cette importante observation. On le voit, il faut être de parti pris pour ne pas l'estimer aussi concluante que les précédentes.

Mais pour qui supposerait que ces faits étonnants ont, de nos jours, disparu, nous rapporterons deux exemples, à peine vieux de vingt-cinq ans.

Mrs Louisa Rhine, de l'Université de Dulse, aux U.S.A., a communiqué à l'hebdomadaire *Télé Sept Jours* un fait tiré de son très important dossier, comportant des centaines de cas semblables. Nous résumons.

Une jeune américaine, Patricia N..., vint à Munich en 1947, retrouver son fiancé, Alan, mobilisé dans les troupes d'occupation. Avant de regagner les U.S.A., elle s'arrêta à Londres quelques jours, en compagnie de la mère d'Alan. Un mercredi après-midi, vers 15 h 30, celle-ci fut brusquement saisie d'une angoisse inexplicable au sujet de son fils. Elle se confia à Patricia, qui ne put la rassurer, et partagea rapidement son inquiétude, au point d'éprouver un

malaise et d'être dans l'obligation de s'allonger un moment.

Quelques jours plus tard, les deux femmes reçurent une longue lettre d'Alan, dans laquelle il leur expliquait que ce mercredi-là, précisément vers 15 h 30, il avait échappé par miracle à un très grave accident de la route. Il roulait avec deux autres G.I.'s dans une jeep conduite par un prisonnier allemand. Soudain, une jeune fille s'était élancée devant eux sur la route, en faisant de grands gestes pour les inviter à stopper. Ce qu'ils firent. A cet instant un camion déboucha devant eux d'une route transversale, roulant à une vitesse folle. « Sans cette jeune fille, il nous aurait percuté de plein fouet, déclarait Alan. Mais ce qui me stupéfia, c'est que celle-ci avait disparu comme par enchantement aussitôt après le passage du camion. Et je suis certain d'avoir reconnu en elle Patricia... »

Voici enfin un dernier fait, survenu en 1953, à une de nos très proche parente : Mme Liliane D.

A cette époque, elle faisait ses études d'infirmière d'Etat à l'école d'infirmières de la ville d'Argenteuil. Cette école était souchée sur l'Hôpital de la ville. Le matin, les élèves de première ou de deuxième année parcouraient le cycle des travaux pratiques en salle, et l'après-midi, elles avaient alors les cours écrits et oraux, avec les « patrons ». Elève de seconde année, Mme Liliane D... quitta un matin la salle hospitalière, située au deuxième étage, où elle procédait aux soins des divers malades, assistée d'une jeune de première année, pour aller chercher quelque chose, au même étage, dans la partie « école » proprement dite. Dans le palier-vestibule, elle rencontra une dame de ses relations, Mme P..., habitant habituellement Vichy, mais venant parfois, au cours de chaque année, séjourner chez son frère,

demeurant à Cormeilles-en-Parisis. Mme P... sortait d'un corridor donnant sur le palier, et fermé par une porte battante. Elles échangèrent quelques phrases banales, et Mme P... précisa à la jeune fille que, venant parfois ici en consultation, elle se doutait bien qu'elles finiraient par se rencontrer. Puis elles se quittèrent, et Mme P... descendit l'escalier, ouvrit la porte vitrée, et partit dans la vaste cour de l'hôpital. Liliane D... demeura *quelques secondes* sur le palier du premier étage, irrésolue et étonnée de cette rencontre. Puis soudain, par une inspiration soudaine, elle se précipita dans l'escalier, et ouvrit la porte de la cour. *Il n'y avait personne.* Quelques mois plus tard, Mme P..., à Paris, assurait en riant avec incrédulité, n'avoir jamais quitté Vichy à cette époque et ne rien avoir à faire à l'hôpital d'Argenteuil...

CHAPITRE III

LA MATÉRIALISATION DU DOUBLE

« Les portes de la demeure étant fermées, Jésus vint et se présenta au milieu d'eux... »

JEAN : *Evangile*, XX, 27

Dans les faits que nous allons maintenant examiner, compte tenu des études expérimentales réalisées depuis soixante-dix ans environ par des hommes de science absolument dépourvus de toute fantaisie ou de tout comportement superstitieux [1] nous allons voir apparaitre deux phénomènes nouveaux. Ce sont les phénomènes de *matérialisation* et de *dématérialisation*.

Ces deux phénomènes, bien que paraissant encore très difficiles à interpréter, ont été observés d'une manière rigoureuse et scientifique par des témoins d'une autorité et d'une compétence telles que nous ne pouvons absolument pas les mettre en doute. Le contrôle fut renforcé par l'emploi d'appareils sim-

1. Citons Camille Flammarion, Branly, Marconi, Pierre Curie, qui n'étaient pas précisément des plaisantins.

ples mais précis, et si l'on peut à la rigueur parler d'hallucination collective pour des hommes de laboratoire (ce qui est proprement impensable), on ne peut admettre que des *appareils* soient semblablement influencés. Et ces phénomènes semblent se rapporter à des modifications de l'élément matériel sous l'influence du médium.

De l'ensemble des cas de ce genre qui ont été *bien observés et bien contrôlés,* nous avons pu tirer les conclusions suivantes, nous dit le Dr Paul Joire, professeur à l'Institut Psycho-Physiologique de Paris, et président de la Société d'Etudes Psychiques [1].

1° Le médium peut provoquer des effets qui semblent produits par un corps matériel solide, ce corps ne se manifestant que par le sens du toucher, ou par des traces matérielles qu'il laisse sur d'autres corps. Nous avons, dans bien des cas, attribué ces phénomènes à une extériorisation de la force du médium. Citons comme exemples, l'expérience signalée par le Dr Allain avec le médium célèbre Eusapia Paladino, au cours de séances qui ont eu lieu à la Société Universelle d'Etudes Psychiques de Paris, les empreintes, les moulage de formes, produits tant par Eusapia Paladino que par d'autres médiums, etc.

2° Le médium provoque l'apparition d'une forme matérielle, visible et tangible. Cette matérialisation présente le plus souvent la forme d'une partie d'un corps humain : tête, main, bras, etc. Il est à noter que ces membres n'ont généralement pas le même aspect ni la même grosseur ou minceur que les membres correspondants du corps du médium qui aide à les produire.

3° Le médium provoque la formation d'une forme matérielle représentant une partie notable du corps

1. Cf. *Les Phénomènes Psychiques et Supranormaux, leur observation, leur expérimentation* — Vigot Frères édit. — Paris 1909.

humain : buste, corps incomplétement formé. Là, le phénomène rejoint certaines légendes, qui représentent les apparitions comme seulement partielles.

4° On a constaté dans certains cas que le corps du médium perdait une partie de son poids, à mesure que la matérialisation se produisait. Il semble donc bien que, dans ces cas, la forme qui se matérialisait empruntait en partie les éléments matériels du corps du médium.

5° Le médium provoque la formation d'une masse corporelle, représentant un corps entier, identique au corps du médium. Ce sont les cas que l'on a appelés *dédoublement, bilocation.*

6° Le médium provoque la formation d'une masse corporelle d'apparence humaine, ce corps étant absolument dissemblable de celui du médium.

7° L'apparition ainsi matérialisée possède certains attributs d'un corps matériel ordinaire, elle peut toucher les assistants, leur parler, s'entretenir avec eux, toucher et transporter les objets.

8° L'apparition peut être photographiée. De nombreux clichés ont été pris pendant ces soixante dernières années, dans des conditions excluant toute supercherie. Nous observerons en passant que ce dernier phénomène enlève toute plausibilité à la légende qui veut que les vampires ne se reflètent pas dans un miroir. Cette croyance, née de l'imagination populaire sans doute, est d'ailleurs en contradiction avec le vieil emploi des miroirs dit magiques, à l'aide desquels l'évocateur entre en contact visuel avec l'entité évoquée.

9° « Ces apparitions et ces matérialisations sont intimement liées à la présence et à l'action d'un médium, qui est toujours nécessaire à la production du phénomène... », nous dit le Dr Joire, résumant les travaux et les expériences à caractère et contrôle scientifiques. Nous ferons observer au lecteur que dans d'innombrables cas d'apparitions, de

visions, etc. la *présence* d'un individu doué d'une certaine médiumnité est en effet nécessaire, mais pas nécessairement son *action* consciente. Ou alors, il faudrait admettre que cette action lui est suggérée, sans qu'il s'en doute, par la force qui cherche à se manifester.

10° Le plus souvent, la forme matérialisée se manifeste dans le lieu même où se trouve le médium. Mais il y a des cas où la matérialisation se produira, toujours sous l'influence d'un médium, mais à une distance plus ou moins grande du lieu où il se trouve. Notons ce fait, il est précieux pour l'étude du Vampirisme.

Nous allons maintenant donner le récit d'une expérience célèbre, parmi bien d'autres, qui montrera au lecteur que les explications tendant à faire entrer dans le domaine de l'illusionnisme et de la fraude ce genre d'expériences, n'ont pas de fondement en ce domaine. Sans doute y eut-il de nombreux cas où les assistants furent dupes d'un adroit trucage. Mais dans les sociétés dirigées par des hommes de science, doués d'un esprit critique indiscutable, les fraudes sont très rapidement décelées.

A la fin de l'année 1891, la Société de Recherches Psychiques des U.S.A., présidée par le Rév. M.J. Savage, de Boston, a réalisé ce qui suit. Le procès-verbal de cette mémorable séance a été signé par les membres présents de ladite Société, qui comptait en ses rangs des hommes comme le Dr Heber Newton, M. A. Livermore, et un certain nombre d'autres, bien connus tant dans les sciences que dans les lettres. Il ne s'agissait pas d'un public « mondain », ni de « curieux » ou de « spirites » fervents, mais de chercheurs et d'observateurs.

Le médium était Mme Roberts, de New York. La séance eut lieu à Osnet (Massachusetts), dans une salle ordinairement publique, et par conséquent sans installation spéciale. On avait pour cela construit une cage de grillage, soutenue par une solide charpente en bois. Sur le devant de la cage, une porte avait été ménagée, susceptible d'être fermée à l'aide d'un cadenas. Cette cage fut placée le long du mur de la salle, qui est au second étage, et où l'on ne peut pénétrer que par une seule porte. Avant que le médium n'entrât dans la cage, on fit examiner ses vêtements par une contrôleuse, comme lors d'un passage en douane. Ces vêtements étaient tous de couleur sombre. (On verra par la suite l'importance de ce détail.)

Quand l'heure de la séance arriva, une soixantaine de personnes étaient réunies dans la salle, les membres de la Société de Recherches Psychiques aux premiers rangs. Dans l'assistance, se trouvaient de nombreux médecins, venus pour observer ces phénomènes dans des conditions aussi nouvelles. Mme Roberts, une petite femme maigre, semblait pâle et anxieuse.

A huit heures elle entra dans la cage, et aussitôt le Comité, composé du Révérend Savage et d'un docteur éminent, ferma la porte avec un cadenas. De plus, on fit ligaturer avec un cordonnet le cadre de la porte contre la charpente de la cage, et on scella cette fermeture avec des cachets de cire sur lesquels on imprima un sceau spécial. Cela avait pour but d'empêcher toute sortie ou toute entrée, dans la cage ou hors de la cage, pendant l'expérience.

Puis, on abaissa l'éclairage au gaz, et le dédoublement du médium commença, ainsi que les manifestations qui en découlent habituellement. *Pendant une heure, plus de trente « formes » sortirent de la cage où était le médium, passant à travers le grillage sans aucune difficulté, et se matérialisèrent devant elle, en pleine vue des assistants.* Ces formes étaient

3

parfois grandes, parfois petites. Certaines furent reconnues par diverses personnes comme étant des parents décédés. Parfois, les matérialisations avaient lieu en dehors de la cage. Une tache blanche et nébuleuse paraissait sur le plancher, devant la cage. Elle grandissait peu à peu, jusqu'à ce que la masse nébuleuse eût prit la forme d'un être humain qui soit habillé de blanc. On voyait les mains manipulant cette vapeur blanche et la rendant graduellement consistante. Puis, tout d'un coup, une forme humaine entièrement développée se montrait aux assistants. Elle se dissolvait généralement en retournant vers le médium, comme à regret, puis disparaissait. Quelques formes d'hommes parurent également, silhouettes grandes et fortes, alors que le médium était une femme petite et mince. A la fin de la séance, Mme Roberts parut s'avancer subitement vers les assistants à une vitesse assez lente, et parut passer à travers le grillage et la charpente, devant les assistants stupéfiés. On remonta le gaz de façon à augmenter l'éclairage, qui avait été réduit, et on constata que le cadenas était bien fermé, les cordonnets et leurs cachets de cire absolument intacts. Cependant, le médium était dehors, devant le comité...

On va sourire, et parler de prestidigitation. Bien sûr. Mais en ce cas, les grands prestidigitateurs ne se soucient pas de l'éclairage, dans un music-hall, ils opèrent en pleine lumière, parfois même avec des projecteurs braqués sur eux. Dans cette expérience, un illusionniste aurait prétendu opérer en pleine lumière et n'aurait pas fait baisser le gaz. Enfin, dans l'assistance, *il n'y avait pas de prestidigitateur*, mais des expérimentateurs sérieux, des médecins, des pasteurs.

« D'après la croyance populaire, nous dit Hector Durville en son ouvrage *Le Fantôme des Vivants*, le fantôme des morts apparaît enveloppé, drapé

dans une légère étoffe blanche, analogue à celle du linceul dans lequel le corps a été enseveli. D'autre part, si nous questionnons des paysans au sujet des revenants, quelques-uns affirmeront très sérieusement avoir vu, ou avoir ouï-dire, que tel ou tel, incapable de mentir, a revu sa mère, ou son père, décédé depuis peu, qui avait des recommandations ou des révélations importantes à lui faire, *et qui l'a revu tel qu'il était de son vivant*, porteur des objets qui lui étaient familiers, *et couvert de ses vêtements habituels*.

« Dans les maisons hantées par le fantôme d'un avare gardant son trésor, ou par celui d'un homme considéré comme étant l'auteur d'un crime perpétré là il y a des années, l'un et l'autre ont été vus, par certaines personnes, habillés comme ils l'étaient, ou comme il devait l'être de leur vivant. D'autre part, les esprits des morts évoqués par les spirites sont décrits par les médiums, tantôt comme étant drapés, tantôt comme étant habillés... »

Et voici l'explication qu'en donne Hector Durville.

Le « double » des vivants *spontanément dédoublés*, sans que ceux-ci soient consciemment et volontairement les auteurs de ce phénomène, est presque toujours vêtu comme les sujets eux-mêmes.

Dans le dédoublement expérimental, au contraire, il apparaît presque toujours comme drapé.

Sans rien leur demander, quelques sujets affirment que le « double » n'est pas vêtu comme eux, mais qu'il paraît enveloppé dans une sorte de gaze fluidique le recouvrant de haut en bas, laissant le visage à découvert. D'autres diront (première impression), que le « double » n'est recouvert par aucun vêtement, il leur paraît nu. Mais en le contemplant avec plus d'attention, ils distingueront plus ou moins nettement une sorte de gaze qui le drape.

« Pourquoi, demande Hector Durville, le fantôme des morts, et celui des vivants dédoublés, n'est-il

pas toujours habillé de la même manière ? Voilà une question à laquelle il m'est impossible de répondre d'une façon précise. Je ne peux que faire l'hypothèse suivante :

« — *Le fantôme est drapé* lorsque, n'ayant pas de motif sérieux de se manifester, il flotte, indécis, *dans un état de matérialisation peu avancé. Il est au contraire vêtu comme le sujet, lorsque, pour une raison quelconque, il est plus lourd et plus matériel.* »

Ainsi, cette substance mystérieuse dans laquelle ou par laquelle le « double » se manifeste, et qui a l'aspect d'une gaze blanchâtre et brillante, est le premier stade de condensation du « double », le stade soit d'inconscience soit d'indécision. Dès que la volonté de se manifester est parvenue à son paroxysme, la mystérieuse substance se modèle et se condense davantage, pour parvenir finalement à une image aussi exacte que possible de l'aspect du sujet lui-même, poussant la minutie (peut-être inconsciente), jusqu'à affecter tous les détails des vêtements. Dans le cas des Vampires, cela dépend de la parfaite conservation des vêtements dans le tombeau. Conservation qui est, elle-même, une chose déjà fort surprenante, et qui implique l'action occulte du pseudo-mort lui-même. Nous en verrons des exemples.

Nous allons maintenant aborder les expériences du Dr Paul Gibier lequel fut lié avec Pasteur et bénéficia de son amitié, et qui fonda à New York l'Institut Pasteur, réplique de celui de Paris. Il fut justement considéré par le gouvernement français pour ses connaissances scientifiques et pour sa haute valeur morale. Lorsqu'il se tourna vers les études métapsychiques, et qu'il osa publier le résultat de ses expériences, de toutes parts ses adversaires, aussi bien matérialistes qu'ultramontains, jetèrent les hauts cris, et l'accusèrent ou de s'être fait duper,

ou d'être lui-même un mystificateur. Pour se justifier il publia la lettre ci-dessous de Louis Pasteur :

« Cher Monsieur Gibier,

« Connaissant les nouvelles méthodes appliquées à l'étude des maladies contagieuses, vous pouvez aborder ces recherches difficiles que vous allez entreprendre. Défiez-vous surtout d'une chose : la précipitation dans le désir de conclure. Soyez à vous-même un ennemi vigilant et tenace. Songez toujours à vous prendre en faute... Mes félicitations, et une cordiale poignée de mains... Signé : *L. Pasteur.* »

Le Dr Gibier suivit le conseil de Pasteur, et dans ses recherches comme dans les expériences qui en découlèrent, il montra cette objectivité et cette perpétuelle méfiance que lui conseillait le grand savant. Ce que nous allons relater est tiré de son mémoire, présenté au Congrès de 1900, et publié chez Durville sous le titre de *Les Matérialisations de Fantômes, la pénétration de la Matière, et autres phénomènes psychiques.*

C'est ainsi qu'il nous dit, page 19, : « Dans l'ouvrage cité plus haut (*Spiritisme ou Fakirisme occidental* - Paris 1886), j'ai décrit une *matérialisation partielle d'une main, que j'ai observée au grand jour.*»

Il nous précise en outre ceci : « Je n'ai tenu compte que des faits que j'ai pu surveiller, vérifier personnellement, et dont j'ai provoqué l'accomplissement *dans mon laboratoire,* en présence : 1°) de préparateurs qui m'assistent dans mes travaux ordinaires de biologie, et dont l'acuité d'observation m'est familière ; 2°) en certains cas, d'un petit nombre de personnes étrangères à la science, mais sérieuses et qui me sont connues. »

Nous ne rapporterons toutefois qu'une seule expérience, qui, nous en sommes persuadé, si elle est considérée comme véridique et réelle, justifiera toutes

les autres. Le médium était enfermé dans une cage de bois à trois côtés, le quatrième étant clos d'une draperie. Le Dr Gibier nomme cette cage « le cabinet ». Il était généralement dedans avec le médium, et tenant les mains de ce dernier dans les siennes, et les jambes du médium entre ses genoux.

« Un point blanc se montre sur le parquet, au pied du cabinet. D'où je suis placé, je vois que cet objet se tient à environ 25 centimètres de la portière, en dehors. En deux à trois secondes, cela devient gros comme un œuf, et s'agite, rappelant la coquille vide qui, dans les salles de tirs, danse au sommet du jet d'eau. Rapidement alors, l'objet s'allonge, devient une colonne de un mètre de hauteur sur environ dix centimètres de diamètre, puis de un mètre cinquante, et deux prolongements transversaux apparaissent à son sommet, lui donnant la forme d'un T. Cela ressemble à de la neige ou à un nuage épais de vapeur d'eau. Les deux bras du T s'agitent, une sorte de voile émane de leur substance ; l'objet s'élargit et prend vaguement d'abord, puis distinctement ensuite, la forme blanchâtre d'une femme voilée. Deux bras blancs sortent de dessous le voile qu'ils rejettent en arrière. Le voile disparaît lui-même, et nous voyons une charmante figure de jeune fille, mince, délicate, de taille svelte élancée, de 1,60 m de hauteur environ, qui, d'une voix perceptible, nous donne un nom : « Lucie... ». Elle se tient un instant devant nous comme pour nous permettre de l'observer ; la robe est entièrement blanche, les manches évasées sont courtes, n'allant pas jusqu'aux coudes ; les bras sont nus et d'une forme fine. La figure a des cheveux noirs arrangés en lourds bandeaux bouffants de chaque côté de la tête (le médium a des cheveux blonds, très courts et frisés). La « forme » s'avance vers l'extrémité gauche du cercle des assistants, vers Madame D... et se penche au-dessus d'elle. Elle lui prend les mains, dont elle tourne la face palmaire

en haut, et souffle dedans. Au même instant, comme sous l'influence de ce souffle, un flot de dentelle ou de tulle [1] s'élève au-dessus de nos têtes des mains de Madame D... et s'étend pendant que nous entendons le souffle fort, régulier, continu, avec légers renforcements, donnant à l'oreille l'impression de venir d'une machine ou d'un soufflet de forge, et durant, sans interruption, au moins trente secondes. Madame D... nous dit sentir le souffle sur les mains et le visage. La forme prend ce voile dans ses mains, l'élève au-dessus de sa tête, position où il semble se condenser, puis l'étale, et littéralement nous couvre avec ce nuage ondulant de tissu léger. A ce moment, je me lève et me place en ligne avec la face antérieure du cabinet, tandis que le Dr L... et M. T. S... se lèvent en même temps, s'avancent aussi vers l'apparition, lorsque celle-ci, attirant brusquement à elle toute l'étoffe étalée sur les genoux des assistants, s'écroule à nos pieds comme un château de cartes au moment où j'avance mes mains pour la toucher, et disparaît progressivement. Et en deux secondes au plus, comme elle était venue, mais cette fois à environ cinquante centimètres des rideaux auprès desquels je me tiens debout, et qui restent immobiles. En fait, je suis devant la porte du cabinet et elle ne pourrait rentrer dans ce dernier sans me trouver sur son chemin ! Au moment où le dernier point blanc, vestige de cette forme, va s'effacer sur le tapis qui recouvre le parquet, je me baisse pour mettre la main dessus, mais je n'en puis sentir aucune trace, il n'y a plus rien. Je me reporte immédiatement vers le cabinet et mets la main sur le lien qui attache le médium, et je tire dessus. Il est à sa place et tient bon ! A ce moment la lampe s'éteint. Je fais immédiatement allumer le

1. Bien que le Dr Gibier en ait tenu une partie en ses mains, il n'a pu voir exactement ce que c'était. Au toucher, il jugea que cela ressemblait à du coton contenant de l'empois.

gaz. En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire je suis dans le cabinet, où je trouve le médium à sa place, immobile, la salive coulant de sa bouche et couvrant son menton. Elle paraît s'éveiller d'une sorte de transe. »

Les liens qui ligotaient le médium furent examinés avec soin par le Dr L... et M. T. S... Ils éprouvèrent des difficultés sérieuses à les défaire, et y passèrent plusieurs minutes. Toute possibilité de trucage est donc à écarter de façon absolue. *Mais quelle explication donner de cette expérience,* et de toutes celles qui figurent dans le rapport du Dr Gibier ? Aucune en l'état actuel de la question, *sinon qu'elles n'infirment absolument pas la possibilité d'une matérialisation d'un Vampire.*

Les « matérialisations » ne sont pas toujours obtenues, et combien péniblement parfois, aux dépens de la substance psychique d'un médium, fournissant à un « double », attiré ou appelé, la matière première nécessaire. Parfois, il se trouve qu'une « matérialisation » est réalisée sans que nulle explication métapsychique puisse en donner la raison. En voici quelques-unes.

Certains journaux français de mai 1959, donnèrent avec quelque retard, un récit qu'avaient déjà publié leurs confrères italiens, notamment le *Momento Sera* du 29 avril 1959, et la revue *Aurora,* n° 42 de 1959. Voici cet hallucinant récit.

Le correspondant du *Momento Sera,* de Naples a immédiatement adressé à sa rédaction les faits qui suivent, et se sont produits dans la nuit du 26 au 27 avril 1959 à Castellamare-di-Stabia, ville de trente-cinq mille habitants située dans l'angle sud-est du golfe de Naples, en face du Vésuve, à vingt-huit kilomètres de Naples même.

Un jeune homme, A. M., rentrait de Naples à Castellamare après minuit, sous une pluie battante, à scooter. A un carrefour, sur le bord de la route, il vit une jeune fille blonde qui lui faisait signe d'arrêter, ce qu'il fit. La jeune fille, qui était paraît-il d'une très grande beauté, lui demanda de la conduire à Castellamare, à sa demeure. Le jeune homme accepta sans hésiter, la fit monter sur le siège arrière, et galamment, retira sa veste et la posa sur les épaules de la jeune fille. Arrivés à un carrefour, la jeune fille le fit stopper, descendit du scooter, indiqua au jeune homme la maison où elle habitait, et lui dit de revenir le lendemain matin pour reprendre sa veste. Elle alla vers cette demeure, et y pénétra par la porte, qui était justement grande ouverte. Le jeune homme reprit sa route, et le lendemain vint frapper à une porte du rez-de-chaussée de cette maison, demandant à voir la jeune fille, qu'il décrivit. Avec stupeur, les gens lui répondirent que cette jeune fille était morte depuis déjà deux ans. Il insista, et on lui montra alors la photographie de la jeune fille, qu'il reconnut parfaitement. On lui répondit alors de nouveau qu'elle était morte, et enterrée depuis deux ans au cimetière de Castellamare. Devant la tournure que prenait alors les événements, et pour le convaincre, on le mena alors au dit cimetière, et quelle ne fut pas la stupeur horrifiée de tous ces gens, lorsqu'on aperçut la veste du jeune homme, sur la tombe [1].

Les groupes de recherches spirites, l'Institut de Recherches Métapsychiques italien, la presse, s'emparèrent de cette affaire, et de nombreux enquêteurs reprirent l'enquête en leur nom. Tous ces faits furent reconnus exacts, sans pour cela qu'ils puissent être expliqués. On apprit en outre que la jeune fille avait déjà été vue aux abords de certains bals des environs, toujours de nuit.

1. Lorsque l'apparition se « *dématérialisa* », il ne resta que la veste, qui tomba à terre.

Ici, nous constaterons le voisinage d'un volcan, le Vésuve, tout comme le lecteur tant soit peu géologue aura depuis longtemps observé que les régions ou sévit le Vampirisme en Europe, c'est-à-dire les Balkans, sont aussi des contrées situées sur la fameuse ceinture volcanique de la terre.

En voici un autre exemple.

Le comte Paul Biver a écrit un livre sur le curé Lamy, que Maurice Magre nous dit avoir été un homme de bien, qui mena une vie sainte à La Courneuve, près de Paris, et mourut en 1931. Cet ouvrage est intitulé *Apôtre et Mystique, le Père Lamy.* Paul Biver est licencié ès sciences, ce n'est pas un naïf, comme malheureusement on en trouve tant parmi certains milieux égarés par de pseudos mystiques sans profondeurs. Un jour, Biver était allé voir le vieux curé et était demeuré coucher chez lui :

« A dix heures un quart, je me mis au lit et j'éteignis ma lumière. Il se passe peut-être deux ou trois minutes, et à travers les deux portes, qui sont légères, j'entends une conversation animée dans la chambre du vieux prêtre. Trois voix d'homme y prennent part, nettes et distinctes au possible, dans le silence absolu de la nuit. *Personne n'a monté l'escalier depuis que j'y suis passé. D'autre part, en quittant le vieillard sur le seuil de sa chambre, j'ai vu celle-ci libre de tout occupant.* Le Père Lamy parle de moment en moment, répondant à un interlocuteur dont la voix est nette, chaude, d'un timbre très viril et très agréable. J'entends certaines syllabes, mais je n'arrive pas à saisir un seul des mots qu'il prononce. Le troisième interlocuteur a une voix un peu plus sourde, il parle avec beaucoup plus de

retenue. Ses paroles sont rares et dites sur un ton moins péremptoire... »

Interrogé par Paul Biver, le vieux curé finira par lui avouer que fréquemment, il entend les voix de son ange gardien, et d'un autre ange, qu'il dit être Gabriel, et qui viennent lui parler.

Laissons cette explication, qui vaut pour le lecteur mystique et catholique, et constatons simplement que le vieux prêtre a, certains soirs, et dans sa chambre, des « matérialisations » suffisamment denses pour faire résonner l'air par le moyen de la parole.

Charles-Eberhard von Wachter (1746-1825), avocat à Stuttgart, qui fut membre de la célèbre « *Stricte Observance Templière* » sous le nom d'ordre de *Eques a Ceraso* et un de ses dirigeants les plus influents, a raconté dans un rapport qu'il ne communiqua qu'au prince héréditaire de Prusse (Frédéric-Guillaume II par la suite), au duc de Brunswick-Lunebourg, et au prince Charles de Hesse-Cassel, membres comme lui de la « *Stricte Observance Templière* », les évocations auxquelles il participa en disciple et spectateur, et qui eurent pour auteur le petit-fils de Theodorico Gualdo, selon un rituel et des enseignements qui avaient été remis au dit Gualdo par un moine florentin de l'Ordre des Servites, relevant du monastère du mont Senario à Florence.

En ces évocations, des « matérialisations » d'une blancheur aveuglantes furent obtenues. Elles avaient l'aspect humain, celui d'un homme, jeune, beau, et lorsqu'elles s'entretenaient à voix basse avec le petit-fils de Gualdo, von Wachter entendait parfaitement leurs voix. On trouvera le récit complet de ces évocations théurgiques dans l'ouvrage de Gérard Van Rijnberk : *Episodes de la Vie Esotérique (1780-1824)*, publié chez Paul Derain (Lyon, 1948).

Comme nous le soulignions plus haut, voici des

corporisations obtenues par des procédés totalement différents de ceux utilisés par le spiritisme classique, sans recours à des médiums, et qui se sont produites *spontanément*, ou par suite d'un *rituel d'appel à fond magique.*

Les traditions judéo-chrétiennes et les livres *vetero et neo*-testamentaire dans lesquels elles sont déposées, sont pleines de ces apparitions à formes matérielles. En effet, une « vision » est toujours à deux dimensions (hauteur et largeur), c'est le cas de Lourdes et de Fatima. *Mais une matérialisation est à trois dimensions, hauteur, largeur et épaisseur.*

Voici maintenant un récit tiré de l'œuvre célèbre du soufi mulsulman Muhy Ed-Dîn-Ibn-Arabi : *La Parure des Abdâl*[1].

« Nous avions autrefois à Marchena, en pays andalou, un compagnon d'entre les saints hommes dont l'occupation était d'enseigner le Coran. C'était un excellent juriste, sachant par cœur le Livre et les hadith, homme de piété et de mérite, toujours au service des pauvres. Son nom est Abdu-l-Majîd ben Selmah. Il m'a raconté — Puisse Allah lui être propice... — une chose qui lui était arrivée.

« Une nuit, pendant que j'étais dans la chambre où je fais l'oraison d'ordinaire, je venais de terminer mes prières et j'avais placé ma tête entre mes genoux pour vaquer à l'invocation d'Allah. Soudain, je constate qu'une personne survient, qui retire l'étoffe sur laquelle je priai et la remplace par une natte grossière. Ensuite cet être me dit : « Fais tes prières sur cette natte ! » *Or, j'avais verrouillé la porte de ma chambre, alors que j'étais tout seul.* La frayeur s'empara de moi. L'homme me dit : « Celui qui vit dans l'intimité d'Allah ne s'effraye point !... » Et il ajoute : « Mais crains Allah en tout état... »

1. Traduction et notes par M. Valsan — Les Editions Traditionnelles — Paris 1951.

Alors j'eus une inspiration et je lui demandai : « O Sidi, par quels moyens les Abdal arrivent-ils à être Abdal ?... » Il me répondit alors : « Par les quatre qu'a mentionné Abû Tâlib-el-Makkî, dans son traité *De la nourriture des Cœurs... Par le Silence*, la *Solitude*, la *Faim*, la *Veille...* » Et alors il disparut sans que je sache comment il avait pu entrer ni sortir, car la porte était demeurée fermée. Cependant, la natte qu'il m'avait donnée était toujours sous moi... » Et Abdu-l-Majid ben Selmah termina son récit en disant : « Voici la natte en question !... » « Alors, dit à son tour Muhy Ed-Dîn-Ibn-Arabi, en son livre ; alors j'accomplis moi-même une prière dessus cette natte... »

CHAPITRE IV

LE DOUBLE PEUT AGIR SUR LA MATIÈRE

« Tous les phénomènes constatés dans une hantise de lieu, nous font admettre l'action d'une *puissance invisible, intelligente*, malicieuse, très adroite... »

E. TIZANÉ, Cdt de gendarmerie : *L'hôte inconnu dans le crime sans cause.*

Journellement, il nous arrive d'entendre craquer des meubles. Et il ne viendrait à l'idée de personne de supposer que ces craquements puissent provenir d'une autre source que celle habituellement admise, savoir l'évolution du bois, ses variations, soumises aux propres variations de son milieu ambiant : température, sécheresse ou humidité, etc.

Les expériences métapsychiques dans lesquelles les expérimentateurs tinrent compte des craquements semblables, ou, mieux encore, de *coups frappés*, échappent, on le verra, aux explications habituelles.

Nous empruntons celles-ci, tout d'abord au regretté Hector Durville, et à son ouvrage *Le Fantôme des Vivants*, (Recherches expérimentales sur le dédoublement des « corps » de l'Homme — Paris 1909).

Durville nous donne tout d'abord les renseignements nécessaires pour situer les observateurs et assistants, le sujet à dédoubler, et l'opérateur. Il énumère les précautions prises pour empêcher toute fraude du sujet, lequel a ses jambes et ses mains immobilisées entre les jambes et les mains de Durville, lui-même, ou d'un autre observateur si Durville magnétise lui-même le sujet. *A deux mètres de là*, est une table sur laquelle va s'exercer l'action du « double ». Sur cette table, il y a divers objets, qui vont servir de test, notamment une balance, dont les plateaux sont équilibrés, *et la rupture de cet équilibre ferme un circuit électrique mettant une sonnerie en activité.*

21 janvier 1908. — Témoins : M. et Mlle Huselstein, MM. Dubois et François. Durville dédouble Mme François, et demande d'abord au « double » de bien vouloir agiter une feuille de papier suspendue au-dessus de la table. N'obtenant rien, il dit au « double » de frapper deux coups sur la table. Au bout d'un temps évalué à 30 ou 40 secondes, tous entendent, distinctement, deux petits coups secs frappés sur la table. Ces coups résonnent comme lorsque nous frappons légèrement avec l'articulation du médius replié. A titre de vérification, Durville demande alors au « double » de frapper trois coups. Rien ne se fait entendre. Le sujet se déclare très fatigué, et Durville le réveille alors lentement.

Nous observerons que s'il s'était agi de fraude, avec ou sans complicité, la troisième série de coups pouvait fort bien être obtenue. Il n'en est rien parce que le sujet est fatigué, et le « double » perd alors de ses possibilités.

23 janvier 1908. — Témoins : MM. Dubois, Bonnet, et un ami de ce dernier. Le sujet de ce jour a déjà constaté que, chez elle, une porte de placard se fermait ou s'ouvrait seule. Durville tente d'abord vainement d'obtenir l'impression de la main du « double » dans de la farine. Devant cet échec, il demande au « double » de fermer le couvercle d'un coffret ouvert sur la table, ou de pousser la porte de la pièce demeurée entrouverte. Au bout de quatre à cinq minutes, on entend grincer les charnières de la porte. On allume, on constate que l'ouverture de ladite porte, qui était avant la séance de 30 centimètres, n'est plus que de 15 centimètres. La porte a donc été poussée de 15 centimètres. On fait aller et venir la porte, le même grincement se produit.

5 mars 1908. — Témoin : M. Dubois. Durville dédouble le même sujet que dans l'expérience précédente. Lorsque le « double » paraît suffisamment condensé, il l'invite à aller près de la table, située à environ deux mètres, puis de frapper quelques coups, pour, ensuite, faire pression sur un des plateaux de la balance et déclencher la sonnerie.

Au bout de 5 à 6 minutes, ils entendent des coups légers, comme si on frappait la table avec les ongles d'une main dont les doigts sont repliés. Ces coups n'obéissent pas aux ordres de Durville, ils sont faibles mais très distincts. Trois essais successifs demeurent semblables. On rapproche alors le fauteuil du sujet endormi et dédoublé, on lui immobilise le dos et les mains, sur lesquelles Durville pose la sienne, et on recommence la demande. Des coups plus forts, susceptibles d'être entendus à 6 ou 8 mètres, sont alors frappés, sur la table.

Durville demande au « double » de monter sur la table. On entend alors des craquements singuliers dans celle-ci, comme si une personne lourde et peu agile faisait des efforts considérables pour y parvenir. Des vibrations particulières se font sentir dans ce meuble, comme si la table était tiraillée de tous côtés. Le calme se rétablit, et le sujet endormi et dédoublé se déclare debout sur la table. Durville lui demande de monter sur la balance et de peser de tout son poids. Les témoins sentent alors un courant d'air frais s'établir entre le « double » et eux-mêmes. Au bout de une à deux minutes, la balance semble s'agiter en tous sens, le silence s'établit, et au bout de quelques secondes, la sonnerie du contrôle électrique entre en activité. M. Dubois éclaire immédiatement, et les assistants voient les plateaux continuer à osciller légèrement, comme pour reprendre leur équilibre.

Cette expérience est répétée plusieurs fois de suite dans les semaines suivantes. Des observations faites par Hector Durville à cette époque, il découle que le poids du « double » actionnant la sonnerie de la balance est de 25 à 30 grammes.

9 juin 1908. — Durville dédouble un autre sujet, une faible lumière émanant d'une lanterne à verre bleu verdâtre, éclaire la pièce. Durville dédouble le sujet. Lorsque le « double » paraît bien condensé, il lui demande de déplacer la table et de la rapprocher d'eux. Au bout de 8 à 10 minutes, des bruits légers, comme des frôlements de robe, se font entendre. Le sujet est toujours immobilisé par Durville. A deux ou trois reprises, des frôlements semblables et des coups se font entendre, dans la table. Le sujet annonce alors à Durville que la table s'est rapprochée. Durville n'a entendu aucun glissement. Il fait la lumière (la lanterne étant insuffisante), et il constate que l'angle le plus rapproché d'eux s'est approché d'environ 5 centimètres 1/2.

17 janvier 1909. — Témoins : M. Falque, M. et Mme Lefranc, M. et Mme Plantini. Durville dédouble

le sujet, en vue d'une expérience semblable. La table sera déplacée de 28 à 30 centimètres.

28 février 1909. — Témoins : M. et Mme Lefranc. Durville dédouble le sujet. Les mêmes dispositions sont prises comme précédemment, mais le circuit électrique de la balance a été établi en tenant compte de la présence d'une petite colonne de bois, munie d'un socle, debout sur un plateau de la balance. Après une attente de 25 à 30 minutes, quelques craquements se font entendre dans la table, puis, au bout de quelques secondes, le sujet pousse un cri et tombe dans les bras de Durville, totalement contracturé. A l'instant du cri, un formidable coup résonne sur la table, comme frappé avec un maillet. M. Lefranc éclaire immédiatement, et les assistants voient alors la petite colonne décrire une parabole hors du plateau de la balance, et venir tomber bruyamment sur le plancher, dans la direction des pieds du « double ». En même temps, l'équilibre étant rompu, la sonnerie électrique de la balance entre en action. Les assistants tentent, en frappant violemment sur un plateau, de faire sauter en l'air la colonnette, placée de nouveau sur l'autre plateau. A chaque fois, la colonnette bascule, mais ils ne peuvent obtenir qu'elle soit projetée en l'air... [1]

14 mars 1909. — Témoins : M. et Mme Lefranc. Durville dédouble le sujet. La table est à sa place habituelle, l'emplacement des pieds est marqué à la craie sur le parquet, la balance et divers objets sont placés dessus. Les témoins sont à leurs places respec-

1. Le 19 avril 1974, en notre bureau et en pleine lumière, nous avons vu un *kang-gling*, trompette Thibétaine lamaïque, faite d'un fémur de saint personnage, objet datant du XVIIIe siècle, aux ornements d'argent et de cuivre rouge, *sauter en l'air et venir retomber à nos pieds*, ce, devant deux autres témoins. Nous dédions ce triple témoignage aux éternels négateurs de toute phénoménologie parapsychique...

tives, l'appareil photographique, à la disposition du premier témoin, sur l'angle de la cheminée, et mis au point sur l'angle de la table où viendra se placer le « double » du sujet, après son extériorisation.

Durville dédouble le sujet, et lorsque son « double » est suffisamment condensé, il se rend de lui-même vers la table, et il annonce sa présence par de petits coups secs qui retentissent sur celle-ci. Pendant 12 à 15 minutes environ, on entend de temps à autre des petits coups secs frappés sur la table, Mme Lefranc, qui est à demi sensitive, dit alors qu'elle distingue de l'autre côté de la table une forme grossière, plus brillante que dans les autres expériences précédentes. A un moment donné, les assistants entendent un bruit de glissement, comme si la table se déplaçait. Mme Lefranc s'écrie aussitôt que la table s'avance vers elle ; Durville, et surtout M. Lefranc, sont de cet avis.

Après quelques minutes de silence, ils entendent un nouveau glissement, et éprouvent la même impression. Après un autre silence de 3 à 4 minutes, le « double » quitte sa place, et Mme Lefranc le voit s'avancer vers elle. Bientôt, elle le sent tout proche, à l'impression de fraîcheur particulière qui l'envahit. Au bout de quelques secondes, elle est complètement enveloppée d'un fluide grisâtre, qui formait quelques instants auparavant la forme fantomatique du « double ». La sensation de froid augmente, *elle se plaint d'impressions étranges, elle s'engourdit et s'émotionne* [1]. Bientôt, ses jambes sont totalement inertes et il lui semble qu'elle ne pèse plus rien, que, par un effort insignifiant, elle pourrait être soulevée en l'air, avec la chaise sur laquelle elle paraît fixée.

1. On observera qu'il s'agit là, *justement*, des impressions ressenties, dans l'histoire, par les victimes des vampires. Ce sont donc bien les « doubles » de ces derniers qui, hors de la tombe, viennent puiser sur les vivants, plus ou moins dédoublés eux-mêmes dans le sommeil, le fluide vital qui leur est nécessaire.

Au bout de quelques instants, un bruit de glissement se fait entendre, plus fortement encore, et Mme Lefranc, de plus en plus effrayée, pousse un cri de crainte et de surprise. Le « double » cesse alors son action sur elle et retourne à la gauche du sujet dédoublé. M. Lefranc ferme alors l'objectif de l'appareil photographique, et par la suite, la plaque développée montrera le « double » du sujet ainsi extériorisé, double qui revêt exactement l'aspect du « *fantôme drapé* » de toutes les apparitions ! En réalité, il ne s'agit ni de suaire ni de robe plus ou moins symbolique ! Nous aurons l'occasion d'y revenir, mais disons dès maintenant qu'il s'agit là d'une condensation de la substance psychique constituant le « double », et qui donne *l'illusion d'une forme humaine* drapée dans une sorte de « toile » luminescente.

Durville et son assistant vont ensuite procéder aux vérifications habituelles. Et alors, ils constatent, avec la plus grande stupéfaction, que Mme Lefranc, qui est demeurée assise (et fatiguée !) en son fauteuil, *n'est plus à la place qu'elle occupait au début de la séance ! Avec sa chaise, elle a été portée en avant, vers la table, à une distance évaluée à 30 ou 35 centimètres au moins.*

Deux importantes remarques se dégagent naturellement de cette observation au sujet de Madame Lefranc :

1°) l'illusion qu'elle a éprouvée en se figurant avoir conscience que la table se déplaçait, tandis que c'était elle-même qui était l'objet de ce déplacement ;

2°) la connaissance qu'elle a parfaitement eue que le « double » du sujet extériorisé, son *fantôme*, l'enveloppait, et qu'il voulait renverser sur elle la table avec la balance et autres objets placés dessus.

On peut ici poser une question. N'y avait-il pas, dans le subconscient du sujet (une femme, Mme L...), une vague jalousie à l'égard de Mme Lefranc, et son « double » n'a-t-il pas instinctivement, tenté de manifester cette jalousie par un acte d'une certaine violence ? On peut le croire en observant que lorsque Durville fit cesser le dédoublement de Mme L..., et qu'il la ramena au simple état de somnambulisme, celle-ci déclara en son état second que le « double » avait tenté de soulever en l'air Mme Lefranc, mais que cela lui avait été impossible. Il l'avait alors tirée vers la table ; « dans l'intention de la précipiter dessus pour la renverser avec tous les objets placés dessus. Mais les forces lui ont manqué... ».

Ainsi, un acte que la conscience de Mme L.... lui aurait interdit de faire à l'état de veille, son « double », dûment libéré par l'extériorisation, l'avait admis et tenté de réaliser. On voit ainsi par cet exemple que le « double » véhicule les instincts les plus élémentaires lorsqu'il est livré à lui-même. Comment dès lors ne pas concevoir qu'il peut, monstrueusement égoïste en son instinct de conservation (et dans le cas du « double » d'un corps anormalement conservé), aller puiser criminellement sa substance vitale sur certains vivants plongés dans le sommeil ?

D'autres et nombreuses expériences démontrent la possibilité pour le « double » d'agir sur la matière (fermeture d'un coffret notamment, par la suite). Mais dans une séance du 13 juin 1910, deux femmes, assistantes de Durville, seront renversées sur le parquet et traînées par les pieds sur un trajet de plus d'un mètre. A ce moment, le « double » du sujet sera très brillant (indice de sa grande condensation, donc de l'augmentation de ses possibilités), et il irradie de tous côtés des sortes d'éclairs rougeâtres, *indice d'une activité coléreuse.*

Le « double » de certains sujets dégage des rayons « N » en très grande abondance, et ils illuminent les écrans phosphorescents d'une façon remarquable.

Qu'est-ce donc que les rayons N ?

Au commencement de 1903, M. Bondlot, professeur de physique à l'Université de Nancy, en étudiant les rayons X, qui ne se réfractent pas, remarqua des rayons qui se réfractaient. Bientôt il observa que ces rayons étaient indépendants des rayons X, et qu'ils avaient pour caractéristique principale d'augmenter l'éclat d'une petite flamme.

Ces rayons se trouvent en abondance dans la lumière solaire, qui en est la source principale. On les trouve encore mais secondairement dans la lumière d'un bec Auer lorsque son « manchon » est neuf, dans le corps humain, etc. De la ville de Nancy, où ils furent découverts, vient leur nom de *rayons « N »*.

Lorsque l'on enduit de sulfure de calcium de petits écrans de papier noir que l'on expose quelques instants à la lumière du soleil, et qu'on les isole dans une pièce absolument obscure ainsi insolés, si on approche d'eux une source secondaire quelconque de rayons « N », ils redeviennent lumineux.

Ainsi par exemple, dans l'obscurité, un écran insolé depuis cinq à six jours, est totalement obscur. Que l'on approche de lui le bout des doigts à quelques millimètres, et on voit alors des taches (projections du rayonnement « N » de nos doigts), apparaître sur l'écran.

C'est ainsi qu'on a pu, scientifiquement et expérimentalement, *démontrer l'existence absolue du « double » des vivants.*

Car si l'on dépose sur les genoux du sujet dédoublé un écran ainsi sensibilisé, il demeure obscur.

Mais si l'on a pris la précaution de déposer sur un meuble éloigné un second écran au sulfure de calcium, et que l'on demande au sujet d'envoyer son « double » devant cet écran, *celui-ci s'illuminera aussitôt*, même si les assistants ne perçoivent pas

ledit « double », et que ce dernier ne demeure visible que pour un sujet clairvoyant.

Dans les expériences précédentes, les éternels négateurs de tout ce qui n'est pas conforme à leurs opinions résolument matérialistes, pouvaient parler d'hallucinations collectives, de fraude, d'autosuggestion, etc. même en dépit de toute évidence.

Devra-t-on dire que ces écrans de papier noir, imprégnés de sulfure de calcium sont, eux aussi, suggestionnables ?

De nombreuses expériences, que nous ne relatons pas afin de ne pas alourdir inutilement cette étude, ont démontré que le « double » de l'être *vivant* se rendait à d'assez grandes distances. Une distance de 15 à 20 kilomètres est chose plus fréquente qu'on ne le croie communément.

CHAPITRE V

LA SCIENCE DEVANT LA MORT

« La biologie devrait avoir pour verso une science de la mort, une « thanatologie », mais la non-existence de ce mot indique qu'on ne l'a même pas ébauchée. »

A. GAULTIER, S.J.

Le Pape Pie XII, évoquant un jour de novembre devant des journalistes le problème de la réanimation d'un malade, *officiellement mort aux termes des définitions légales et médicales,* posa cette question : « Le médecin a-t-il le droit, a-t-il le devoir, d'intervenir par les moyens actuels de « réanimation », là où son intervention ne pourra que prolonger une apparence de vie, provoquer une sorte de survivance illusoire, dans un corps dont les fonctions vitales sont définitivement condamnées ?... »

« Certes, la technique de réanimation ne contient en soi rien d'immoral, déclara Pie XII, mais elle ne fait pas partie des moyens ordinaires que le

malade ou sa famille ont le devoir de mettre en œuvre pour sauver la vie menacée. Par conséquent, s'il apparaît que la tentative de réanimation constitue en réalité pour la famille une telle charge qu'on ne puisse pas, en conscience, la lui imposer, le médecin peut arrêter cette tentative. En ce faisant, il ne pratique pas l'euthanasie, qui est toujours condamnée par l'Eglise. »

Pie XII souligna ensuite *combien il est difficile de savoir le moment exact où intervient la mort* « d'un patient qui décède en état d'inconscience ». Il faut pour cela, dit-il, s'en tenir « au concept usuel de séparation complète de l'âme et du corps ». Mais, ajouta le Pape, « en pratique, on tiendra compte de l'imprécision des termes de « corps » et de « séparation ». Le sacrement d'extrême-onction pourra ainsi être administré « sous condition », à un patient dont on ignore s'il est encore en vie. (*France-Soir,* 26 novembre 1956).

En fait, il est déjà des comas dans lesquels la médecine se trouve en présence d'un mystère inexplicable. On sait ce que l'on doit entendre par coma : un sommeil profond, une dépression physique voisine de la mort réelle, survenu à la suite d'une maladie ou d'une blessure graves. Le coma est presque toujours le prélude de l'agonie.

Dans un numéro de 1959 de la « *Revue Internationale d'électro encéphalographie et de neurophysiologie* », le docteur Jouvet, de l'Hôpital Edouard-Herriot, de Lyon, en donne un résumé, pris sur un sujet particulièrement marquant :

« Le tableau, écrit-il, est fort caractéristique. C'est celui d'*un mort qui conserverait un pouls bien frappé :* l'immobilité est totale, les membres sont hypotoniques (flasques, détendus), aucun réflexe tendineux ou cutané ne peut être obtenu, les pupilles sont vitreuses, toutes les stimulations, même les plus douloureuses, n'entraînent aucune réactivité... La

température rectale marque dans sa courbe une chute lente. Cependant, la peau reste colorée et le pouls demeure bien frappé, à un rythme inexorable aux environs de cent pulsations par minute, tandis que la poitrine se soulève *au rythme du respirateur artificiel...* »

Les fonctions rénales et digestives se maintiennent également, la mort apparente peut se prolonger durant des heures, des jours, et nous le verrons tout à l'heure, *durant des années.* Le chroniqueur qui signe « *Medicus* » dans le journal *France-Soir* nous donne en son article du 15 janvier 1960 une explication. « C'est que, nous dit-il, chez ces morts *au teint rose,* si les systèmes circulatoire et respiratoire continuent de fonctionner, le système nerveux par contre a été irrémédiablement détruit. Les organes de distribution sont maintenus, mais la centrale de commande, celle qui donne des ordres à distance, a été réduite en bouillie. En place du cerveau, il n'y a plus qu'une sorte de gelée, dont la consistance a été comparée à celle du lait condensé... » (c'est le cas de Richard Havens, de Prichard (U.S.A.), qui vit ainsi depuis le 16 octobre 1955, *alimenté par des injections intraveineuses*).

La médecine de notre temps, grâce à des perfusions de liquides nourriciers, avec l'aide de machines à actionner les poumons (la meilleure est la suédoise, l' « *engstroem* »), conserve en ces morts-vivants une fiction d'existence. Dans la plupart des cas examinés, il s'agit à l'origine d'accidents : automobile, motocyclette, scooter. « *Medicus* » nous dit qu'il y a eu également des chutes, des coups, par exemple dans un match de boxe.

Mais, dira le lecteur, il semble que ceux que les Commissaires Impériaux ont examinés au dix-huitième siècle, les fameux Vampires de Bohême-Moravie, il semble que ces morts-vivants étaient encore en bien meilleur état que ces malheureux comateux.

Le pouls bien frappé, le teint vermeil, ils avaient du moins le privilège de respirer librement, d'eux-mêmes, sans nul poumon d'acier, ou, mieux encore, de ne pas respirer du tout ! Et cette observation, fort pertinente, assure un peu mieux encore la réalité de ces hôtes mystérieux de nos cimetières.

A la Pentecôte 1958, la presse anglaise publia (elle aussi !), le tragique bilan des morts et des blessés de la route. Parmi ces derniers, figurait le nom de Veronica Wise, une jeune fille fort jolie. Le visage n'avait nullement souffert, le corps ne portait aucune blessure apparente. Transportée à Oxford, à la Clinique Radcliffe, soignée par le docteur Wilpole Lewin, *elle y est depuis deux ans, quatre mois, et « n »* jours... (Ces lignes sont écrites le 13 septembre 1960, cela fait donc 850 jours !) Selon les chirurgiens, et dans l'état actuel de la science, il n'y a aucun espoir de la voir reprendre la vie normale. Elle peut demeurer dans ce coma durant des années, de très longues années, on ne peut pas en fixer la limite. *C'est tout.* Et un jour, elle quittera le « monde intermédiaire » pour le définitif.

Car il y a des cas de coma prolongé extrêmement curieux par la durée de ce phénomène étrange.

Le journal *France-Soir* du 17 décembre 1971 citait le cas de Paul Balay. Accidenté à vingt ans, le 12 décembre 1955, il était encore en cet état intermédiaire le jour même de cet article, soit seize ans plus tard. Après avoir été pendant cinq années l'objet de soins et de tentatives diverses de réanimation, afin de rebrancher les connexions sensorielles, l'hôpital de Long-le-Saunier l'avait finalement rendu à sa mère, laquelle se refusa alors à toute aide extérieure. En seize ans, il s'était « étoffé » corporellement. A l'époque de l'article, c'était un homme de trente six ans. Ses cheveux et sa barbe poussaient normalement, sa mère le lavait, le rasait et le coiffait.

Mais c'était cependant un corps absolument sans vie, avec un cerveau totalement mort, véritable gelée inerte. Cliniquement, et aux yeux de la médecine, c'était un cadavre légal. Il se situait en un anéantissement où rien ne persistait, ou aucune perception du monde extérieur ne lui parvenait plus : ni odeur, ni son, ni image, ni saveur, ni température. Plus grave encore, le cerveau ne manifestait plus aucune activité, et l'encéphalogramme périodique demeurait absolument rectiligne, totalement plat. Cependant, aucune corruption ne se manifestait, cheveux et barbe continuaient de pousser régulièrement, ainsi que les ongles. Selon un nouvel article du même journal, en date du 18 septembre 1975, soit vingt ans plus tard, Paul Balay vivait toujours de cette vie larvaire, dans l'*hinterland* propre aux morts-vivants.

En 1974, trois prix Nobel, les professeurs Jacques Monod, Linus Pauling et Georges Thomson, ont réclamé pour tout malade incurable « le droit de mourir dignement », afin de ne pas conserver en vie les mourants « contre leur volonté ». Mais dans le cas de ces morts-vivants qui donc prendra la responsabilité de les achever ? Car un jeune américain s'est réveillé d'un coma de ce genre, en 1956, après avoir été lui aussi un « cadavre-en-vie », pendant quatre années. On objectera qu'également aux Etats-Unis, une jeune femme a fini par mourir après être demeurée pendant neuf ans en cet état intermédiaire, qui n'est plus la vie, et qui n'est pas encore la mort. Mais qui peut rien affirmer en un tel domaine ? Il est vrai qu'au Japon, on a découvert dans une tombe vieille de trois mille ans, près de Fukuoka, des graines appartenant à une espèce inconnue maintenant disparue. Mises en pot par les archéologues nippons, elles ont germé normalement, sans nous révéler leur nom.

Comme quoi la vie est une chose très mystérieuse.

⁂

La permanence des traditions balkaniques concernant les Vampires a dû inconsciemment imprégner les savants de ces régions. C'est ainsi que des hommes de science yougoslaves se sont penchés sur le mystère de la mort apparente. Le professeur Radoslav Andjus, de la Faculté de Belgrade, a fait en 1960, devant la Faculté de Médecine de Paris, une conférence sur les recherches poursuivies en Yougoslavie au sujet de la « *mort apparente* ».

Les savants yougoslaves sont parvenus à abaisser la température de certains animaux d'une façon surprenante, *descendant bien au-dessous de la température à laquelle le cœur cesse de battre et la respiration s'arrête*. Ils plongent alors ces animaux dans un état de mort apparente qui dure de une à deux heures, et ils les ramènent ensuite à la vie en réchauffant la région cardiaque et en pratiquant la respiration artificielle.

La température du rat peut être abaissée jusqu'à — 6 degrés, sans que la réanimation soit compromise (cela ne veut pas dire que le rat est mis dans une ambiance à — 6 degrés, mais que le thermomètre, en prise rectale, *démontre que la température du corps du rat marque — 6 degrés*). Il semble que ce soit là une limite difficile à dépasser. En effet, les cellules dont sont constitués les tissus vivants peuvent supporter des températures bien plus basses encore mais l'organisme lui-même, à partir de — 7 degrés, n'évite pas la cristallisation, qui entraîne une mort définitive par congélation.

Ces expériences ont permis de faire des constatations curieuses. On croyait jusqu'ici que la mémoire était effacée lorsque le cerveau cessait d'être actif. Or, des rats qui avaient appris à résoudre des pro-

blèmes déterminés (par exemple à trouver leur nourriture au terme d'une série d'opérations plus ou moins compliquées), se sont parfaitement souvenus de la solution, après avoir été plongé pendant près de deux heures dans un état de mort apparente absolu. *Il semble donc que la mémoire ne soit pas abolie par l'arrêt de l'activité cérébrale* ! Et effectivement, nous le vérifierons tout à l'heure, en étudiant certaines « résurrections » chirurgicales sensationnelles.

Ils ont découvert aussi, et c'est peut-être là un des enseignements les plus riches, que l'organisme refroidi ne réagit pas normalement aux cellules étrangères. Le rat dont la température a été abaissée, tolère qu'on lui injecte ce qu'il n'aurait pas admis habituellement, car son organisme se serait immédiatement défendu contre cette intrusion et aurait détruit les cellules apportées. Cette réaction de l'organisme est le principal obstacle à la greffe des tissus vivants ; dans des conditions normales, la greffe ne prend pas, et le greffon, ainsi rejeté par l'organisme dépérit. On n'a réussi jusqu'à présent à empêcher cette réaction dans le cas de la greffe de moelle, qu'en irradiant à doses massives l'organisme récepteur, et en détruisant ainsi par là tous ses moyens de défense.

Voici maintenant des preuves définitives de ce que les savants yougoslaves avaient admis chez les animaux : la persistance de la mémoire malgré l'arrêt des activités cérébrales. Et cette fois, c'est dans le plan humain que nous allons les rencontrer.

Le 22 juin 1955, à New York, exactement à 12 heures 50, un médecin âgé de soixante-cinq ans, attaché à l'hôpital de l'Université de Western Reserve, nommé Cleveland, décédait brusquement dans un corridor

de cet hôpital. Il était transporté immédiatement dans une « salle d'urgence » où ses confrères ne pouvaient que constater sa mort.

Audacieusement, les docteurs Beck, Weckesser, et Barry, ouvraient la cage thoracique du cadavre et tentaient des massages électriques et manuels du cœur. Trente-cinq minutes plus tard, exactement à 13 heures 25, le cœur se remettait à battre. Deux jours plus tard, le 24 juin 1955, Cleveland, qui avait repris conscience depuis la veille, pouvait remuer ses membres, et le lendemain, 25 juin, donnait les signes de l'agitation la plus vive. Onze jours plus tard, le 6 juillet 1955, il quittait l'hôpital, avec, pour seul souvenir de son passage dans « l'intermonde », une perte de mémoire complète des trente-six heures qui avaient suivi le moment de sa mort apparente. Il en eût été de même dans le cas d'une anesthésie banale, tous les opérés peuvent l'attester.

Chose étrange, des encéphalogrammes réalisés depuis une dizaine d'années sur des cadavres, ont montré que l'activité cérébrale se continuait environ trente-six heures, dans le cerveau des morts ainsi examinés. S'agit-il de rêves, de cauchemars, de souvenirs évoqués par le mort, ou d'une tentative de communiquer avec les vivants ?

Et alors un problème se pose. Cette période active de trente-six heures, ayant suivi la mort, Cleveland l'a certainement eu. *Dès lors, pourquoi ne se souvient-il de rien ?* A-t-elle trait à des perceptions d'un autre « monde », et la célèbre « Eau d'Oubli » citée par les philosophes anciens correspondrait-elle à une réalité ésotérique ? Le mystère demeure entier.

La grande presse, dont le journal *France-Soir*, a donné en ses numéros du 13 juillet 1959, le récit de l'opération survie de la jeune Géraldine Hautefroid. *Ramenée à une température de 15 degrés, la respiration totalement arrêtée, le cœur complètement stoppé, la fillette (elle était âgée de dix ans) a été*

opérée pendant trente minutes d'un trou anormal entre les deux oreillettes cardiaques, compliqué d'un retour défectueux des veines pulmonaires. Commencée à 9 heures 30, l'opération s'est terminée à 13 heures. A 16 heures, la fillette se réveillait. Ainsi, pendant trente minutes, Géraldine a été une morte absolue, conforme à la définition de Claude Bernard : « La mort est certaine quand le cœur a cessé de battre... » Thorax ouvert, cœur ouvert, poumons arrêtés, *sans aucune vie.*

Bien d'autres opérations de ce genre ont eu lieu par le monde depuis quelques années. Le docteur Drew en était en 1959 à sa dix-huitième hypothermie. Depuis, cela a continué. En 1960, en France, nous avons eu le cas de la jeune Anne-Marie N..., qui, le 31 mars et au terme d'une course folle, en voiture, dans les bras du médecin haletant, arriva trop tard sur le chariot des opérés. L'enfant avait rendu le dernier soupir au sens légal et médical du mot. On constata l'arrêt cardiaque, l'arrêt de la respiration, l'abolition complète de tous les réflexes, en particulier de celui oculaire. Soit toute la série de tests qui autorisent la signature de l'acte de décès. Pendant ce temps, en des conditions défiant toutes les traditions de la chirurgie régulière, on préparait tout pour une intervention du désespoir. A 9 heures 13 l'opération commençait. On ouvrit la paroi thoracique de l'enfant et on commença les massages du cœur avec la main. Onze minutes après la mort officielle, le cœur démarra lentement, pour s'arrêter de nouveau pendant près de quatre minutes. Une injection d'adrénaline fit reprendre le rythme des battements. Mais la fillette n'était pas encore sauvée, car elle avait succombée à l'absorption d'un médicament en doses exagérées. Au lieu de cinq comprimés absorbés à raison d'un toutes les dix minutes, elle en avait avalé vingt d'un coup.

On savait que six heures après l'absorption de ce

médicament, le taux du poison qu'il contient serait au maximum dans son sang. Il ne restait donc plus qu'à pratiquer une exsanguinotransfusion. Dans l'après-midi, le sang empoisonné de l'enfant lui fut totalement retiré, son système circulatoire nettoyé par le passage de douze litres de sang donné par douze volontaires. Après une hémorragie digestive et un début d'asphyxie, la fillette se rétablit progressivement. Et six jours après cette opération miraculeuse, elle se leva et se promena dans les couloirs de la clinique du Val d'Or, où elle avait été tirée du monde des morts officiels.

Enfin, en août 1960, une jeune australienne de vingt-trois ans, June Payn, dû subir une délicate opération chirurgicale dans un hôpital de Sydney. Dans la semaine qui suivit l'opération, son cœur s'arrêta de battre à quatre reprises différentes. Chaque fois, elle pu être ramenée à la vie à l'aide de milliers de chocs électriques transmis d'un appareil à son cœur par un mince fil d'argent.

Aussi de très hautes sommités médicales ont-elles admis que les définitions de la mort légale devaient être réexaminées, et que l'on ne pouvait plus, à priori, affirmer que quelqu'un était mort sur la seule foi de l'arrêt du cœur et de la respiration.

CHAPITRE VI

LE MYSTERE DU SANG

« L'âme de la chair est dans le sang... »

Lévitique : XVII, 11.

Robert Clarke et Nicolas Scoty sont allés en 1958, pour le compte du journal *Le Parisien Libéré* interviewer en URSS le professeur Tarassov, à l'Institut Sklitossovsky, de Moscou. Laissons-leur la parole :

« C'est à l'Institut Sklitossovsky que j'ai vu comment on prend sur les morts le sang qui va permettre de sauver les vivants. *Plus de trente tonnes de sang de cadavre* ont déjà été utilisées pour des transfusions d'urgence, largement pratiquées ici. Le liquide vital est prélevé dans une petite salle nette, que j'ai visitée. Le mort est placé sur une table déclive, dans un champ aussi stérile que pour une opération. Il est arrivé ici par un souterrain, spécialement construit pour éviter d'impressionner le malade.

« Une canule prend son sang, qui est automatiquement dirigé vers une machine qui en emplit des

flacons, immédiatement envoyés vers des laboratoires, qui les analyseront attentivement, avant d'envoyer ce sang, s'il est jugé sain, vers les réfrigérateurs où il sera conservé.

« Le professeur Youdine, qui mit cette méthode au au point, l'imagina le jour où il reçut un jeune homme exsangue qui avait tenté de se donner la mort en s'ouvrant les veines. Il allait mourir, et le chirurgien n'avait plus de sang conservé. Il n'hésita pas, et prit le sang d'un homme qui venait de succomber à la suite d'un accident de la circulation.

— Et s'il était atteint d'une maladie contagieuse ?... lui dit son infirmière...

Le professeur Youdine balaya la contradiction :

— Il vaut mieux vivre avec une maladie que d'être mort sans l'avoir..., dit-il.

Le rescapé du suicide est aujourd'hui père de famille nombreuse. Son histoire se répète tous les jours à l'Institut Sklitossovsky. « *Le sang d'un mort reste « vivant » pendant les six heures qui suivent son décès*, déclara le professeur Tarassov. Il peut donc être utilisé tout de suite, et il fournit alors des avantages importants. Il n'y a pas besoin de lui ajouter du citrate, comme on le fait au sang conservé. Il est également probable, ajouta le professeur Tarassov, que *le sang de cadavre contient des substances encore mystérieuses, qui ont été sécrétées par l'organisme du mourant, au cours de l'ultime agonie.* Ces « stimulines », sur la nature desquelles nous hésitons encore, permettent aux vivants de mieux guérir... »

Ainsi donc, il y a un mystère du sang, qui recèle de profonds arcanes, et cela explique son rôle sacrificiel, aussi bien dans les religions antiques, que dans la magie ou les cultes fétichistes d'Afrique, d'Asie, d'Amérique. Déjà, la Genèse le souligne :

« Tout ce qui se meurt et qui a la vie vous servira de nourriture. Je vous donne cela à tous, comme

l'herbe verte. *Seulement, vous ne mangerez point de chair avec l'âme de celle-ci qui est son sang!* Car sachez-le, je redemanderai le sang de vos âmes, je le redemanderai à tout animal, et je redemanderai l'âme de l'homme à l'homme, à l'homme qui est son frère. Et si quelqu'un verse le sang d'un homme, par un homme son sang sera versé... » (*Genèse* : IX, 3-7.)

Ovide, en ses *Métamorphoses*, au livre huitième, nous évoque un procédé primitif de rajeunissement :

« ... que je remplisse vos veines d'un sang nouveau ! »

L'idée de guérir un malade ou de rajeunir un vieillard en lui apportant un sang plus jeune et plus riche, remonte donc à un très lointain passé. Mais en fait, les références à la transfusion que l'on a cru retrouver dans ce vers d'Ovide, comme le récit de la transfusion effectuée en 1492 au pape Innocent VIII, avec le sang de trois jeunes garçons saignés à mort, doivent être interprétés. S'agissait-il réellement de transfuser un sang que l'on supposait doué de vertus revivifiantes ou rajeunissantes, voire magiques ? Comment concevoir en effet que la notion de transfusion véritable ait pu précéder la découverte de la circulation du sang ? Or, c'est au XVIIe siècle seulement que les travaux de Harvey l'amenèrent, entre 1616 et 1628, à définir le principe du moteur cardiaque, de l'oxygénation du sang et du courant circulatoire. Il semble alors que seulement, l'ère de la transfusion sanguine s'ouvrait, à travers quelles espérances déçues, quels encouragements, suivis de découragements.

A partir du XVIIe siècle, au milieu environ, les travaux foisonnent en tous les pays. Spéculations de savants d'abord : Colle, à Padoue (1628), qui pensait

pouvoir rajeunir les vieillards, Wren en Angleterre, (1638-1656), Mayor en Allemagne. Puis ce fut en 1657 la première transfusion faite à un animal par l'Anglais Clark, qui ranima un chien grâce au sang d'un autre chien, bientôt suivi par son compatriote Lower, puis d'autres expérimentateurs dans tous les pays.

Il semble bien que ce soit deux Français qui, les premiers, firent une transfusion sanguine à un homme. Avant eux, un moine, dom Robert des Gabets, avait conçu un ingénieux système, mais il n'est pas certain qu'il l'ait expérimenté. A Paris, le 15 Juin 1667, un professeur de philosophie, Jean Denys, et le chirurgien Emmeretz, transfusent à un garçon de quinze ans 9 onces de sang d'agneau. L'histoire raconte qu'il en guérit, et qu'après lui un porteur de chaise, quoique fort bien portant, accepta de subir la même opération et alla ensuite boire au cabaret l'argent qu'il avait reçu pour avoir contrefait le malade.

Denys et Emmeretz devaient encore effectuer, avec du sang de veau ou d'agneau, quatre ou cinq autres transfusions et la mode s'en étendit dans les autres pays. Mais Denys n'était pas médecin, et la Faculté prit violemment parti contre la nouvelle médecine qu'il se mêlait d'appliquer. Ses adversaires usaient d'arguments bien troublants : « Le sang d'un veau qu'on transfuse couramment, écrit en 1668 Alain Lamy, est plus chaud que celui de l'homme. Comment dès lors espérer rafraîchir le malade ? Sans compter qu'il est à craindre que, transfusé, le sang de veau ne communique à l'homme la stupidité et les inclinations brutales de cet animal. *Enfin, que deviennent, dans les veines de l'homme, les particules de ce sang que la nature a destinées, chez le veau, à produire des cornes ?...* »

Les humoristes rétorqueront que celles-ci poussent

très bien chez l'homme sans qu'il soit question de transfusion sanguine.

Au surplus, l'opération n'était pas sans danger. Aussi, le Châtelet, le 17 avril 1668, rendait-il une sentence qui limitait les expériences de Denys, et deux ans plus tard, en janvier 1670, un arrêt du Parlement faisait défense, « à peine de punition corporelle » à tout médecin ou chirurgien, d'appliquer « cette invention meurtrière ».

On devait alors, en Europe comme en France, abandonner presque complètement et pendant plus d'un siècle, une opération aussi hasardeuse. C'est l'anglais Blundell qui allait, au début du XIX[e] siècle, lui redonner une grande vogue, et faire, en 1825, la première transfusion de sang humain. Après lui, des centaines de transfusions, d'homme à homme, sont faites, et les accidents multiples ne découragent pas les expérimentateurs ! Cependant, un savant de Bordeaux, Orre, tentait de nouveau en 1870 les transfusions de sang d'animal. Landois, en France (qui avait constaté l'agglutination du mélange des sangs d'espèces différentes), revenait à la transfusion de sang humain, et, avec d'autres médecins, jugeait que, faite à la seringue, cette opération n'était pas aussi dangereuse qu'on l'avait cru. Vers 1880, le grand hématologiste français Hayem professait qu'en cas d'hémorragie grave, le sang seul pouvait remplacer le sang perdu. C'était montrer le caractère nécessaire de toutes ces tentatives.

Un faisceau de grandes découvertes allaient enfin permettre aux médecins de franchir le cap de l'expérimentation et de faire des transfusions sanguines dans des conditions scientifiques et techniques plus sûres.

En 1896, le savant belge Bordet reconnaît le singulier pouvoir du plasma d'un animal d'agglutiner les globules rouges des autres espèces animales. Dès le début du XX[e] siècle, les travaux de l'Autrichien

Landsteiner aboutissent à l'individualisation de quatre groupes sanguins, d'abord nommés I, II, III, IV, puis finalement AB, A, B, O.

L'emploi des anticoagulants permet, en 1917, à Hédon et à Jeanbrau, en France, de faire avec succès aux blessés militaires, des transfusions de sang citraté. L'utilisation d'appareils, imaginés par Jube, Tzanck, Jouvelet, autorise dans la suite la transfusion sans anticoagulant.

Grâce aux travaux du savant soviétique Judine, en 1930, puis de Jeanneney, à Bordeaux, en 1934, il devient possible de conserver le sang, et cette méthode de transfusion entrera dans la pratique pendant la guerre d'Espagne.

Enfin, un nouveau progrès est réalisé en 1940 par Landsteiner, prix Nobel de Médecine, émigré aux Etats-Unis, qui, quarante ans après la découverte des groupes A, B, O, identifie, avec Wiener, le *facteur Rh,* notion d'une importance considérable dans le domaine de la transfusion sanguine et également dans l'apparition de la maladie hémolytique néonatale (qui résulte de l'incompatibilité des groupes *Rh* des parents) [1].

L'étude des groupes sanguins a montré que ceux-ci possédaient un caractère invariable et héréditaire, qui se transmettait selon les règles classiques de la génétique (loi de Mendel).

Cela ne signifie pas que l'enfant est nécessairement du même groupe que l'un ou l'autre de ses parents, *mais qu'il ne peut posséder, dans son propre sang, un caractère de groupe absent de celui de chacun de ses géniteurs.*

Actuellement, on connaît une dizaine de systèmes différents de groupes sanguins, et l'ensemble des

1. Nous empruntons ces renseignements à une plaquette intitulée « *Donner son sang...* », sans nom d'auteur, publiée par le Centre Départemental de Transfusion Sanguine de la Seine, en 1958.

agglutinogènes d'une personne donnée peut permettre une individualisation presque comparable à celle des empreintes digitales. Théoriquement, plusieurs millions de combinaisons sont possibles.

Dans le cas du Vampirisme, il ne s'agit pas d'une transfusion de sang, *mais d'un vol de fluide vital véhiculé par celui-ci,* ce que la Genèse nomme l'âme, mais en ne l'entendant pas dans le sens mystique auquel nous sommes habitués. Le sang n'a été présenté comme une hantise essentielle des Vampires que par des romans et des films qui recherchaient surtout et avant tout des effets spectaculaires. Et il faut reconnaître que le sang, avec sa couleur chaude et profonde, est pour beaucoup dans l'horreur recherchée et obtenue.

On conçoit dès lors fort bien que les précautions habituelles dans les cas de transfusion sanguine ne soient pas observées dans le cas du Vampirisme. Le sang qui coule doucement des narines ou de la bouche de la plupart des cadavres « exécutés » au XVIIIe siècle est celui du Vampire. Tout comme celui qui souille sa fosse et son linceul. Mais c'est bien le sien, et pas celui de ses victimes. Le phénomène provient d'un excès de production, du caractère anormal de la fonction cardiaque, et des éléments constitutifs de ce sang. Il y a *anarchie sanguine,* mais en mode probablement inverse de celui qui suscite les leucémies, maladie dans laquelle les globules rouges et blancs se livrent une lutte acharnée. Tout comme l'anarchie cellulaire dans le cancer, il y a alors prolifération anormale des éléments sanguins.

Cependant, on a noté des cas où le Vampire allait d'abord et avant tout vers ses proches, plus particulièrement sa descendance (jeunesse de celle-ci). Peut-être cela provient-il d'une perception inconsciente d'une identité de groupes sanguins, ou du moins de

celle des caractères de ceux-ci. Le Vampire négligerait *instinctivement* des victimes de caractère sanguin contraire. Peut-être aussi son attaque est-elle suscitée par un complexe que Freud classerait dans la série de ceux issus des rivalités sexuelles.

CHAPITRE VII

LES MORTS-VIVANTS

> « Les disciples de Jean, étant revenus le lendemain sur sa tombe, n'y trouvèrent plus l'apôtre, mais seulement ses sandales, sur la terre gelée... »
>
> *Actes de Jean : CX, mst du IIe s.*

Le 14 avril 1485, sous le pontificat d'Innocent VIII, des ouvriers occupés à extraire du marbre à l'endroit de la Via Appia, appelé Statuarium, découvrirent trois tombeaux antiques. Deux d'entre eux étaient des sépultures de famille. Dans celle des Tulliens, on trouva un sarcophage de marbre blanc qu'on ouvrit. Quelle ne fut pas la stupéfaction des ouvriers en y apercevant, doucement étendu, le corps d'une jeune fille qui paraissait avoir de quinze à seize ans. Les yeux grands ouverts semblaient les regarder. Ses cheveux sombres, partagés au milieu du front, étaient relevés en arrière par un chignon fait de nattes. Lorsqu'on la souleva, on constata que ses membres étaient souples, comme durant la vie.

Le bruit de ce que le populaire voulut aussitôt considérer comme un miracle, se répandit avec une telle rapidité que, le jour même, plus de vingt mille personnes se rendirent en pèlerinage à la voie Appienne pour contempler le merveilleux visage de la vierge romaine. Le lendemain, la foule enthousiaste souleva le lourd cercueil et le porta en triomphe jusqu'au Capitole. Le pape Innocent VIII, inquiet de l'émotion populaire et de cette admiration qu'il estimait quasi païenne, fit dérober nuitamment la jeune morte, qu'on ensevelit en secret, dans un lieu que nul, depuis, n'a découvert [1].

On observa que ce corps, inhumé sous la Via Appia, y avait nécessairement été enfoui, en son magnifique sarcophage, *avant la création de la célèbre voie, reliant Rome à Brindes* (aujourd'hui Brindisi), par Claudius Appius. Car, défoncer une voie impériale pour y enterrer une jeune fille, cela, la loi romaine ne l'eût jamais toléré.

Or, les travaux de la Voie Appienne commencèrent à Rome, en 312 avant notre ère. Ce qui établit nécessairement que le corps de la jeune fille y avait été inhumé bien avant 312, et qu'ainsi, entre cette inhumation et sa découverte en 1485 de notre ère, *il s'était écoulé près de dix-huit siècles,* exactement mille sept cent quatre-vingt-dix-sept années... [2]

Cinq ans plus tard, Innocent VIII prononçait la dissolution de l'Ordre du Saint-Sépulcre, et sept ans

1. Cité par le Dr Larcher, dans *Le Sang peut-il vaincre la mort ?*, par P. Saintyves : *En marge de la Légende Dorée*, par la relation de 1486 de l'humaniste Paolo Pompilio, citée par Mgr Mercati.

2. On voit que, dans le cas des Vampires, le « double » dont le cadavre est enfoui dans une tombe ignorée et dissimulée, au château des Herdödy, à Varazdin (voir page 156), peut très bien se manifester encore à notre époque, puisque cette forteresse médiévale est du quatorzième siècle, et que diverses restaurations ont eu lieu depuis sa création. Entre l'enfouissement du mystérieux cadavre, encore redouté avant la guerre en ces régions, et notre époque, il n'y a que cinq cents ans au plus.

plus tard, le même Pape mourait en se faisant transfuser le sang de trois jeunes garçons.

Voici encore deux cas de très longue conservation du cadavre.

Le journal *France-Soir* du 8 octobre 1968 a reproduit un texte de l'agence Associated Press du 7 du même mois, ainsi rédigé :

« Budapest 7 octobre — Le corps d'un homme à barbe rousse, qui pourrait être un soldat romain enterré il y a 1 600 ans, a été découvert en Hongrie, près de Dunaujvaros. Le corps se trouvait dans un sarcophage de pierre pesant trois tonnes, retrouvé sur l'emplacement d'un ancien cimetière romain, près duquel existait un poste militaire au XIe siècle après Jésus-Christ.

« La tête du légionnaire porte encore une barbe et des cheveux roux, le nez a ses cartilages, ainsi que la plupart des dents, avec des incisives extraordinairement longues. Les poumons sont également bien conservés.

« Le journal hongrois *Magyar Nemzet*, qui rapporte cette extraordinaire découverte, indique que, selon les experts, c'est la première fois que l'on découvre une telle dépouille, aussi bien conservée. »

Cette dépêche de l'A.P. a été rédigée un peu trop rapidement. Il est impensable qu'un simple légionnaire romain ait bénéficié d'un tel tombeau : trois tonnes de pierre. Le personnage qui y fut inhumé dut être un tribun de cohorte, si ce n'est même un gouverneur de région. Mais la note particulière, relative aux incisives anormalement longues est précieuse. Nous savions que les cheveux et les ongles poussaient assez souvent après le décès, et on a vu des vieillards édentés recouvrer parfois des dents de lait, au cours d'une nouvelle poussée en la période de sénilité complète. Mais un allongement des incisives ou des canines, cela rejoint, il faut bien l'avouer, les traditions relatives aux vampires de la légende.

Quant à l'époque même à laquelle on fixe cette inhumation, rien n'empêche de la reculer encore, car la Hongrie, alors dénommée Pannonie, était déjà occupée par les légions romaines vers l'an 14 de notre ère, soit sous Tibère. Tacite nous rapporte en ses *Annales* la révolte des légions de Pannonie et les noms des hauts dignitaires qui administraient cette province limitée par le Danube.

Mais il y a plus extraordinaire encore. La revue *Archéologia*, en son numéro 54 de janvier 1973, relate la découverte d'une tombe chinoise vieille de *vingt et un siècles*, soit 2 100 ans, dans la province de Hounan, près la ville de Tchangcha. Le sarcophage était composé de six coffres s'emboîtant étroitement les uns dans les autres. Il contenait le corps d'une femme qui mourut âgée d'environ cinquante ans, probablement l'épouse de Litsang, premier marquis de Taï. La richesse des objets funéraires accompagnant l'ensevelissement confirme cette conclusion. Selon le rapport présenté par le groupe d'étude formé de professeurs de l'Institut de médecine de Hounan, le tissu conjonctif sous-cutané du cadavre reste élastique, les fibres intactes, et les artères crurales présentent une couleur très proche de celles existant dans un cadavre frais. En injectant de l'antiseptique dans le corps ainsi exhumé, le personnel médical a observé que le tissu mou se gonfle au passage du liquide, qui se disperse au fur et à mesure.

Cælius Rodiginus, en son livre des *Antiquités*, nous rapporte que, durant le pontificat de Sixte IV (pape de 1471 à 1484), on découvrit également sous la Vie Appia le corps d'une fille blonde de toute beauté ; les cheveux, d'un blond doré, étaient noués avec des bandes également dorées. Le corps baignait dans une sorte de saumure, de nuance rougeâtre. On pensa qu'il s'agissait de Tulliola, fille de Cicéron. A notre avis, cette supposition est erronée, pour la même raison que dans le cas précédent. La Via Appia

ayant été réalisée à Rome à partir de 312 avant Jésus-Christ, et Cicéron ayant vécu de 106 à 43 avant Jésus-Christ, on n'a pas pu inhumer sa fille sous la Via en question. Outre la loi romaine, qui n'aurait pas permis que l'on défonçât une voie impériale pour y mettre un cadavre, la famille s'y serait opposé, la croyance antique n'admettant pas que le repos d'un mort puisse être troublé par le galop des chevaux ou le roulement des chars passant au-dessus de lui. Enfin, la même loi romaine l'aurait interdit, les chemins et routes étant des lieux choisis fréquemment par les sorciers et les sorcières pour leurs sortilèges et leurs évocations.

De même, Valateron nous dit que, sous le pontificat d'Alexandre VI (pape de 1492 à 1503), on découvrit le corps d'une femme, parfaitement conservé, souple, le visage vermeil, dans un mausolée situé près d'Albane. Le peuple ayant rapidement affirmé qu'il s'agissait d'une sainte (alors que l'antiquité du corps — de nombreux siècles ! — démentait ce fait), le pape Alexandre VI le fit jeter dans le Tibre.

H. Gannal, en son *Histoire des Embaumements,* (Paris 1838), nous rapporte à son tour le fait suivant. En 1826, près de Newton-Bellew, en Irlande, on trouva, placé à neuf pieds de profondeur dans une fondrière, elle-même profonde de douze pieds, le corps *parfaitement conservé* d'un homme du douzième siècle. Il était vêtu d'un habit de peau, le poil en dehors, les cheveux étaient parfaitement noirs, il était tête, jambes et pieds nus. Le vêtement était intact, et on eut cru, à le voir, qu'il venait d'être inhumé. Sans doute y eut-il une rapide évolution psycho-physique, car il se corrompit quelques jours plus tard.

En tous ces cas, il s'agit de corps conservés, sans aucun embaumement, pendant des périodes allant *de sept à dix-huit siècles...*

Il ne faut pas confondre l'anormale conservation d'un cadavre, avec certaines caractéristiques de la vie : imperceptible respiration, lointaines palpitations cardiaques, tiédeur, souplesse, etc. avec la conservation par suite d'embaumement (par des aromates ou par le magnétisme), ou par dessiccation du dit cadavre (exposition dans un courant d'air sec chaud ou sec et froid).

Entre l'affreuse chose qu'est une momie, dépouillée de ses bandelettes et tirée du somptueux sarcophage épousant harmonieusement ses formes, où tous les organes essentiels et les viscères ont été préalablement retirés, entre cette sorte de sac en parchemin desséché et certains cadavres, anormalement demeurés intacts, sans aucun embaumement ni aucune dessiccation, yeux ouverts, souples, tièdes, auxquels aucun organe ne manque, il n'y a aucun point de commun.

En son *Histoire des Embaumements,* H. Gannal nous dit, à la page 198 :

« On dit bien, il est vrai, que Ruysch avait trouvé un moyen de conserver les corps morts *avec toute l'apparence de la vie, sans dessèchement, sans rides, avec un teint fleuri et des membres souples,* mais ce fait est-il exact ? Et ne sommes-nous pas fondés à révoquer en doute de telles assertions, puisque aucune collection de pièces anatomiques préparées par ces procédés n'est parvenue jusqu'à nous et qu'aucune explication ne nous les a fait connaître ?... »

(*Op. cit.* — Paris 1838.)

Mais ici, Gannal s'égare dans les sentiers familiers de la médecine, car il n'en imagine point d'autres ! Personne n'a jamais parlé de « pièces anatomiques » préparées par Ruysch, mais bien de *cadavres* ayant conservé les caractéristiques de la vie. Il est probable que des pièces anatomiques ne se prêteraient pas à une conservation reposant sur l'intégrité physiologique et au fonctionnement, ralenti mais coordonné,

de tous les organes. En fait, Ruysch avait peut-être tout simplement récupéré un de ces cadavres comme les enquêtes en Bohème-Moravie et en Hongrie en firent découvrir, au dix-huitième siècle. Et pourquoi si ces procédés sont occultes et secrets, pourquoi Ruysch les aurait-il fait connaître ? Et s'il s'agissait d'une simple récupération, pourquoi Ruysch aurait-il nécessairement possédé le secret de cette conservation ?

Pausanias, en son cinquième livre, chapitre 20, rapporte le fait suivant, qui lui fut attesté par Aristarque, son antiquaire, lequel en fut témoin :

« Lorsque les Eléens firent réparer le temple de Junon, dont la voûte menaçait ruine, on découvrit, entre la voûte et la couverture, le cadavre d'un homme armé en guerre, et mort apparemment de ses blessures. C'était sans doute un de ces Eléens qui soutinrent le siège contre les Lacédémoniens dans l'Altis. Cet homme, percé de coups, s'était traîné là et y avait rendu l'âme. Quoi qu'il en soit, depuis tant d'années, son corps s'était parfaitement conservé, par la raison, comme je le crois, que dans cette cachette, n'étant exposé ni au chaud ni au froid, il avait peu souffert de l'impression de l'air. »

On pourrait objecter ironiquement à Pausanias que bien des cadavres se trouvent en de semblables conditions au fond de leur cercueil lui-même abrité dans quelque somptueux et hermétique tombeau de marbre ou de pierre. Et cela ne les empêche nullement de se corrompre.

Mais que dire alors de ce qui advint au corps de saint François Xavier. Les faits ci-dessous sont rapportés par Mgr Guérin (Cf. *Pet. Boll.* t. XIV, page 43), et par P. Saintyves (Cf. *En marge de la Légende Dorée,* Paris 1930, p. 298).

Lorsque saint François Xavier mourut le 2 décem-

bre 1552, son corps fut mis dans une caisse assez grande, à la manière des Chinois *et cette caisse fut remplie de chaux vive* afin que, les chairs étant plus tôt consumées, on put emporter les os du saint à Goa. Le 17 février 1553 (soit deux mois et demi après), on ouvrit le cercueil pour s'assurer que les chairs étaient en cendres. Mais, lorsqu'on eut enlevé la chaux de dessus le visage, *on le trouva frais et vermeil, comme celui d'un homme qui dort.* Le corps était tout entier, et sans aucune marque de corruption. On coupa, pour s'en assurer davantage, un peu de chair, près du genou, *et il coula du sang.* Le corps du saint exhalait une odeur très agréable. Transporté par mer à Malacca, il y fut enterré le 22 mars 1553. *Quelques mois plus tard, ayant encore été retrouvé frais et entier,* il fut tranporté à Goa et enseveli dans l'église Saint-Paul le 15 mars 1554. *En 1612,* (soit soixante-dix-huit années plus tard !), lorsqu'on voulut en détacher le bras droit pour l'envoyer à Rome, *on trouva le corps toujours flexible et vermeil, et lorsqu'on amputa le bras, le sang coula normalement, rouge et fluide.*

En 1727, d'ailleurs, on découvrit dans un caveau de l'hôpital de Québec, les cadavres, *entiers et intacts,* de cinq religieuses mortes en 1707, soit vingt ans auparavant, et qui, *quoique ayant été totalement recouverts de chaux vive,* non seulement présentaient tous les signes de la vie, mais encore rendaient un sang vif et clair... (cf. G. des Mousseaux, *op. cit.*).

En son ouvrage, *Le Pré Spirituel,* J. Moschus nous raconte le récit que lui firent deux vieillards habitant un domaine situé à six milles de Rossas :

« Il y a sept ans, nous autres, de ce domaine, nous avons vu, la nuit au sommet de la montagne une lumière qui ressemblait à un feu. Nous pensions que c'était à cause des bêtes, mais nous avons aperçu cela durant plusieurs jours. Nous sommes donc mon-

tés un jour, et nous n'avons vu aucune trace, ni lumière, ni rien de brûlé dans la forêt. De nouveau, la nuit suivante, nous avons vu les mêmes lumières. Ainsi donc, et durant trois mois de suite, nous avons vu ce feu. Alors, dans le domaine, une nuit, nous avons pris quelques compagnons avec des armes, à cause des bêtes. Nous sommes montés sur la montagne, dans la direction de la lumière, et nous sommes restés jusqu'au matin à l'endroit où était la lumière. Le matin, nous avons vu une petite grotte, là où la lumière était apparu. Et en y entrant, nous avons vu l'anachorète mort. Il portait un *sticharion* de crin et un manteau de corde, et il tenait une grande croix d'argent. Nous avons aussi trouvé près de lui une feuille où était écrit ceci : « Moi, l'humble Jean, je suis mort à la quinzième indiction. » Nous avons donc calculé le temps *et avons trouvé qu'il y avait sept années qu'il était mort. Or il était tel que s'il était mort ce jour-là* [1]... »

On observera le phénomène de la lumière nocturne, que nous retrouverons en étudiant le cas du Père Charbel Makhlouf, et que nous avons déjà rencontré dans un des procès-verbaux relatifs aux vampires de Hongrie, cité par dom Calmet.

Un autre moine a fait ce récit à J. Moschus.

« Nous étions monté un jour sur le mont Amanus pour quelque affaire, et nous y avons trouvé une grotte. Y étant entré, j'y vois un anachorète à genoux, ayant les mains tendues vers le ciel, et des cheveux pendant jusqu'à terre. Je pensais qu'il était vivant et je me prosternai en lui disant : « Prie pour moi, Père... » Comme il ne me répondait pas, je me levai et m'approchai de lui pour l'embrasser. Quand je mis la main sur lui, je trouvai qu'il était mort, et, le laissant, je m'en allai. Etant déjà à une certaine

1. *L'indiction est un des éléments du comput ecclésiastique.*

distance, je vis une autre grotte. J'y entre, et je vois un moine. Il me dit : « Tu as bien fait de venir, mon frère. Es-tu entré dans l'autre grotte du moine ? Je répondis : « Oui, mon Père... » Il me dit : « Tu n'y as rien pris ?... » Je répondis : « Non... » Il ajouta alors : « En vérité mon frère, *le moine est mort depuis quinze ans...* » Or, il était conservé comme s'il se fut endormi une heure auparavant... »

On observera que, dans ces deux cas, le cadavre n'était pas à l'abri des variations de température et d'hygrométrie, et encore moins à l'abri des attaques des insectes ou des rongeurs.

Voici maintenant le cas, célèbre, et étudié en détails par le Dr Larcher en son ouvrage *Le Sang vaincra-t-il la Mort ?* de sainte Thérèse d'Avila.

Née le 28 mars 1515 (8 avril en style grégorien), vers cinq heures trente du matin (selon son père) elle mourut le 4 octobre 1582 (15 octobre en style grégorien). Le corps ne fut pas embaumé, et il fut inhumé dans une fosse profonde, comblée avec un mélange de pierres, *de chaux et de terre humide.*

Huit mois et demi plus tard, le 4 juillet 1583, les prodiges qui entourèrent sa mort (parfums extrêmement fort exhalés par le cadavre, disparition des rides, un arbre desséché s'étant subitement couvert de feuilles et de fleurs en dépit de la saison), on décide de rouvrir la fosse, d'autant que celle-ci exhale une pénétrante odeur de violette d'iris et de lys. On trouve un cadavre dont les vêtements sont entièrement corrompus, qui est totalement recouvert de mousse, mais intact, et pénétré d'une sorte d'huile odoriférante qui coule du cadavre lui-même. On le nettoie, et on constate que la chair est flexible comme au jour de la mort, douce, blanche, et une huile coule, goutte à goutte de tous ses membres. Les reli-

gieuses lavèrent le cadavre, l'enveloppèrent de vêtements neufs, lui laissant simplement sa tunique de dessous demeurée intacte. Elle le déposèrent dans une caisse de bois très solide. Avant de la fermer, le Père Gratien détacha la main gauche qu'il voulait porter à Avila. On redescendit le cercueil dans la même fosse, mais moins profondément, et on le recouvrit cette fois simplement de terre.

Deux ans plus tard, à l'anniversaire de sa mort, soit le 15 octobre 1585, le Chapitre Général des Carmes décida la translation du corps de Thérèse à Avila. Et le 24 novembre 1585, à neuf heures du soir, on rouvrit la tombe. On trouva le corps dans la même intégrité que la première fois, et on constata les mêmes prodiges. Le chapitre avait ordonné au Père Grégoire, chargé de conduire cette exhumation, de détacher le bras gauche (dont le Père Gratien avait déjà retiré la main !), et de le laisser au monastère d'Albe, où elle était morte et avait été enterrée. C'était là une pénible épreuve pour le moine. Mais à peine eut-il d'une main tremblante approché le couteau de l'épaule, que le bras se détacha sans efforts, *laissant couler un sang vermeil et vif*.

Une nouvelle exhumation aura lieu le 1er janvier 1586, soit trois ans et deux mois après la mort. Le corps est examiné par les premiers médecins d'Avila. L'humidité de la tombe a pourri la robe et le manteau, mais le corps est intact, souple, et il a gardé son embonpoint naturel.

Fin août 1586, puis le 29 mars 1592 (soit neuf ans et cinq mois après la mort), on trouvera le corps dans le même état. La chair est tellement souple qu'elle se relève lorsqu'on l'a enfoncée avec le doigt. Elle exhale la même odeur parfumée. Les médecins ouvrirent le corps, afin de vérifier et constater qu'il n'avait jamais été embaumé artificiellement et en établirent un constat. C'est alors que l'on enleva le

cœur, destiné à être mis dans un reliquaire et qui est demeuré dans le couvent.

Vers la fin de l'année 1594, le corps de la sainte fut de nouveau exposé à l'air. On ouvrit le cercueil de fer, dont chacune des trois serrures avait une clé différente, déposées, l'une dans la maison d'Albe, les autres aux mains de la Prieure et en celles des Carmes. La Mère Anne-de-Jésus, envoyée par les supérieurs de l'Ordre, attesta que le corps était toujours aussi frais, souple, les chairs présentant l'aspect réel de la vie. Remarquant vers les épaules un endroit coloré, elle y appliqua un linge, qui se teignit aussitôt de sang vif. L'expérience fut réitérée deux fois. Cependant, la peau demeurait intacte, sans aucune marque de plaie ni déchirure. Phénomène d'osmose tégumentaire absolument inexplicable.

En 1598, seize ans après la mort, la chair est toujours aussi flexible et aussi parfumée. En 1604 et en 1616, soit vingt-deux ans et trente-quatre ans après la mort, on lui enlève une côte, le pied droit, plusieurs fragments de chair. A chaque fois, le sang coule, normal, rouge et vif. C'est alors qu'un bref pontifical lança l'excommunication contre quiconque porterait désormais atteinte à l'intégrité « de ce temple de l'Esprit-Saint, où la piété populaire voulait détruire ce que Dieu s'était plu à conserver ». Il était temps que cesse cette boucherie, où la cupidité et la superstition espagnoles se donnaient libre cours.

Enfin, le 2 octobre 1750, le 13 octobre 1760, le 14 octobre 1760, le corps fut de nouveau extrait de sa châsse et examiné. Les constatations furent toujours identiques. *Il y avait cent soixante dix-huit ans que Thérèse d'Avila était morte...*

Nous abordons maintenant le cas de Youssel

Makhlouf, en religion le Père Charbel, moine maronite né en 1828, à Bika Kafra, dans le nord du Liban. Il mourut le 24 décembre 1898, à soixante-dix-huit ans, dans un ermitage dépendant du monastère de Saint-Maron, à Annaya (Liban).

Après serment canonique, ceux qui l'inhumèrent alors relatèrent ce qui suit devant la Commission Officielle d'Enquête.

« On transporta le corps de son ermitage au monastère, et, après la cérémonie funèbre, enveloppé en sa soutane, selon la coutume des moines, on le descendit dans la tombe touchant l'église, à l'est. Là, son corps fut posé sur une sorte de marche intérieure élevée de vingt cinq centimètres environ au-dessus du sol. J'étais de ceux qui pénétrèrent à l'intérieur du tombeau avec le frère Elias El-Bamharini, le frère Boutros El-Michmichani, et un groupe de moines dont je ne me rappelle plus les noms. Sur cette surélévation ne se trouvait aucun reste, ossements ni crâne, car tous avaient été déplacés et rassemblés dans un coin du tombeau. Dans ce tombeau, ne se trouvait aucun corps incorrompu, mais seulement ces restes dont je viens de parler... » (Témoignage de Saba Bou Moussa, moine maronite.)

« La tombe est située plus bas que le niveau du sol, de sorte que l'eau y pénètre de tous côtés... Sur le sol du tombeau, nous avons placé quelques pierres, sur lesquelles nous avons posé deux planches et un tissu de poil de chèvre, sur lesquels nous avons déposé le corps. » (Témoignage du frère François Al-Sebrini — cession du 14-5-1926.)

— Y avait-il en ce tombeau des corps incorrompus, là où vous l'avez enterré ? demande alors à ce témoin le Comité d'Enquête.

— Il n'y avait que des ossements..., répondit-il.

La tombe fut alors refermée par une grosse pierre, que l'on recouvrit de terre.

Or, dès la nuit suivante, puis quarante-cinq nuits

durant, des phénomènes lumineux, visibles à distance, se produisirent près de la tombe.

« ... Nous pouvions voir de nos maisons, à dix minutes en face, au sud, *une lumière brillante sur le tombeau,* différente des lumières ordinaires, semblable à une lumière électrique, qui apparaissait et disparaissait. Elle demeurait ainsi tant que nous persistâmes à la regarder. Nous voyions, *mieux qu'en plein jour*, la coupole du monastère et tout le mur oriental opposé au tombeau. Nous nous rendîmes au monastère pour en aviser les moines, qui ne nous crurent point. Nous avons revu ce spectacle extraordinaire chaque fois que nous avons passé la veillée chez nos voisins, dont la maison est située en face du tombeau, et tous ceux qui veillaient l'ont vu... » (Témoignage de Georges-Emmanuel Abi-Sassine, — Session des 12 et 14-6-1926.)

« Il advint que le Préfet de la région, Cheikh Mahmoud Hémadé, de la secte des Chiites, arriva avec quelques hommes, dans le but de rechercher certains criminels fuyant la justice. Ils croyaient qu'ils étaient cachés dans les bois voisins du couvent. Ils attachèrent leurs chevaux près de ma maison, à Jabal El-Ouaïné, et se dirigèrent vers le couvent dans la nuit. S'en approchant, ils virent une lumière qui leur parut d'abord faible, mais qui s'intensifiait et brillait près de la porte du monastère, à l'est de l'église. Ils crurent tout d'abord qu'il s'agissait des criminels cachés là, et se précipitèrent vers l'endroit où ils avaient vu cette lumière. Mais ils ne virent plus rien. Ils frappèrent alors à la porte du monastère. Lorsqu'on leur eut ouvert, ils questionnèrent et perquisitionnèrent, mais ne trouvèrent rien ni personne, sinon les habitants du monastère. Lorsqu'ils racontèrent au supérieur et à ses moines ce qu'ils avaient vu, le supérieur étant alors le Père Antoine El-Michmichani, celui-ci leur répondit : « Depuis un certain temps déjà, nous avons entendu dire que certains voient une

lumière là où vous l'avez vue, et c'est le caveau du monastère où est enterré le Père Charbel. » (Témoignage de Saba Bou Moussa — Session des 12 et 14 mai 1926.)

« On a relevé le corps du tombeau, en raison de la fréquence de l'apparition nocturne de la lumière. Je l'ai vue moi-même trois fois. Les moines, à qui nous rapportions le fait ne voulaient pas nous croire. Mais le supérieur du couvent, le Père Antoine El-Michmichani, est venu en notre maison, opposée au Monastère, et il a constaté lui-même l'apparition de la lumière. Après quoi, on a levé le corps (Témoignage de Miladé, veuve de Tannous Chéhadé. — Session des 12 et 14 mai 1926).

Ici, nous citons le Dr Hubert Larcher[1] :

« Le 15 avril 1899, la tombe fut ouverte en présence du supérieur des moines, et de dix témoins de l'enterrement. Interrogés séparément par la Commission d'Enquête, ceux-ci attestèrent unanimement :

— que l'eau de pluie pénétrant de la terrasse en terre et des murs, avait raviné le cimetière et fait, de la tombe du Père Charbel, un véritable bourbier.

— que le corps du Père Charbel flottait sur cette boue, sous l'eau qui tombait là-dessus en abondance,

— que, malgré cela, le corps débarrassé de la moisissure qui le recouvrait, se trouvait intact dans tous ses membres : tendre, flexible, pliant à toutes les jointures. La peau gardait sa fraîcheur et les muscles leur souplesse. Pas un poil de sa barbe, pas un cheveu de sa tête n'était tombés ; la trace de la chaîne de fer, dont l'ermite s'entourait les hanches, était encore bien visible. » (Témoignage du Père Joseph Yonès, cité par P. Daher, dans *Vie, survie et prodiges du Père Charbel Makhlouf*, Ed. Spès, Paris 1953.)

1. *Op. cit.*

— Les mains étaient posées sur la poitrine, tenant la croix, le corps tendre, frais et souple ; sur le visage et sur les mains, une certaine moisissure blanche, semblable à du fin coton. Lorsque Saba Bou Moussa essuya cette moisissure, le visage et les mains apparurent comme ceux d'un homme endormi... *Un sang bien rouge, coula, mêlé d'eau, de son côté.* Le corps était souple, tendre, *suintant un sang frais,* sans aucune trace de corruption, comme si l'on venait de l'enterrer à l'instant même. » (Témoignage du Père Elie Abi-Ramia, cité par P. Daher, *op. cit.*)

— On trouva son corps préservé de la corruption. Mais une couche épaisse de moisissure couvrait son visage, ses mains, et sa poitrine. Lorsqu'elle fut grattée, son corps apparut rougeâtre, et un sang frais, mêlé d'eau, coula de son côté. On le changea de linge et de vêtements, et on le referma dans un cercueil dont la partie supérieure était vitrée et on plaça le cercueil dans un oratoire. » (Témoignage du Père Chibli, cité par P. Daher, *op. cit.*)

Mais, le lendemain et tous les jours suivants, le corps se trouva de nouveau recouvert de ce liquide rouge qui paraissait suinter des pores de la peau ! Il imbibait le linge au point que les moines furent obligés de changer deux fois par semaine les vêtements du Père Charbel.

Un an après sa mort, nous dit le professeur Théophile Maroun, un empirique lui enleva les viscères, afin de mettre un terme au suintement aqueux et sanguinolent. Vainement ! Le suintement sanguin continua...

En 1900, on l'exposa pendant six mois sur la terrasse de l'église, en vue de le dessécher au soleil. En vain également ! *Et vingt-sept années durant, le liquide composé de sang et d'eau continua de suinter hors du cadavre.*

Dans une déclaration établie le 16 novembre 1921, le docteur Elias El-Onaissi, de Lehfed (Liban), nous dit ceci :

« J'ai vu au couvent d'Annaya, le corps du serviteur de Dieu, le Père Charbel. M'approchant du cercueil qui le renfermait, j'ai senti une odeur pareille à celle qui émane naturellement des corps des vivants. Ayant attentivement observé et examiné ce cadavre, *j'ai remarqué que ses pores laissent passer une matière semblable à la sueur.* Chose étrange et inexplicable, selon les lois de la nature, pour ce corps inanimé depuis tant d'années. J'ai maintes fois recommencé le même examen, à des époques différentes. Le phénomène a toujours été le même. »

Le 24 juillet 1927, le corps fut placé dans un cercueil de bois recouvert de zinc, avec un cylindre métallique contenant un rapport médical sur l'état du corps à ce jour, rédigé en français par le professeur Armand Jouffroy, de la Faculté française de Médecine de Beyrouth, et par le docteur Balthazar Malkonien. Une excavation, creusée dans l'épais mur de la crypte, reçut le cercueil qui, isolé du sol par deux pierres, fut posé avec assez d'inclinaison pour que le liquide qui suintait toujours ne puisse stagner sous le corps. Cette sépulture fut fermée par un épais mur de pierres, minutieusement jointes avec du ciment.

Malgré cela, *vingt-trois ans plus tard,* le 25 février 1950, des pèlerins remarquèrent un suintement au pied du mur qui fermait le tombeau. Le Père Pierre Younès, supérieur du couvent, constatant que ce liquide était visqueux et rosé, craignit pour l'intégrité du cercueil, réunit les moines, et, en leur présence, fit, non sans efforts ouvrir la sépulture. On constata que l'extrémité déclive du cercueil laissait

suinter un liquide sanguinolent, source certaine, malgré l'épaisseur et l'imperméabilité apparente du mur, du suintement observé par les pèlerins.

Une enquête canonique fut alors ouverte, qui désigna trois médecins pour l'expertise. Ce furent les docteurs Chikri Bellan, directeur du Service de Santé et d'Assistance auprès du Gouvernement libanais, Joseph Hitti, député du Mont-Liban au Parlement, et Théophile Maroun, professeur d'anatomie pathologique à la Faculté française de Médecine de Beyrouth.

Ce comité, entouré de témoins également éminents, observa ce qui suit :

1. *la sueur de sang* qui avait déjà été constatée depuis 1899, jusqu'en juillet 1927, suintait toujours sans interruption, de la même façon que lors de la précédente exhumation, et, répandue sur le corps tout entier, avait imprégné les vêtements sacerdotaux ;
2. une partie de la chasuble était pourrie, ainsi que le fond du cercueil de bois ; le fond du cercueil de zinc était fendu aux pieds, le tube qui contenait les attestations était intact ;
3. le liquide sanguinolent qui suintait au pied du cercueil fendu, s'écoulait de là sur la pierre en dessous, puis, goutte à goutte, coulait à l'extérieur.
4. les témoins remarquèrent en outre que tous les vêtements étaient littéralement imbibés de liquide séreux, et, çà et là, tachés de sang, spécialement l'aube de lin blanc.
5. le liquide blanchâtre, répandu sur tout le corps, s'était coagulé et comme solidifié par endroits. Cependant, le corps conservait toute sa souplesse, et on pouvait aisément plier les bras et les jambes.
6. on souleva le voile qui recouvrait la face et les mains ; *il en portait les empreintes.*

On observera le rapport évident entre ces constatations et celles décrites page 137, et relatives à l'exhumation du vampire, dans un village proche de Belgrade, au XVIII[e] siècle, et à laquelle assistait l'aide de camp du Prince de Wurtemberg, gouverneur général de la région. Tout y est, de la matière blanchâtre au sang, et de la souplesse des membres à l'apparence absolue de la vie.

Le corps du Père Charbel fut alors mis dans un nouveau cercueil, qui fut replacé dans le caveau, dont les pierres furent de nouveau soigneusement cimentées. Deux ans plus tard, soit cinquante-quatre ans après la mort du Père Charbel, on exposa de nouveau le corps à la vue du public, du 7 au 25 août 1952 :

Le Père Daher note alors ceci :

« J'ai vu moi-même ce corps, toujours intact, et toujours suintant cet étrange liquide sanguinolent, *dont le cercueil, les vêtements et les ornements sacerdotaux étaient littéralement trempés...* »

La réalité dépasse toujours, paraît-il, la fiction. Mais en vérité, qui ne croirait en ces passages, relire les dernières pages de *Carmilla ?*

Cependant, les docteurs en médecine qui ont sans cesse tenté d'approfondir cette énigme libanaise, n'ont jamais eu, semble-t-il, l'idée de se pencher sur les phénomènes parallèles évoqués par la tradition des Vampires. Ils n'ont jamais supposé que cela soit connu en certaines régions d'Europe. Ecoutons en effet le docteur Georges Choukrallah. Celui-ci examina le corps du Père Charbel trente-quatre fois en dix-sept années. Voici ce qu'il écrit :

« Après avoir maintes fois examiné ce corps intact, j'ai toujours été étonné de son état de conservation, et surtout de ce liquide rougeâtre qu'il suinte. J'ai même consulté de bons médecins à Beyrouth, et en Europe, lors de mes nombreux voyages. Personne n'a pu m'expliquer le fait. C'est un phénomème si unique qu'aucun médecin n'en a peut-être vu de semblable, que l'histoire de la médecine n'a jamais enregistré de pareil. Je ne me lasse point de rechercher si jamais dans le monde, un corps a été conservé comme celui-là... »

En vérité, le docteur Choukrallah ignore beaucoup de choses puisqu'il n'a jamais entendu parler de la tradition des Vampires !... Plus loin, en son étude, il ajoute ceci :

« Supposons que le liquide que suinte le corps chaque jour, ne pèse qu'un gramme. Ceci fait, durant cinquante-quatre ans : *19,764 kgs !* Or, la quantité moyenne de sang et d'autres liquides contenue dans le corps humain est de cinq litres ! Le *moins* ne donne pas le *plus !* Principe scientifique évident par lui-même. *Mais le liquide rouge que déverse le corps du Père Charbel dépasse de beaucoup un gramme par vingt-quatre heures. Une source aurait dû tarir si elle n'est pas alimentée depuis un demi-siècle...* »

C'est bien évident. Et nous reposons ici la question clé de notre « *Introduction* » : « Cette vie au ralenti, comment s'entretient-elle, comment se conserve-t-elle ?... »

Aucun doute : le Père Charbel répond aux caractéristiques exigées pour les vampires.

Nous étudierons maintenant le cas de Roseline de Villeneuve, née en 1263, vers la fin du règne de saint Louis, morte dans la matinée du 17 janvier 1329, à La Celle-Roubaud, près les Arcs, en Provence.

Pendant plusieurs jours, alors que les fidèles défilaient devant sa dépouille, se produisirent plusieurs cas de guérison spontanée. Cela ne prouve évidem-

ment rien. Mais toutefois, on observa que le cadavre conservait sa souplesse, les yeux leur éclat et leur limpidité, et que la corruption ne manifestait aucun de ses symptômes habituels.

Enfin, le cadavre fut enseveli dans le petit cimetière de La Celle-Roubaud. Plusieurs mois après cette inhumation, les religieuses de la Celle-Roubaud constatèrent qu'un merveilleux parfum se dégageait de la terre, à l'endroit précis de la sépulture de Roseline.

Le bruit s'en répandit, et le 11 juin 1334, soit cinq années plus tard, on décida d'exhumer le corps pour l'examiner. Quelle ne fut pas la stupéfaction des assistants lorsque, la terre écartée, le corps de Roseline apparut aussi bien conservé qu'au moment de ses funérailles. Malgré l'humidité de la terre, constamment arrosée par la pluie, aucune trace de décomposition ne souillait la chair intacte. Roseline apparaissait, aussi fraîche, aussi rayonnante, aussi pesante que si l'on venait de l'ensevelir ointe de suaves aromates.

Malgré ce séjour de cinq années en terre, les yeux, que la mort éteint ordinairement, conservaient encore leur éclat bleu, et le regard très vif, semblait considérer les assistants, stupéfaits autant qu'émerveillés.

On retira les yeux de leurs orbites et on les déposa dans un reliquaire d'argent. Le corps fut porté triomphalement jusqu'à la chapelle, et placé derrière une balustrade, à l'abri des profanations fanatiques de ceux qui auraient tenté d'en distraire une parcelle.

Dix ans après, en 1344, le corps fut transféré sur l'autel, dans une châsse fermée. En 1360, il fut placé dans une châsse aux parois de verre. Pendant le pillage de la Celle-Roubaud (moitié du xv[e] siècle), on le dissimula dans un caveau de 1420 à 1450, il y demeura et lorsqu'on le retira de sa cachette, on le retrouva parfaitement conservé. On le déposa alors

dans un cercueil de bois doré qui fut placé dans une châsse.

En 1614, on l'examina et on constata qu'il était toujours intact, sans la moindre trace de corruption. Dans une lettre datée du 15 juin 1644, le prieur de Montrieux, cité par Bouche (*Histoire de la Provence*) et par le Père Sabatier (*Sainte Roseline, moniale chartreuse*), raconte qu'il put admirer, « à droite du maître-autel, et placée également sur un autel, dans une arche de bois doré relié par des panneaux de verre, la relique de la sainte, dont la merveilleuse conservation le frappa autant que le visiteur de 1614. On lui fit également admirer, dans leur reliquaire d'argent, à la sacristie, les yeux demeurés étrangement vivants ».

Le 20 octobre 1657, en transférant le corps dans une nouvelle châsse, on constata son parfait état de conservation. L'un des bras, parfaitement flexible, put sans difficulté, être déplacé de droite à gauche.

En 1660, selon le Père Sabatier, et en 1661, selon l'abbé Arnaud, Louis XIV et sa mère Anne d'Autriche vinrent à la Celle-Roubaud admirer l'état du corps, et surtout l'éclat limpide des yeux, demeurés parfaitement brillants. Le jeune Louis XIV eut la curiosité de faire examiner ces yeux par son médecin, Antoine Vallot. Pour plaire au jeune souverain, ce médecin enfonça une aiguille en deux points de l'œil gauche, La prunelle se flétrit aussitôt. Ainsi éclata la preuve que les yeux étaient naturels, et cet œil, depuis lors moins brillant que l'autre, porte la trace de cet acte, qu'il est préférable de ne pas juger...

Pendant la Révolution Française, le corps échappa à la destruction obligatoire décidée par le Comité de Salut Public. Et le 2 juin 1835, il fut transféré dans une châsse en marbre, permettant de le voir à travers une grande glace.

L'abbé Arnaud, curé des Arcs, raconte (*Sainte-*

Roseline des Arcs, 1887), que l'évêque, Mgr Michel, constata lui-même la flexibilité des membres et la fraîcheur des bras. Il commit quatre médecins pour constater l'incorruptibilité du corps, la fraîcheur des yeux, l'élasticité de la peau et des membres. Et l'abbé Arnaud atteste qu'il constata lui-même que le pied était frais et flexible, la chair s'abaissant et se relevant sous la pression des doigts.

En 1887, on constata que des insectes avaient attaqué le corps de la sainte, à l'intérieur de la châsse, et en 1894, que le corps, ainsi attaqué, avait souffert de l'humidité. Le chanoine Besson alerta les Chartreux (dont avait dépendu de son vivant Roseline). Ils envoyèrent de Rome des embaumeurs et des chimistes. Ayant constaté que le lent travail des insectes risquait de détruire ce corps, ils travaillèrent un mois durant à sa réparation et à son embaumement. Et le 6 juillet 1894, le corps, définitivement embaumé, fut placé dans une nouvelle châsse, hermétiquement fermée, que l'on peut voir aujourd'hui.

Ainsi se termina, comme le note le dr Larcher, la période de résistance *spontanée* de ce corps à la corruption, résistance qui avait duré *cinq cent soixante-cinq ans.* Car depuis cet embaumement, il semble que les travaux des chimistes qui en furent chargés, aient précipité la dessiccation et le noircissement du cadavre (examen du 3 septembre 1951). Comme le note avec sagacité le dr Larcher, cette action des agents corrupteurs sur les *deux reliques séparées,* celle du corps et celle des yeux, *au bout d'un même long laps de temps* (565 ans) *apporte la preuve irrécusable de la corruptibilité de cette chair, dont l'incorruption, pendant près de six cents ans, ne pouvait donc pas relever d'une dénaturation.*

Nous complèterons l'observation sagace du dr Larcher. En effet, le corps charnel était parfaitement corruptible *par lui-même,* puisqu'un jour, en des lieux et en des contenants séparés, le corps et les yeux ont commencé à s'altérer en même temps.

Mais alors, serait-ce parce que le « double » de Roseline de Villeneuve avait, enfin, quitté son ancienne enveloppe terrestre, que le corps, d'un côté, et les yeux, de l'autre, s'étaient enfin altérés ?

Poser cette question, c'est, semble-t-il, la résoudre.

Nous ajouterons, aux exemples précis et détaillés qui précèdent, les noms suivants ; tous ces saints et saintes furent retrouvés, comme l'exige la tradition de l'Eglise en pareil cas lors du procès en canonisation, *parfaitement conservés.* Ce sont :

François d'Assise - Antoine de Padoue - Laurent Justinien - Philippe d'Aqueno - saint Martin - Hugues de Lincoln - Catherine de Bologne - Marie d'Oignies - Madeleine de Pazzi - sainte Lidvine - Marie-Jeanne de Tours - Antoinette de Florence - Rose de Lima - Catherine de Sienne - sainte Lutgarde - Colombe de Rieti - Dominique de Paradi d'Oringa - Bernadette Soubirous.

Il en est bien d'autres, on s'en doute. Et nous arrêtons cette liste afin de limiter nos propres recherches et de ne pas fatiguer le lecteur.

Quittons maintenant les saints et les saintes, ou supposés tels, et revenons aux cas plus ordinaires de conservation de cadavres.

Nous observerons tout d'abord que l'explication la plus commune par laquelle les rationalistes tentent d'expliquer ces états absolument anormaux, est celle selon laquelle, le sol, « la terre », posséderaient des qualités particulières, propres à conserver les cadavres, notamment dans l'hypothèse où joueraient de *microclimats.*

Cette explication est excusable chez le vulgaire,

lequel a toujours tendance à prendre n'importe quelle hypothèse comme explication définitive. Elle est souvent le signe de la mauvaise foi chez les gens cultivés mais matérialistes. En fait, c'est alors une négation du problème.

Dans le procès-verbal de la page 147 on nous précise que les Commissaires Impériaux délégués par l'empereur d'Autriche, firent ouvrir quarante tombes, et l'on ne trouva que dans dix-sept d'entre elles, des cadavres conservés. Or, il s'agissait justement des dix-sept personnes suspectées par avance, parce qu'ayant consommé de la viande provenant d'un bétail ayant subit des attaques de vampirisme, et donc devenues vampires à leur tour. Si la terre du cimetière avait possédé une vertu particulière, elle aurait agi sur les quarante personnes inhumées là, et pas seulement sur celles déjà suspectées.

Mais que dire de cette prétendue vertu mystérieuse de certains sols, lorsque nous constatons que le cadavre qui est ainsi enterré, *n'a absolument aucun contact avec la dite terre ?* La jeune romaine qui fut découverte sous la voie Appienne, en 1485, à Rome, se trouvait depuis dix-huit siècles dans un sarcophage de marbre. Saint François-Xavier n'avait pas été inhumé dans la terre, mais dans une caisse de bois *remplie de chaux vive, et demeurée à l'air libre.*

Les cas que nous allons maintenant examiner vont faire justice de cette pseudo-explication de la terre, conservatrice de certains et très rares cadavres, et pas des autres...

Nous tenons de Mme Henriette C..., qui géra durant plusieurs années le Bureau des Pompes Funèbres, à Brive, le récit suivant.

M. Soulier, chef-fossoyeur au cimetière de cette ville, lui raconta, vers 1932, que plusieurs années auparavant, il avait été amené à procéder, en présence des autorités habituelles, à l'exhumation générale d'une partie ancienne du cimetière de Brive. Il s'agissait de tombes extrêmement vieilles, et les concessions centenaires étant révolues, on devait reprendre le terrain pour de nouvelles. Avec son équipe, il procéda au retournement de ces très vieilles sépultures. La plupart des grilles avaient disparu, rongées par la rouille. Les pierres tombales, couvertes de mousses, où les noms s'étaient peu à peu effacés, devaient aller à un dépôt général, dans un coin du cimetière. Les os ainsi récupérés, étaient, selon l'usage, incorporés à la terre.

La fouille se continuait. Jusque-là, on n'avait rencontré que des débris de cercueils, des os tombant en poussière, des fragments de crânes, des mâchoires, des ferrures rongées de rouille.

Soudain, les ouvriers sursautèrent. Lentement, ils dégagèrent et mirent peu à peu au jour le corps d'une jeune fille, revêtu d'une jolie robe blanche. Le cadavre était intact, souple, les membres étaient légèrement tièdes, *les yeux grands ouverts, la jeune fille souriait.* Toutes les apparences de la vie, le brillant du regard, le rose des joues, auraient pu faire croire que cette jeune morte venait d'être déposée dans cette fosse ainsi mise au jour. Il n'en était rien, *sa tombe, comme celle des autres, était plus que centenaire,* mais alors qu'il ne demeurait à peu près rien de ses voisins, elle, était demeurée intacte, *et ses vêtements également.* Attribuera-t-on à la terre, cette mystérieuse vertu de conservation ?

Là encore, ne croirait-on pas lire les dernières pages de *Carmilla*, de Shéridan Le Fanu ?

Ne pouvant détruire légalement ce corps ainsi conservé de façon anormale, les assistants étant déjà tout prêts d'y voir la dépouille d'une sainte ignorée, M. Soulier demanda au Commissaire de Police, présent, et aux Autorités Administratives qui assistaient à cette exhumation générale, la permission de réinhumer la jeune fille. Afin de lui éviter le risque d'une autre mise au jour, on décida de lui creuser une

tombe sous une allée, ce qui supprimait toute possibilité d'exhumation future. Les fossoyeurs lui creusèrent donc une nouvelle sépulture, sous une des allées du cimetière de Brive, et la jeune fille continue d'y dormir, de son étrange et inquiétant sommeil, qui ne risque plus d'être un jour de nouveau troublé.

Voici maintenant un autre cas, plus récent, dans lequel, là encore, la terre n'est pour rien dans la conservation d'un cadavre.

Le célèbre poète et romancier italien Alessandro Manzoni, auteur des *Fiancés,* né en 1785 à Milan, mort en cette même ville en 1873, y avait été inhumé au cimetière dit « monumental ». En novembre 1959, des ouvriers furent chargés de déplacer la masse de granit de vingt-cinq quintaux, composant son tombeau, à l'aide d'une immense grue. Cette opération ne put être réalisée qu'en deux temps. Il fut d'abord nécessaire de soulever la partie supérieure du tombeau.

C'est alors que l'on aperçut le cercueil vitré du poète, et qu'on constata que le corps était parfaitement conservé. Les cheveux étaient bien peignés, le visage, toujours orné de ses favoris blancs, conservait une expression ironique. Les mains demeurées serrées sur un chapelet, reposaient sur la veste noire, également en parfait état, demeurée bordée de velours, et on apercevait, sous cette veste, le gilet brodé et la lavallière en satin. Le visage frappait par son extraordinaire état de fraîcheur.

Les Pères Jésuites milanais demandèrent aussitôt que la dépouille de Manzoni fut transportée dans leur église de la place San Fedele, d'autant plus que le procès de béatification du « serviteur de Dieu » Manzoni occupait actuellement la Cour de Rome.

La Municipalité de Milan se contenta de décider que le corps serait exposé durant quelque temps, en son cercueil de verre, en particulier à l'occasion

du Congrès Mondial du Romantisme, qui devait se tenir prochainement à Milan.

Toutefois, cette nouvelle de la découverte du corps intact de Manzoni, effectuée en novembre 1959, ne parvint à la presse étrangère qu'en mars 1960, soit quatre mois après. Il est indéniable que des interventions supérieures avaient eu lieu à son sujet. Et le journal *Le Figaro* put annoncer en son numéro du 15 mars 1960, que la Congrégation des Rites avait déclaré n'avoir : « aucune nouvelle d'un procès en béatification du célèbre écrivain Manzoni, dont le corps exhumé au cimetière de Milan pour un travail de réfection, a été trouvé absolument intact... » On ajoutait que Manzoni aurait été suspect de sympathie pour le jansénisme.

Là encore, dira-t-on que cette dépouille, enfermée dans un cercueil vitré, dans un monument de granit pesant deux mille cinq cents kilogrammes, devait sa parfaite conservation à une terre qui n'avait absolument aucun contact avec elle ?

Mais voici mieux encore.

Le journal *France-Soir,* recevait de Londres, par câble spécial du 10 mai, la nouvelle suivante qu'il publia le 11 mai 1960 :

« Un chauffeur de taxi, M. Leslie Narvey, eut le choc de sa vie lorsqu'il prit possession d'un petit appartement qu'il venait de louer à West Kinmel Street, à Rhyl, dans le Pays de Galles. Il l'avait obtenu sans reprise ; et avait seulement promis à son propriétaire de le repeindre. C'était une bonne affaire, car M. Narvey pensait remettre lui-même l'appartement en état. Dimanche dernier, armé de son seul courage, de ses pinceaux, et de ses pots de peinture, il se mit à l'ouvrage. Quelle ne fut pas

sa surprise lorsque, après avoir commencé par une des chambres à coucher du premier étage, il voulut repeindre l'intérieur d'un placard. En l'ouvrant, il découvrit le cadavre d'une femme, habillée d'un peignoir à fleurs, et d'un pyjama rose. *Elle paraissait dormir paisiblement.* Elle semblait âgée d'une cinquantaine d'années, et se tenait droite contre la paroi du placard.

Le premier moment de frayeur passé, le chauffeur de taxi avertit la police.

L'appartement n'avait pas été occupé depuis vingt ans (1940). Aussi, les inspecteurs puis les médecins légistes, estimèrent-ils que le cadavre, *dans un parfait état de conservation, était là depuis vingt ans.*

La police songea aussitôt à un suicide. Mais, pour éviter toute erreur, le cadavre fut envoyé aux fins d'autopsie. Si l'autopsie révèle que la femme, qui a été identifiée comme une certaine Mme Frances Alice Knight, a été assassinée, la police de Rhyl pourrait demander au Ministère de l'Intérieur l'autorisation d'exhumer quatre autres personnes mortes vers septembre 1940, tout comme Mme Knight, dans des circonstances mystérieuses.

Selon le premier examen du médecin légiste, le cadavre retrouvé dans le placard s'y serait momifié par manque d'air. En effet, le placard était fermé hermétiquement. »

Nous ferons tout d'abord observer au lecteur qu'on ne nous dit pas que le cadavre se serait momifié, mais qu'il était « *dans un parfait état de conservation* ». Qui a eu l'occasion de contempler des momies, lorsqu'on leur a retiré les bandelettes, ne fera jamais la confusion entre ces corps vidés de leurs viscères, desséchés, racornis comme du vieux cuir, avec un corps humain en parfait état de conservation !

Quant au manque d'air, agent très inattendu de

cette incorruptibilité, il est le même dans un cercueil, avec cette différence que le placard était certainement moins bien fermé, malgré tout, qu'un cercueil vissé hermétiquement, et que, certainement plus grand qu'une bière, il contenait plus d'air. Cependant, dans les cercueils, les morts se décomposent très vite. L'expérience générale le prouve sans contestation possible.

Là, ce n'est plus la terre, c'est le manque d'air qui est facteur d'incorruptibilité ! Nous dira-t-on que le meurtrier avait fait le vide absolu dans ce placard ?

La dernière anecdote que nous allons rapporter en ce domaine, va nous ôter toute considération pour la théorie de la terre conservatrice des cadavres, en certains cas inexplicables.

Le 22 juillet 1934, mourait à l'hôpital d'Annecy (Savoie), l'archiprêtre Alexis Medvekov, supérieur de l'ancienne église russe d'Ugine. Né le 1er juillet 1867 en Russie (12 juillet en style grégorien), il avait émigré en divers pays d'Europe, avant de se fixer en cette ville.

Il mourait d'un cancer intestinal, après une opération inutile, et comme cette terrible maladie accélère la décomposition des chairs, et que la chaleur de juillet était susceptible de l'aggraver, les chirurgiens demandèrent que la mise en bière et l'inhumation soient faites rapidement. Il fut donc inhumé au cimetière d'Ugine, et vingt-trois ans s'écoulèrent.

En 1956, le cimetière d'Ugine fut désaffecté, et on dut procéder à l'exhumation de l'archiprêtre Alexis Medvekov. Les fossoyeurs retirèrent d'abord un premier cercueil, puis un second, *immédiatement au-dessus du sien.* Les deux bières étaient pourries, et

seuls, des ossements en désordre furent retirés de chacune d'elles.

Enfin, les ouvriers atteignirent un troisième cercueil demeuré intact, celui d'Alexis Medvekov. Soudain saisis par une sorte de crainte ou de respect, ils posèrent leur pioches et leurs pelles, et terminèrent le dégagement de la bière avec leurs mains.

En présence des Autorités administratives habituelles, du Commissaire de Police, des Autorités religieuses orthodoxes, notamment de l'évêque, on ouvrit le cercueil. Alors, Alexis Medvekov apparut, le visage vermeil, absolument intact, souple, ses vêtements sacerdotaux en parfait état. On lui toucha la main, *elle était tiède.*

Celui que les chirugiens de l'hôpital d'Annecy considéraient déjà comme en décomposition, quelques heures après sa mort, celui-là était demeuré, après son transfert et son inhumation à Ugine, en dépit des chaleurs de juillet 1934, dans le même état d'incorruptibilité que de son vivant.

Cependant, deux cercueils, avec leurs occupants, avaient ensuite été inhumés au-dessus de lui. Ceux-là avaient été retrouvés totalement pourris. Dira-t-on que la terre n'avait pas eu les mêmes égards pour eux que pour l'archiprêtre Alexis Medvekov ?

On le transféra alors au nouveau cimetière d'Ugine. La chose s'étant sue, l'administration diocésaine de l'Eglise russe en Europe occidentale, sise 12, rue Daru, à Paris, décida de le transférer d'Ugine au cimetière russe de Sainte-Geneviève-des-Bois. On l'exhuma donc une nouvelle fois en 1957. Il fut, là encore, retrouvé dans le même état ; visage vermeil, membres souples, tièdes, vêtements sacerdotaux absolument intacts. Il y avait vingt-trois ans qu'il était mort, vingt-trois ans qu'il aurait dû ne plus être que des débris funèbres, aux dires des chirurgiens de l'hôpital d'Annecy.

Nous avons été sur sa tombe. Il repose dans la

crypte de la délicieuse petite église russe de Sainte-Geneviève-des-Bois, toute parfumée par l'encens des rites byzantins. A côté de sa dalle funéraire, la piété des desservants de l'église entretient toujours un plat de riz cuit, accompagné de raisins de Corinthe, et un petit cierge mince est planté, allumé, au centre de la masse du riz. Vieux rite slave, que l'on n'observe plus guère que pour les prêtres orthodoxes, mais qui était encore observé avant la guerre dans tous les Balkans, nous a-t-on déclaré. Ou bien usage tout de prudence ? Le lecteur décidera...

CHAPITRE VIII

LES VAMPIRES DE HONGRIE, BOHÊME ET MORAVIE

« A-t-on jamais vu des léthargies, des pâmoisons ou des syncopes, durer des années entières ?... »

DOM A. CALMET, Abbé de Senones : *Dissertation sur les revenants, vampires, de Hongrie, Bohême et Moravie, III.*

En son *Traité des Apparitions des Esprits et sur les Vampires ou les Revenants de Hongrie, de Moravie, etc.*, ouvrage publié avec l'autorisation de la Sorbonne, en 1645, chez Debure aîné (Bib. Nle n° R - 30457 et 30458), dom Augustin Calmet, bénédictin, abbé de l'Abbaye de Senones, nous rapporte la lettre ci-dessous, qu'il reçut, par l'intermédiaire d'un ami commun, de Ludwig von Buloz, aide de camp de S.A. le Prince de Wurtemberg :

« Voici une lettre, qui a été écrite à un de mes amis pour m'être communiquée au sujet des revenants de Hongrie. L'auteur pense bien autrement

que *Le Glaneur Hollandais*[1] au sujet des Vampires ! Voici cette lettre :

« Pour satisfaire aux demandes de Monsieur l'abbé dom Calmet, concernant les Vampires, le soussigné a l'honneur de l'assurer qu'il n'est rien de plus vrai et d'aussi certain, que ce qu'il en aura sans doute lu dans les Actes publics et imprimés, qui ont été insérés dans les gazettes de toute l'Europe. Mais à tous ces Actes publics qui ont paru, Monsieur l'abbé doit s'attacher pour un fait véridique et notoire à celui de la députation de Belgrade, ordonnée par feue Sa Majesté Impériale Charles VI, de glorieuse mémoire, et exécutée par feue Son Altesse Sérénissime le Duc Charles-Alexandre de Wurtemberg, pour lors Vice-Roi ou Gouverneur du Royaume de Serbie. Mais je ne puis pour le présent citer l'année ni le mois ou le jour, faute de mes papiers que je n'ai point présentement avec moi[2].

« Ce Prince fit partir de Belgrade une députation, composée moitié d'Officiers Militaires et moitié d'Officiers Civils, avec l'Auditeur Général du Royaume, pour se transporter dans un village où un fameux Vampire, décédé depuis plusieurs années, faisait un ravage excessif parmi les siens. Car notez que ce n'est que dans leur famille, et parmi leur propre parenté, que ces suceurs de sang se plaisent à détruire notre espèce.

« Cette députation fut composée de gens et de sujets reconnus par leurs mœurs, et même par leur savoir irréprochables, et même savants parmi les deux Ordres. Ils furent assermentés, et accompagnés d'un Lieutenant des Grenadiers du Régiment du Prince Charles-Alexandre de Wurtemberg, et de vingt-quatre Grenadiers du dit Régiment.

1. Gazette publiée par le Marquis Boyer d'Argens, lequel croyait que les victimes des Vampires se tuaient elles-mêmes par autosuggestion.
2. Nous avons cette date exacte dans d'autres documents.

« Tout ce qu'il y eut d'honnêtes gens, et le Duc lui-même, qui se trouvaient à Belgrade, se joignirent à cette députation, pour être spectateurs oculaires de la preuve juridique qu'on allait faire.

« Arrivés sur les lieux, l'on trouva que dans l'espace de quinze jours, le Vampire, oncle de cinq neveux et nièces, en avait déjà expédié trois, et, en outre, un de ses propres frères. Il en était au cinquième, belle jeune fille, sa nièce, et l'avait déjà vampirisée deux fois lorsqu'on mit fin à cette triste tragédie par les opérations suivantes.

« On se rendit, avec les Commissaires-Députés, pas loin de Belgrade dans un village, et cela en public, à l'entrée de la nuit, à sa sépulture. Ce Monsieur (?) n'a pu me dire les circonstances du temps auquel les précédents morts avaient été attaqués, ni les particularités à ce sujet. La personne, après l'avoir été, se trouva dans un état pitoyable de langueur, de faiblesse et de lassitude, tant le tourment était violent. Il y avait environ trois ans qu'il était enterré. On vit sur son tombeau une lueur semblable à celle d'une lampe, mais moins vive. On fit l'ouverture de la tombe, et l'on y trouva un homme aussi entier, et paraissant aussi sain qu'aucun de nous, assistants. Les cheveux, les poils de son corps, les ongles, les dents et les yeux (ceux-ci à demi fermés), aussi fermement attachés à lui qu'ils le sont actuellement après nous, qui avons vie et qui existons. *Et son cœur palpitait.*

« Ensuite, l'on procéda à le tirer hors de son tombeau, le corps n'étant pas, à la vérité, flexible, mais n'y manquant nulle partie, ni de chair ni d'os. Ensuite, on lui perça le cœur avec une espèce de lance de fer, ronde et pointue. Il en sortit une matière blanchâtre et fluide, avec du sang, mais le sang dominant sur la matière. Le tout n'ayant aucune mauvaise odeur. Ensuite de quoi, on lui trancha la tête avec une hache semblable à celle dont on

se sert en Angleterre pour les exécutions. Il en sortit aussi une matière et du sang semblables à celle que je viens de dépeindre, mais plus abondante à proportion de ce qui sortit du cœur.

« Au surplus, on le rejeta dans sa fosse, avec force chaux vive pour le consumer plus promptement. et dès lors, sa nièce, qui avait été vampirisée deux fois, se porta mieux.

« A l'endroit où ces personnes sont attaquées, il se forme une tache très bleuâtre. L'endroit du sucement n'est pas déterminé ; tantôt c'est un endroit, tantôt c'est un autre.

« C'est là un fait notoire, attesté par les actes les plus authentiques, et passé à la vue de treize cents personnes, toutes dignes de foi. Mais je me réserve pour satisfaire plus en plein la curiosité du savant abbé dom Calmet, de lui détailler ce que j'ai vu, de mes propres yeux, à ce sujet, et je le remettrai à Monsieur le Chevalier de Saint-Urbain, pour le lui envoyer, trop charmé en cela, comme en tout autre chose, de trouver des occasions de lui prouver que personne n'est, avec une si parfaite vénération et respect, que son très humble et très obéissant serviteur :

L. de Béloz, ci-devant Capitaine dans le Régiment de feue S.A.S. le Prince Alexandre de Wurtemberg, et son Aide de Camp ; actuellement premier Capitaine des Grenadiers dans le Régiment de Monsieur le Baron de La Trenk. »

Cette lettre, rapportée par dom Calmet en son tome second (Chapitre XIV, page 61), est suivie d'une autre qu'il reçut d'une autre source et qui était signée d'un officier de cavalerie, M. de l'Isle de Saint-Michel.

« Pour ne rien omettre de tout ce qui est susceptible d'éclaircir cette matière, je mettrai encore ici la lettre d'un fort honnête homme, et fort instruit

de ce qui regarde les revenants, lettre écrite à un parent :

« Vous souhaitez, mon cher Cousin, être informé au juste de ce qui se passe en Hongrie au sujet de certains revenants qui donnent la mort à bien des gens, en ce pays-là. Je puis vous en parler savamment, car j'ai été plusieurs années dans ces quartiers-là, et je suis naturellement curieux ! J'ai ouï en ma vie raconter une infinité d'histoires, ou prétendues telles, sur les esprits et les sortilèges, mais de mille, à peine ai-je ajouté foi à une seule ! On ne peut être circonspect sur cet article sans courir le risque d'en être dupe. Cependant, il y a certains faits, si avérés, qu'on ne peut se dispenser de les croire. Quant aux revenants de Hongrie, voici comment la chose s'y passe.

« Une personne se trouve attaquée de langueur, perd l'appétit, maigrit à vue d'œil, et au bout de huit à dix jours, quelquefois quinze, meurt sans fièvre ni aucun autre symptôme, que la maigreur et le dessèchement.

« On dit en ce pays-là que c'est un revenant qui s'attache à elle et lui suce le sang. De ceux qui sont attaqués de cette maladie, la plupart croient voir un spectre blanc, qui les suit partout, comme l'ombre de leur corps.

« Lorsque nous étions en quartiers chez les Valaques, dans le Bannat de Temesvar, deux cavaliers de la Compagnie dont j'étais cornette moururent de cette maladie, et plusieurs autres, qui étaient encore attaqués, en seraient mort de même si un Caporal de notre Compagnie n'avait fait cesser la maladie en exécutant le remède que les gens du pays emploient pour cela. Il est des plus particuliers, et, quoique infaillible, je ne l'ai jamais lu dans aucun Rituel [1].

1. Rituel, orthodoxe ou catholique-romain, d'Exorcisme. Ce rite ne saurait y prendre place, évidemment.

« On choisit un jeune garçon, qui est d'âge à n'avoir jamais fait œuvre de son corps, c'est-à-dire qu'on croit vierge. On le fait monter nu sur un cheval entier, qui n'a jamais sailli, et absolument noir. On le fait promener dans le Cimetière et passer sur toutes les fosses. Celle où l'animal refuse de passer, malgré force coups de cravaches qu'on lui délivre, est réputée remplie d'un Vampire. On ouvre alors cette fosse, et on y trouve un cadavre aussi gras et aussi beau que si c'était un homme heureusement et tranquillement endormi. On coupe le cou à ce cadavre d'un coup de bêche, dont il sort un sang des plus beaux et des plus vermeils, et en quantité.

« On jurerait que c'est un homme des plus sains et des plus vivants qu'on égorge. Cela fait, on comble la fosse et on peut compter que la maladie cesse, et que tous ceux qui en étaient attaqués recouvrent leurs forces petit à petit, comme des gens qui échappent d'une longue maladie et qui ont été exténués de longue main.

« C'est ce qui est arrivé à nos Cavaliers, qui en étaient attaqués. J'étais pour lors Commandant de la Compagnie, mon Capitaine et mon Lieutenant étant absents. Je fus piqué que ce Caporal eût fait faire cette expérience sans moi ! J'eus toutes les peines du monde à me vaincre et à ne pas le régaler d'une volée de coups de bâton, marchandise qui se donne à bon prix dans les troupes de l'Empereur. J'aurais voulu pour toutes choses au monde être présent à cette opération, mais enfin il fallut en passer par là... »

« Un parent de ce même officier m'a fait écrire le 17 octobre 1746 que son frère, qui a servi vingt années en Hongrie, et qui y a curieusement examiné tout ce qu'on y dit des revenants, reconnaît que les peuples de ces pays sont plus crédules et plus superstitieux que les autres peuples, et qu'ils attri-

buent les maladies qui leur arrivent, à des sortilèges, que d'abord ils soupçonnent une personne morte de leur avoir envoyé cette incommodité, ils la défèrent au magistrat qui, sur la déposition de quelques témoins, fait alors exhumer le mort. On lui coupe la tête avec une bêche, et s'il en sort quelques gouttes de sang, il en conclut que c'est le sang qu'il a sucé à la personne malade. Mais celui qui m'écrit paraît fort éloigné de croire ce que l'on pense en ce pays-là. »

« L'intendant du comte Simon Labienski, starotze de Posnanie, étant mort, la comtesse douairière voulut, par reconnaissance de ses services, qu'il fut inhumé dans le caveau des seigneurs de cette famille. Ce qui fut exécuté. Quelques temps après, le sacristain qui avait soin du caveau, s'aperçut qu'il y avait du dérangement, et il en avertit la comtesse, qui ordonna, suivant l'usage reçu en Pologne, qu'on lui coupa la tête. Ce qui fut fait en présence de plusieurs personnes, entre autres du sieur Jouvinski, officier polonais et gouverneur du jeune comte Simon Labienski, qui vit que, lorsque le sacristain tira ce cadavre de la tombe pour lui trancher la tête, il grinça des dents, et le sang en sortit, aussi fluide que celui d'une personne qui mourait subitement de mort violente, ce qui fit dresser les cheveux sur la tête de tous les assistants. Et l'on trempa un mouchoir blanc dans le sang de ce cadavre, dont on fit boire à tous ceux de la maison, pour n'être point tourmenté... »

Or, cette superstition, aussi répugnante que saugrenue, était la meilleure pourvoyeuse de l'épidémie de vampirisme, si nous en croyons le récit suivant, attesté par les témoins dont les noms sont donnés en fin de rapport. Ce texte est extrait du *Mercure Galant* de 1694, et a été repris par dom Calmet. Les numéros de 1693 et de 1694 parlent d'ailleurs à plusieurs reprises des « Oupires,

Vampires, ou Revenants, qui se voient en Pologne et surtout en Russie ». On observera que le terme *oupire* désigne une sangsue, et que l'Europe occidentale ignore encore, à cette époque, *que la Pologne et la Russie connaissent ce fléau.* L'histoire n'est donc pas inventée par le *Mercure Galant.*

« Dans un certain canton de la Hongrie, nommé en latin *Oppida Heidonum,* au delà du Tibisque, *vulgo Teisse,* c'est-à-dire entre cette rivière qui arrose le fortuné terroir de Tockay et la Transylvanie, le peuple connu sous le nom de *Heïduques* croit que certains morts, qu'ils nomment *Vampires,* sucent tout le sang des vivants, en sorte que ceux-ci s'exténuent à vue d'œil, au lieu que les cadavres, comme des « sangsues » (sic) se remplissent de sang en telle abondance qu'on le voit sortir par les conduits naturels et même par les pores. Cette opinion vient d'être confirmée par plusieurs faits, dont il semble qu'on ne peut douter, vu la qualité des témoins qui les ont certifiés. Nous en rapporterons ici quelques-uns des plus considérables.

« Il y a environ cinq années qu'un certain *heïduque,* habitant de Medreïga, nommé Arnold Paul, fut écrasé par la chute d'un chariot de foin. Trente jours après sa mort, quatre personnes moururent subitement et de la manière que meurent, suivant la tradition du pays, ceux qui sont molestés par les Vampires. On se ressouvint alors que cet Arnold Paul avait souvent raconté qu'aux environs de Cassova, et sur les frontières de la Serbie turque, il avait été tourmenté par un vampire. Car ils croient aussi que ceux qui ont été vampires passifs pendant leur vie, le deviennent actif après leur mort, c'est-à-dire que tous ceux qui ont été sucés, sucent aussi à leur tour. Mais il aurait trouvé le moyen de se guérir en mangeant de la terre du sépulcre du Vampire, et en se frottant de son sang. Précaution qui ne l'empêcha pas, cependant, de le devenir après

sa mort, puisqu'il fut exhumé quarante jours après son enterrement, et qu'on trouva sur son cadavre toutes les marques d'un archivampire. Son corps était vermeil, ses cheveux, ses ongles, sa barbe, s'étaient renouvelés, et ses veines étaient toutes remplies d'un sang fluide, et coulant, de toutes les parties de son corps, sur le linceul dont il était environné.

« Le Hadnagi, ou bailli du lieu, en présence de qui se fit l'exhumation, et qui était un homme expert dans le Vampirisme, fit enfoncer, selon la coutume, dans le cœur du défunt Arnold Paul, un pieu fort aigu, dont on lui traversa le corps de part en part. Ce qui lui fit, dit-on, jeter un cri épouvantable, comme s'il eût été en vie [1]. »

« Cette exécution faite, on lui coupa la tête et l'on brûla le tout. Après cela, on fit la même expédition sur les cadavres de ces quatre autres personnes mortes de vampirisme, crainte qu'ils n'en fissent mourir d'autres à leur tour.

« Toutes les expéditions n'ont cependant pu empêcher que, vers la fin de l'année dernière, c'est-à-dire au bout de cinq années, ces funestes prodiges n'aient recommencé et que plusieurs habitants du même village n'aient péri malheureusement. Dans l'espace de trois mois, dix-sept personnes sont mortes de vampirisme, quelques-unes sans être malades, et d'autres après deux ou trois jours de langueur.

« On rapporte entre autre qu'une nommée Stanoska, fille du heïduque Jotuïtzo, qui s'était couchée en parfaite santé, se réveilla au milieu de la nuit, toute tremblante, en faisant des cris affreux, et disant que le fils du heïduque Milo, mort depuis neuf semaines, avait tenté de l'étrangler pendant son sommeil. Dès ce moment, elle ne fit plus que

1. Ce serait, plus plausiblement, l'éclatement de l'estomac ou des poumons, *gonflés d'air bloqué*, croit-on maintenant.

languir, et au bout de trois jours, elle mourut. Ce que cette fille avait dit du fils du heïduque Milo, le fit d'abord reconnaître pour un vampire. On l'exhuma donc, et on le trouva tel ! Les principaux du lieu, les médecins, les chirurgiens, examinèrent alors comment le vampirisme avait pu renaître, après les précautions qu'on avait prises quelques années auparavant.

« On découvrit enfin, après avoir bien cherché, que le défunt Arnold Paul avait tué, non seulement les quatre personnes dont nous avons parlé, mais aussi plusieurs bestiaux, dont les nouveaux vampires avaient mangé, entre autres, le fils du heïduque Milo.

« Sur ces indices, on prit la résolution de déterrer tous ceux qui étaient morts depuis un certain temps. Parmi une quarantaine, on en trouva dix-sept avec tous les signes les plus évidents du vampirisme. Aussi leur a-t-on transpercé le cœur et coupé la tête, et ensuite on les a brûlés et jeté leurs cendres dans la rivière.

« Toutes les informations et exécutions dont nous venons de parler ont été faites juridiquement, en bonne forme, et attestées par plusieurs officiers qui sont en garnison dans le pays, par les chirurgiens-majors des régiments, et par les principaux habitants du lieu. Le procès-verbal en a été envoyé vers la fin de janvier dernier au Conseil de Guerre Impérial, à Vienne, qui avait établi une Commission Militaire pour examiner la vérité de tous ces faits.

« C'est ce qu'ont déclaré le Hadnagi Barriarar (bailli du lieu), et les anciens parmi les heïduques, et qui a été signé par Battner, premier lieutenant du Régiment d'Alexandre de Wurtemberg, par Clickstenger, chirurgien-major du régiment de Furstemburch, par trois autres chirurgiens de la compagnie, et par Gnoïtchitz, capitaine à Stallath. »

Dans les *Lettres Juives* du marquis de Boyer

d'Argens, auteur déjà cité comme publiant à cette époque une gazette intitulée *Le Glaneur Hollandais,* dans la nouvelle édition de 1738, à la 137e lettre nous lisons le récit suivant, qui semble démontrer que le marquis avait renoncé à expliquer la mort des victimes du vampirisme par l'autosuggestion.

« On vient d'avoir dans ces quartiers de Hongrie une scène de vampirisme qui est dûment attestée par deux officiers du tribunal de Belgrade, qui ont fait descendre sur les lieux, et par un officier des troupes de l'Empereur, à Gradish, lequel a été témoin oculaire des procédures.

« Au commencement de septembre, mourut dans le village de Kisilova à trois lieues de Gradish, un vieillard âgé de soixante-deux ans. Trois jours après avoir été enterré, il apparut la nuit à son fils et lui demanda à manger. Celui-ci lui en ayant servi, il mangea et disparut. Le lendemain, le fils raconta à ses voisins ce qui était arrivé. Cette nuit, le père ne parut pas, mais la nuit suivante, il se fit voir et demanda à manger. On ne sait pas si son fils lui en donna ou non, mais on trouva celui-ci mort dans son lit. Le même jour, cinq ou six personnes tombèrent subitement malades dans le village et moururent, l'une après l'autre, peu de jours après.

« L'officier ou bailli du lieu, informé de ce qui était arrivé, en envoya une relation au tribunal de Belgrade, qui fit alors venir dans le village de Kisilova deux de ses officiers, avec un bourreau, pour examiner cette affaire. L'officier impérial, dont on tient cette relation, s'y rendit de Gradisch, pour être témoin d'un fait dont il avait souvent entendu parler.

« On ouvrit toutes les tombes de ceux qui étaient morts depuis six semaines. Quand on vint à celle du vieillard, on le retrouva les yeux ouverts, d'une

couleur vermeille, ayant une respiration naturelle, et cependant immobile comme un mort. D'où l'on conclut qu'il était bien un signalé vampire. Le bourreau lui enfonça alors un pieu dans le cœur. On fit un bûcher, et l'on réduisit en cendres le cadavre.

« Grâce à Dieu, nous ne sommes rien moins que crédule ! Nous avouons que toutes les lumières de la physique que nous pouvons approcher de ce fait, ne découvrent rien de ces causes. Cependant, nous ne pouvons refuser de croire véritable un fait attesté juridiquement ; et par des gens de probité... »

On observera plusieurs détails en ce récit.

1°) — Il est bien évident que l'apparition du vieillard à son fils, lors de la première nuit, se fait en songe. Ce rêve, que fait le fils, c'est la manifestation du subconscient, qui vient de percevoir la première attaque psychique, et qui tente de donner l'alarme au conscient. Il rêve que le père lui demande à manger (l'attaque), et il lui donne à manger (son impuissance à se défendre). La seconde fois, il est incapable de dire s'il lui a cédé de nouveau, et il meurt effectivement...

2°) — Les officiers de justice, pour être absolument impartiaux et objectifs, pour ne pas risquer de se voir plus tard objecter que, peut-être, tous les individus décédés depuis le même laps de temps sont aussi bien conservés que le vieillard (effet de la terre, de la saison, etc.), ces officiers font ouvrir les tombes de toutes les personnes mortes depuis la même époque. Et on ne trouve que celui suspecté qui corresponde aux définitions habituelles du vampirisme...

Cette précaution est à rapprocher du récit précédent, où l'on voit les magistrats faire ouvrir une quarantaine de sépultures, pour ne trouver que dix-sept cadavres correspondant à la définition recherchée, et il s'agit, justement des dix-sept personnes

qui avaient absorbé de la viande provenant du bétail vampirisé.

3°) — Enfin, à l'époque ou le rayonnement de la pensée de Voltaire couvre l'Europe (particulièrement en Prusse, Russie, Europe centrale), les responsables de ces exécutions posthumes prennent bien haut leur rôle, et ils n'hésitent pas à signer des procès-verbaux susceptibles de les couvrir de ridicule parmi les beaux esprits.

Bien entendu le merveilleux ne perdant jamais ses droits, et l'imagination populaire s'en mêlant, on broda sur tout cela. De phénomènes déjà sensationnels par eux-mêmes, et que nous reconnaissons comme probablement véridiques bien volontiers, on en fit des récits prodigieux où la raison et le bon sens n'ont pas de peine à démêler le vrai du chimérique. Citons encore à ce sujet dom Calmet et ses documents :

« J'ai appris de feu Monsieur de Vassimont, Conseiller de la Chambre des Comptes de Bar, qu'ayant été envoyé en Moravie par feue Son Altesse Royale Léopold I[er], Duc de Lorraine, pour les affaires de Monseigneur le Prince Charles son frère, évêque d'Olmuz et d'Osnabruch, il fut informé par le bruit public qu'il était très ordinaire en ces pays-là de voir des hommes décédés quelque temps auparavant, se présenter dans la compagnie des vivants, et se mettre à table avec les personnes de leur connaissance, sans rien dire. Mais que, faisant un signe de la tête à quelqu'un des assistants, celui-ci mourait infailliblement quelques jours après. Ce fait lui fut confirmé par plusieurs personnes, et entre autres par un ancien curé, qui disait en avoir vu plus d'un exemple.

« Les évêques et les prêtres du pays, consultèrent Rome, sur un fait aussi extraordinaire. Mais on ne leur fit point de réponse, parce qu'on regarda apparemment tout cela comme de pures visions,

ou des imaginations populaires... » (Cf. dom Calmet, *op. cit.* Chap. VII, page 31.)

Sans doute s'agissait-il en effet de vision. Mais on oublie que le fait était et est encore fréquent dans les populations consommant surtout du pain de seigle. Un parasite de cette céréale, l'*ergot,* possède un alcaloïde qui, à certaines doses, est mortel, et à dose plus faible, procure des hallucinations, c'est l'*ergotine.* Les peuples celtiques (bretons, irlandais anglais) et ceux d'Europe centrale, connurent longtemps le pain de « blé noir ». Ergoté à dose infinitésimale, il créait à la longue, dans les individus et dans leur descendance, un don de seconde vue incontestable, ainsi qu'une médiumnité qui explique la fréquence des phénomènes métapsychiques chez ces peuples (maisons hantées, prémonitions, visions, apparitions posthumes, etc.).

Mais où le fait devient étrange, c'est que lorsqu'on s'avisa de déterrer et de brûler les corps de ceux qui apparaissaient ainsi, on les découvrit toujours intacts. Sans doute y avait-il eu hallucination à la base, sans doute même l'imagination populaire avait brodé autour de ces visions, mais il n'en est pas moins vrai que, chaque fois, le fait avait été significateur d'un cadavre anormalement conservé. Et le même document adressé à dom Calmet complète ainsi :

« On s'avisa de déterrer les corps de ceux qui revenaient ainsi, de les brûler ou de les consumer en quelques autres manières. Ainsi l'on s'est délivré de l'importunité de ces spectres, qui sont aujourd'hui beaucoup moins fréquents dans ce pays (la Moravie) qu'auparavant. »

Ces apparitions et leurs légendes postérieures ont donné naissance à un petit ouvrage intitulé *Magia Posthuma,* composé par Charles-Ferdinand de Schertz, imprimé à Olmuz en 1706, et dédié au Prince Charles de Lorraine, évêque d'Olmuz et d'Os-

nabruch. L'auteur examine la chose en juriste et raisonne beaucoup sur le fait et sur le droit. Il demande notamment si, supposé que les troubles ou les attaques viennent d'un corps dûment identifié, on peut légalement le condamner au feu et le brûler, comme un pâtre du village de Blow, en Bohême, non loin de la ville de Kadam.

Et il relate qu'effectivement, on n'y procède point sans formes judiciaires, ce qui confirme bien l'existence des Commissions qui eurent à enquêter et à entendre à cette époque sur ordre de l'Empereur. Il nous dit qu'on cite et que l'on entend les témoins, sous serment bien entendu. On examine les raisons, on considère les corps dûment exhumés, pour voir si l'on n'y trouve point les marques ordinaires du Vampirisme, marques qui font conjecturer que ce sont bien eux qui molestent les vivants. Comme sont la mobilité et la souplesse dans les membres, la fluidité du sang, l'incorruptibilité des chairs, la tiédeur du corps, parfois l'écho à peine perceptible au stéthoscope (cet instrument existait déjà au XVIIIe siècle, effectivement sous la forme d'un cornet auditif), d'un lointain battement cardiaque, impliquant une circulation sanguine, et donc l'oxygénation ralentie du cerveau, et, quasi inévitablement, l'immanquable hématidrose, ou *sueur de sang*, souillant le linceul et baignant le cadavre [1].

Si ces marques concordent, de Schertz estime que les preuves sont établies. On déclare criminel l'être qui repose là, et on le livre au bourreau pour que celui-ci le consume sur le bûcher. Il arrive parfois nous dit encore de Schertz, que les apparitions ou les attaques nocturnes continuent pendant trois ou

1. Il est à noter que *l'hématidrose*, ou sueur de sang (observée d'ailleurs chez Jésus, au Jardin des Oliviers) est suscitée par des angoisses terribles. Mais quelles angoisses assaillent donc le mort, ainsi conservé ? Seraient-ce les coups de pioches de l'exhumation, annonciateurs de l'exécution prochaine, qui les susciteraient ?...

quatre jours après l'exécution. Et cela est curieux comme remarque, car à cette époque, la métapsychie n'existe absolument pas, on ignore la constitution occulte de l'homme, et le fait que le corps éthérique est détruit quelques jours après la mort apparente, est totalement ignoré.

Parfois, nous dit encore notre auteur, on diffère d'enterrer les personnes déjà suspectes de leur vivant (sorciers, sorcières, hérétiques, alchimistes, débauchés), pendant six ou sept semaines. Si ces corps ne pourrissent point, que leurs membres demeurent souples, tièdes comme de leur vivant, alors ils font l'objet d'un jugement et d'une incinération par la main du bourreau.

Voici encore un récit parvenu à dom Calmet lors de son enquête, récit fait à son correspondant par le comte de Cabreras, capitaine au Régiment d'Alandetti-Infanterie, qui fut chargé de diriger une commission de ce genre. On démêlera facilement la part de l'hallucination collective, mais on observera également que cette hallucination reposait sur la perception déformée d'un fait réel, l'existence d'un authentique vampire :

« Il y a environ quinze ans, un soldat qui était en garnison chez un paysan *haïdamaque* aux frontières de la Hongrie [1], vit entrer dans la maison, comme il se trouvait à table auprès du maître du logis, son hôte, un inconnu qui se mit aussi à table avec eux. Le maître de maison en fut étrangement effrayé, de même que le reste des assistants. Le soldat ne savait qu'en juger, ignorant de quoi il était question. Mais le maître du logis étant mort dès le lendemain, le soldat s'informa de ce que c'était. On lui dit que c'était le père de son hôte, mort et enterré depuis plus dix ans, qui était ainsi

1. Ou *haïdouque*, paysan ou noble campagnard, chef de partisans contre les Turcs.

venu s'asseoir près de lui et lui avait et annoncé et causé sa mort.

« Le soldat en informa d'abord son régiment, et le régiment en donna avis aux officiers généraux, lesquels donnèrent commission au comte de Cabreras, capitaine au régiment d'Alandetti-Infanterie, de faire une information de ce fait. S'étant alors transporté sur les lieux avec d'autres officiers, un chirurgien, et un auditeur civil, ils ouïrent les dépositions de tous les gens de la maison, qui attestèrent d'une manière uniforme que le revenant était le père du maître de logis et que tout ce que le soldat avait dit et rapporté était l'exacte vérité, ce qui fut aussi attesté par tous les habitants du village.

« En conséquence, on fit tirer de terre le corps de ce spectre, *et on le trouva comme un homme qui vient d'expirer, et son sang comme celui d'un homme vivant.* Le comte de Cabreras lui fit trancher la tête puis le fit remettre dans son tombeau. Il fit encore informations d'autres pareils revenants, entre autres d'un homme mort depuis plus de trente ans, qui était revenu par trois fois dans sa demeure, avait sucé le sang au cou, la première fois à son propre frère, la seconde fois à l'un de ses fils, et la troisième fois à un valet de la maison. Et tous trois en moururent sur-le-champ.

« Sur cette déposition, le commissaire fit tirer de terre cet homme, et, le trouvant encore comme le premier, ayant le sang fluide comme un homme en vie, il ordonna qu'on lui passât un grand clou dans la tempe et ensuite qu'on le remit dans le tombeau.

« Il en fit brûler un troisième, qui était enterré depuis plus de seize ans, et qui avait sucé le sang et causé la mort de deux de ses fils. Le commissaire ayant fait un rapport aux officiers généraux, on le députa à la cour de l'Empereur, qui ordonna qu'on envoya des officiers de guerre et des officiers de justice, des médecins et des chirurgiens, et quelques

savants, pour examiner les causes de ces événements si extraordinaires... »

Et dom Calmet ajoute ceci :

« Celui qui nous a raconté ces particularités, les avait apprises de Monsieur le comte de Cabreras lui-même, à Fribourg-en-Brisgau, en 1730. »

Voici maintenant d'autres témoignages, recueillis par dom Calmet, mais en d'autres régions, en Grèce, notamment à l'île de Candie. Les faits lui furent rapportés par le chevalier de Ricaut, qui n'était ni grec ni catholique, mais bien anglican.

« Ricaut, dans l'histoire qu'il a donnée de l'état présent de l'Eglise grecque, reconnaît que le sentiment qui veut que les corps des excommuniés ne pourrissent point, est général, non seulement parmi les Grecs d'à présent, mais aussi parmi les Turcs [1]. Il raconte un fait qu'il tenait d'un caloyer de Candie, lequel lui avait assuré la chose sous serment. Il se nommait Sophrone, et était fort connu et estimé à Smyrne [2]. Un homme étant mort dans l'Ile de Milo, excommunié pour une faute qu'il avait commise en Morée, il fut inhumé sans aucune cérémonie religieuse, dans un lieu écarté, et en terre non bénite.

« Les parents et ses amis étaient infiniment touchés de le voir en cet état, et les habitants de l'île étaient, toutes les nuits, effrayés par des apparitions funèbres qu'ils attribuaient à ce malheureux. Ils ouvrirent donc sa tombe, et trouvèrent son corps entier, les veines gonflées de sang. Après avoir délibéré sur cela, les caloyers furent d'avis de démembrer le corps, de le mettre en pièces, et de le faire bouillir dans du vin, car c'est ainsi qu'ils en usent avec les corps des revenants.

1. Sans doute les chrétiens de Turquie.
2. Les *caloyers* sont des moines orthodoxes.

« Mais les parents du mort obtinrent, à force de prières, qu'on différât cette exécution, et, cependant, envoyèrent en diligence à Constantinople, pour obtenir du Patriarche l'absolution du jeune homme. En attendant, le corps fut mis dans l'église, où l'on disait tous les jours des prières pour son repos. Un jour que le moine Sophrone, dont on a parlé, faisait le divin service, on entendit tout d'un coup dans le cercueil un grand bruit. On l'ouvrit, et l'on trouva qu'il était aussi dissous qu'un mort depuis sept années ! On remarqua le moment où le bruit s'était fait entendre, et il se trouva précisément que c'était l'heure où la bulle d'absolution accordée par le Patriarche de Constantinople avait été signée... » (Cf. dom Calmet, *op. cit.* chap. XXXI, p. 127.)

Un autre cas est rapporté par les chroniques religieuses. Saint Libentius, archevêque de Brême (mort le 4 janvier 1013), ayant excommunié des pirates vikings, leur chef fut trouvé intact au bout de soixante-dix ans. On ne put parvenir à incinérer son cadavre qu'après avoir levé l'excommunication.

Ces faits peuvent paraître extraordinaires, et contraires aux lois que certains occultistes souhaiteraient voir régner dans le domaine du mystère. Nous leur ferons observer que tels soi-disants « maîtres » dans le domaine de la prétendue « haute magie », échouent lamentablement dans de nombreux cas où l'exorcisme s'impose. Alors que ce même exorcisme, mis en action par un opérant possédant la succession apostolique, donne des résultats efficaces. Nous avons en nos archives des documents extraordinaires, sur des faits dont nous avons été témoin direct. Il est possible que l'égrégore du christianisme ait une telle puissance qu'il laisse loin derrière lui les « secrets » enfantins des « mages » qui s'étalent complaisamment dans les annonces des hebdomadaires tapageurs de notre époque [1]. Il est possible (pourquoi pas ?), que Jésus ait réellement remis des pouvoirs occultes d'une rare puissance à ses disciples, et que la transmission de ces pouvoirs ait été réellement et efficacement assurée depuis vingt siècles. N'oublions pas en effet qu'il était dit *charpentier*, ce qui se dit *heresh* en hébreu. Or, ce mot signifie également *magicien !* Ce qui justifie que de son vivant, les juifs le considéraient toujours comme tel (*Matthieu :* IX, 34, *Marc :* III, 22, *Luc :* XI, 15.)

Voici maintenant des cas de vampirismes (ou tels) plus récents.

Le premier nous a été relaté par M. Nicolas C... :

« En 1911 (j'avais alors vingt-trois ans), ayant terminé mes études, je me rendis en vacances dans un village d'Ukraine où j'avais des parents.

« Lorsque j'y arrivais, tout le village était en rumeur. Il y avait en effet trois jours que l'on avait procédé à l'exhumation et à la destruction d'un cadavre (apparemment tel !) que l'on suspectait de vampirisme. Voici le récit que mes parents m'en firent alors, encore sous le feu de l'émotion générale.

« Depuis plusieurs semaines en effet, quatre jeunes filles du village avaient été l'objet à diverses reprises d'un cauchemar nocturne à peu près identique, les récits concordant étrangement. Elles s'étaient réveillées la nuit, hurlantes d'effroi, prétendant qu'une chose indéfinissable reposait sur elle, les étouffant ou les étranglant. *A l'instant même du réveil* (alors qu'elles étaient donc encore dans une sorte d'état second), et durant deux à trois secondes au plus, toutes avaient cru voir, dans les ténèbres de la chambre, et au-dessus d'elle, deux luminescences verdâtres, immobiles, très proches l'une de l'autre, et, ressemblant étrangement à des yeux qui

1. Le lecteur morose sera en mesure de se dérider efficacement s'il consent à sacrifier quelques instants à la lecture de ces annonces.

auraient eu toutefois la fixité de ceux des serpents.

« Le jour venu, dûment examinées par leurs parents, ces derniers avaient constaté que ces filles portaient, à la naissance du cou, à gauche, deux tâches bleuâtres très rapprochées, comme la marque de la pointe de deux doigts quant à la surface couverte par chacune de ces marques.

« Dans le village, et compte tenu de la tradition toujours vivace en ces régions, on avait conclu aussitôt à une attaque de vampirisme. Malgré l'interdiction formelle des autorités du gouvernement russe en pareil cas, et les sanctions sévères qui frappaient ceux qui enfreignaient ladite interdiction, les hommes du village décidèrent de procéder à certaines vérifications.

« Soit accord tacite, soit hasard, les gendarmes du village partirent dans la semaine en tournée pour toute une journée. Les villageois se rendirent donc aussitôt au cimetière, et, d'abord sur la sépulture d'un homme inhumé depuis déjà de longues semaines, et qui, de son vivant, avait toujours été considéré comme le sorcier local. On procéda devant toute la population rassemblée à l'exhumation du cadavre, lequel fut trouvé absolument intact, souple, sans rien du froid glacial de la mort, bien que son contact ne donnât pas l'impression de la tiédeur des vivants, les yeux ouverts, *alors qu'il avait été inhumé les yeux fermés comme de coutume.* En outre, le linceul dans lequel il avait été roulé était souillé de sang.

« On conclut aussitôt que c'était ce cadavre qui était la source psychique des « attaques » nocturnes que les jeunes filles avaient eu à subir. Le fossoyeur lui enfonça donc dans la poitrine, en direction du cœur, un pieu aigu en bois de tremble, dont on avait durci la pointe au feu, tel un épieu de chasse. Il en sortit un sang rouge et fluide, apparemment aussi sain et aussi vermeil que celui d'un vivant.

« On déposa ensuite le corps sur un petit bûcher, haut de deux pieds à peu près et de la longueur d'un homme, et on le brûla en hâte, avant la fin de la soirée. Lorsque l'incinération fut terminée on rejeta les cendres encore chaudes dans la fosse et on referma celle-ci. Malgré l'émotion publique, rien ne transpira et aucune enquête n'eut lieu au sujet de cette « exécution ».

« J'ignore si, par la suite, ce village connut d'autres cas de ce genre. Mais les jeunes filles, en tout cas, ne moururent pas des attaques subies auparavant. Dans ma prime jeunesse, j'avais entendu parler, en ma famille, de cas semblables, mais les victimes en étaient toujours mortes d'épuisement, et dans un délai assez court, quelques semaines au plus, sans cause apparente. Toutes avaient les fameuses taches bleuâtres, mais cependant l'une d'elle (un homme d'environ cinquante ans), avait ces taches érodées en deux stigmates sanguinolents, et comme produits par deux crochets, à la base du cou. *Ces choses, mon père les avait vues...* »

Voici maintenant un autre fait plus récent. Le dernier se passa en Ukraine, en l'été de l'année 1911. Celui-ci se déroula en Yougoslavie, plus précisément en Croatie, en 1936.

Nous tenons ce récit succinct d'un membre anglais de la Société de Théosophie qui se trouvait là-bas en 1938, en voyage de vacances.

« A Varazdin, durant mon séjour, des personnes cultivées avec lesquelles je m'entretenais de la persistance de certaines croyances particulières aux Balkans, et notamment de celle relative aux Vampires, après m'avoir écouté tenter de donner une explication psychique des phénomènes destructeurs des personnes soi-disant attaquées, voulurent bien me raconter le fait suivant.

« Il y a deux ans (par conséquent en 1936), au village de Kneginecc, plusieurs jeunes gens et jeunes filles dépérirent soudain de façon étrange. Plusieurs moururent en quelques semaines, deux ou trois mois au plus, sans maladie connue et constatée. Tous portaient sur la gorge une ou deux taches bleuâtres. Certains d'entre ces jeunes gens se réveillaient la nuit en proie à des cauchemars affreux. Mais ces cauchemars ne se produisaient que pendant les premières nuits de cette mystérieuse langueur mortelle. Les autorités civiles et religieuses (la région est en majorité catholique), s'opposant sévèrement aux investigations et aux « exécutions » si communes autrefois, il ne fut pas possible de procéder à la recherche d'un éventuel cadavre trop bien conservé. J'ignore si ces faits continuèrent. Mais selon une légende de la région, ces faits étranges se manifesteraient périodiquement, mais à des intervalles très éloignés dans le temps. Parfois trente, quarante, soixante années, séparent le retour de ces morts mystérieuses. Les vieux des générations précédentes attribuaient ces attaques à un cadavre enterré au treizième siècle, au château des Herdody, à Varazdin. Mais leurs traditions sont muettes sur son nom, son lieu exact de sépulture, l'époque de sa mort, etc.[1]. Et il semble que le chercheur ne doive pas perdre son temps à une identification romantique du dit vampire, mais bien plutôt à suivre la trace de cette épidémie, sans sources médicales connues. »

1. Cette légende a peut-être inspiré Shéridan Le Fanu, quant à l'épisode de la tombe, dissimulée, de Mircalla de Karnstein.

CHAPITRE IX

LES PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS

« Rien ne manque : procès-verbaux, certificats de notables, de chirurgiens, de curés, de magistrats. La preuve juridique est de plus complète. Avec cela, qui donc croit aux Vampires ?... »

J.-J. Rousseau :
Lettre à l'Archevêque de Paris.

Jusqu'ici, nous avons rencontré des témoignages ordinaires, et recueilli des correspondances, qui, pour autant et comme on l'a vu, ne sont toutefois pas à dédaigner. Elles proviennent en grande partie du dossier personnel de dom Augustin Calmet, abbé de l'Abbaye bénédictine de Senones.

Voici maintenant des documents authentiques et indiscutables, provenant des Archives de la Commission Impériale créée par l'Empereur d'Autriche Ferdinand IV, archives dont les dossiers se trouvaient encore à la disposition des historiens et des chercheurs avant la guerre de 1939-1945, à Vienne et à Belgrade. On peut contester les conclusions de ces

procès-verbaux, nier l'existence des Vampires, refuser toute créance à l'opinion qui s'y exprime. On ne peut nier l'authenticité de ces pièces, ni la bonne foi de ceux qui, incrédules et railleurs au départ de leur mission, ont contemplé des choses stupéfiantes et les ont rapportées sous la foi du serment, devant les cours martiales constituées pour en connaître juridiquement.

Une bonne partie de ces pièces officielles fut reproduite, immédiatement après les travaux de la Commission Impériale et avant la fin même de ses conclusions bien souvent, dans un ouvrage de Michel Ranft, intitulé *Diaconi in Nebra,* et publié à Leipzig en 1734. D'autres ont été relevées en diverses études relatives au folklore et aux traditions des régions mises en cause : Transylvanie, Hongrie, Serbie, etc.

Voici quelques-unes de ces pièces d'époque. La première, qui suit, a été publiée par un savant hongrois, Ludwig von Thalloczy, dans un Bulletin d'Ethnographie de langue allemande (Bibliothèque Nationale - Pièce 8° - M - 6928/3, pages 17 à 20), qui paraissait vers la fin du siècle dernier.

Nous donnerons ensuite une autre pièce d'époque, copiée dans le recueil de Joseph Nemeyer, relatif aux superstitions dans les Balkans (Vienne, Bibliothèque Impériale, n° G. 2.343), et qui figura dans la bibliothèque de Stanislas de Guaita, dans le dossier que celui-ci avait consacré au Vampirisme.

Enfin, nous tirerons du *Dictionnaire de Théologie Catholique* de l'abbé Migne, en ses deux volumes constituant le *Dictionnaire de l'Occultisme,* les fiches sur certains Vampires de Bohême-Moravie et Hongrie, fiches constituées par Colin de Plancy pour son *Dictionnaire Infernal,* mais qui lui avaient sans doute été communiquées par certains milieux ecclésiastiques à l'origine, ce qui explique que l'Eglise les ait reprises pour le *Dictionnaire de Théologie* de

l'abbé Migne. Elles sont tirées de procès-verbaux d'époque, analogues aux deux que nous allons donner maintenant.

« Dans un rapport du colonel March Botta Adorna à la cour martiale de Belgrade, le 26 janvier 1732, une récompense fut demandée pour ledit chirurgien du régiment (Johann Flüchinger), et pour ses deux adjoints, car ils méritaient « une bonne récompense, en raison des désagréments qu'ils avaient supportés, et pour l'extraordinaire enquête qu'ils avaient menée [1]. »

« L'enquête mentionnée ci-dessus fut précédée d'un autre examen médical, dont nous publions fidèlement, d'après des documents, le rapport sans signature (Hongrie : 29 février 1732) :

« Rapport sur la commune rurale de Metwett, sur la Morava, qui se plaignait d'un mort sur lequel, en tant que médecin-légiste à Parakin, j'ai procédé à une enquête minutieuse dans le village même, allant de maison en maison, ainsi qu'à des examens le 12 décembre 1731. *Comme je ne trouvais aucune trace de maladie infectieuse ou d'états contagieux,* tels que fièvre, tierce ou quarte, pleurésie ou affection pulmonaire, qui résultent tous de malaises contractés avant leur jeûne, et comme je poussais plus avant mon interrogatoire et demandais pourquoi, alors, ils se plaignaient ainsi, j'appris que treize personnes étaient décédées en l'espace de six semaines, et lorsque je demandais de quoi elles se plaignaient avant leur mort, ils me déclarèrent tous la même chose, savoir des symptômes semblables à ceux de la pleurésie et affection de la poitrine, également de

1. Jusque-là, c'est Ludwig von Thalloczy qui parle.

longues fièvres et des douleurs semblables à des douleurs rhumatismales, mais ils supposaient que ces états étaient dus à l'existence des Vampires. Aidé de leurs propres gouvernants, et en présence du chef de Kragolas, le caporal von Stallada, j'ai essayé de leur faire sortir cela de l'esprit, et d'expliquer qu'ils ne pouvaient conserver une pareille idée. Mais ils rétorquaient qu'ils préféraient aller dans un autre lieu, plutôt que de se laisser assassiner de cette manière. Comment également deux ou trois familles se rassemblaient la nuit, les uns veillant, les autres dormant, prétendant que les décès ne cesseront pas tant qu'une autorité compétente n'aura pas commandé l'exécution de ces Vampires. Ensuite, qu'il y avait dans le village deux femmes qui, de leur vivant, s'étaient déjà transformées en Vampires, et qui après leur mort, le sont devenues elles-mêmes, s'attaquant de nouveau à d'autres personnes.

« Ces femmes, me dit-on, étaient enterrées depuis sept semaines, et les gens paraissaient absolument convaincus de leur opinion à leur sujet, particulièrement en ce qui concerne la vieille femme. J'ai donc à cet effet fait procéder à l'ouverture de dix tombes, pour pouvoir faire un rapport approfondi de ces faits, et en premier lieu, j'ai fait ouvrir la tombe de cette vieille femme, nommée Miliza, et dont ils s'obstinent à penser qu'elle est à l'origine de tout.

« Vampire de cinquante ans, morte depuis sept semaines. Elle est venue de Turquie [1], il y a de cela six années, et elle s'est établie à Metwett, sur la Morava. Durant tout ce temps, ses voisins ont vécu sans savoir si elle croyait au diable. *De nature maigre et sèche.* Racontait de son vivant à ses voisins, qu'elle avait jadis mangé de la viande de deux moutons morts des attaques de Vampires, c'est pourquoi, lorsqu'elle mourra, elle deviendra à son tour un Vampire. C'est sur ces discours que le peuple a basé

1. En fait, du Monténégro, alors occupé par les Turcs.

son jugement. J'ai en effet vu le cadavre de cette personne, et, parce qu'auparavant elle devait être sèche et maigre de constitution, qu'elle était âgée, et que, enterrée depuis sept semaines dans une fosse profonde, elle devait déjà être à moitié décomposée.

« *Cependant, exhumée, nous trouvâmes qu'elle était plus grosse, et imbibée de sang ; un sang frais coulait de ses narines et de sa bouche. Tout ceci m'a parut bizarre. Aussi, on ne peut donner tort aux gens.*

« Par contre, après ouverture de quelques tombes renfermant des adolescents, qui étaient eux, gras de leur vivant, et qui étaient décédés après une maladie brève et moins grave que celle de la vieille, je notais qu'ils étaient décomposés, comme un cadavre normal doit l'être.

« L'autre femme accusée d'être un Vampire, du nom de Stanno, était une femme morte en couches. L'enfant était venu au monde, mais lui aussi était mort immédiatement. Elle était âgée de vingt ans et enterrée depuis un mois. Elle avouait et racontait de son vivant à ses voisins, que lorsqu'elle était encore en Turquie, où les Vampires régnaient également en nombre, et afin de s'en protéger, elle s'était enduite du sang d'un Vampire exécuté. Donc, à sa mort, elle deviendrait Vampire à son tour. On dit qu'elle était de même constitution que la première. L'enfant mort en bas âge, et parce que cet enfant n'avait pas encore reçu le baptême, ils l'ont enterré hors du cimetière, derrière une haie, là où habitait sa mère. J'ai vue également le cadavre de cet enfant. Les autres, qui étaient de même constitution, sont morts à peu d'intervalle, l'un après l'autre, et, selon les gens, se sont aussi mués en Vampires.

« Ainsi, selon ces mêmes gens, ce sont Milloï, un garçon de quatorze ans, mort depuis cinq semaines, et Joachim, un garçon de quinze ans, mort depuis

cinq semaines. Ils étaient décédés à un jour d'intervalle, suite à des malaises au moment de leur jeûne, lors d'une fête à un village : Heyduckhen. Ils étaient de même constitution que les autres.

« *Nous avons ainsi pu constater que :*

— Ruschiza, une femme de quarante ans, morte depuis quinze jours, *est à moitié suspecte,*

— Peter, un enfant de quinze jours, mort depuis cinq semaines, est, lui, *très suspect.*

« Enfin, parce que ces derniers étaient plus jeunes et qu'ils gisaient dans la tombe depuis très peu de temps également (ils étaient morts de maladie et de très grave maladie), et qu'ils étaient complètement décomposés comme il se doit, les habitants de Metwett se demandent pourquoi ceux-ci et pas les autres... Car c'était des adolescents beaucoup plus forts, plus corpulents, et plus frais, que lesdits autres. Et ils sont déjà complètement décomposés. *Ce raisonnement ne semble pas mauvais évidemment !*

« Ainsi pour les cas suivants, par exemple :

— Milosowa, du village de Heyduckhen, âgée de trente ans, décédée depuis trois semaines, est à peu près décomposée dès avant cette période, comme cela se doit,

— Radi, un gars de vingt-quatre ans, gisant depuis trois semaines,

— Wutschiza, une enfant de neuf ans, morte depuis un mois.

« C'est pourquoi ils demandent humblement qu'une exécution de ceux suspects soit faite, par ordre d'une autorité compétente, afin d'éloigner ce fléau, *ce que je trouve nécessaire,* afin de satisfaire ces sujets, ce village étant relativement important. »

On imagine fort bien l'ambiance de telles cours

martiales. Dans une grande salle, assis derrière une longue table, leurs tricornes gansés de fine fourrure posés devant eux, des officiers supérieurs, généraux, mestres-de-camps, colonels, écoutent, à l'époque de Voltaire, que tous connaissent et admirent plus ou moins ouvertement, des récits aussi stupéfiants.

Et que dire de l'officier-chirurgien chargé de pareille enquête ? Debout en ses hautes bottes montant à mi-cuisses, droit en son uniforme rouge à retroussis noirs, le tricorne serré entre le bras et la poitrine, l'épée en verrou, il lui faut reconnaître qu'il a accordé crédit à de pareilles invraisemblances, qu'il a fait ouvrir un certain nombre de tombes, lui et ses adjoints, et qu'il a vu, de ses yeux, des morts en meilleur état que de leur vivant, parfaitement conservés, alors que d'autres ne le sont pas, et l'horrible chose qu'est un sang frais, coulant doucement *et sans cesse* de la bouche et des narines. Et lorsque le crissement de la plume d'oie du greffier se sera arrêté, cet homme prêtera serment devant le Christ d'avoir dit la vérité.

Il y a de quoi, assurément, risquer sa réputation ! Cependant, il s'est rallié à l'avis de villageois ignorants et superstitieux. Et le procès-verbal qui suit maintenant est encore plus significatif.

Rapport de Jozsef Faredi-Tamarzski, chirurgien-major au régiment « Wurtemberg-Infanterie », sur les Vampires de Radojevo - (Dossier de la Commune de Radojevo - 1732)

« Déposition du dit chirurgien-major, Jozsef Faredi-Tamarzski, devant la Commission Militaire de Belgrade - Octobre 1732 -

« Sur ordre de la Commission Impériale présidée par son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Wurtemberg, et sur désignation de Monsieur le Colonel commandant ledit Régiment, je me suis

rendu au mois de juillet au village de Radojevo pour y enquêter sur le décès de onze personnes, décès survenus durant le mois de janvier et février, et que les paysans attribuent à un Vampire du nom de Miloch.

« Interrogé d'abord le birô du village, lequel déclare être de l'avis de ses administrés. Interrogé ensuite les cinq notables habitants, lesquels assurent que personne ne doute ici qu'il s'agisse bien d'un Vampire.

« Après avoir vainement tenté de leur faire admettre l'impossibilité de pareille chose, Dieu ne pouvant avoir donné telle puissance au diable, les dits m'ont rétorqué que ledit diable ne se trouvait pas dans les corps des dits Vampires, mais qu'eux-mêmes, de leur vivant, sont d'abord ses serviteurs et ont fait promesse avec lui, ce pourquoi ledit diable en récompense ne les fait point se corrompre en terre.

« Après avoir entendu ces notables, j'ai cru bien faire en faisant procéder à l'exhumation des dits suspects, ce pour les convaincre de leur erreur. Commencé par le dit Miloch. Miloch, âgé d'environ cinquante ans à sa mort. A toujours eu la réputation d'être quelque peu sorcier. Possédait de son vivant un oiseau à qui il avait appris à parler. A eu durant des années un loup capturé et qu'il avait domestiqué. Mort on ne sait comment, sans maladie apparente, a-t-il semblé, aux dires de sa femme. Est enterré depuis l'été de l'autre année. Donc environ depuis quinze mois.

« J'ai fait ouvrir la tombe. Des hommes du village de Radojevo ont enlevé la terre et la plaque d'écorce recouvrant le corps en dessus. Le cadavre a été trouvé dans la fosse entier et absolument intact, mais les yeux sont toutefois grands ouverts, bien que sa veuve affirme les lui avoir fermés à l'époque.

Fait confirmé par la femme Tiéna, laveuse des morts dans le village. Les membres sont sans aucune roideur, le corps du dit Miloch est maigre et musclé. Ce qui m'a empêché de convaincre les villageois de Radojevo, c'est que du sang coule doucement, mais abondamment et sans cesse, de la bouche ouverte du dit Miloch, les dents en sont souillées, également les narines. Mis à peu près nu dans la fosse à l'époque de l'ensevelissement, la plaque d'écorce qui est dessous le corps a été trouvé imbibée de sang, et la terre du fond de la fosse également.

« Devant l'insistance des habitants de Radojevo, j'ai dû donner l'ordre de le frapper d'un coup d'épieu porté à travers le cœur avant de refermer la tombe. Ayant compris qu'ils avaient en outre l'intention de le brûler lorsque je serai parti, j'ai donc fait jeter de la chaux vive sur tout le corps.

« Interrogé les familles des onze personnes décédées de façon suspecte. Se sont alitées sans raison, déclarant avoir été attaquées une nuit par le nommé Miloch, lequel tentait, dirent-ils, de les étrangler. Sont demeurés à la suite de cela dans un état fébrile permanent, aux dires des proches interrogés. Sans manger et pour ainsi dire sans boire. Décédés la plupart dans un délai de huit à dix jours. Présentèrent toutes les symptômes d'un affaiblissement progressif. Délire nocturne dans les premiers jours. Accès particulièrement violent vers la fin de chaque nuit ces jours-là. Chez certaines des personnes ainsi décédées, les membres de la famille ont observé deux marques bleues légères vers la gorge. Ce que les villageois de Radojevo attribuent aux attaques du Vampire Miloch.

« J'ai fait ouvrir les fosses de ces onze personnes. Enterrées depuis six mois environ. Sur les onze, avons trouvé huit d'entre elles décomposées comme il doit en être normalement. Des trois autres, une femme était dans un état de conservation évidem-

ment surprenant, vu le temps de l'enfouissement en terre. Semblait dormir comme une personne en vie. Les deux autres, un homme et une femme, ont semblées l'être déjà moins, car, pour parfaitement conservées qu'elles soient, les membres sont rigides, alors que la première femme est parfaitement souple.

« Néanmoins tous trois m'ont paru suspects, d'autant que la première femme, la bouche ouverte de force par la poire d'angoisse, a été trouvée du sang sur les dents et plein la bouche. A en outre des traînées de sang sous elle dans la fosse. Cette femme est morte âgée de trente ans environ aux dires des paysans de Radojevo. L'autre femme est une jeune fille de dix-neuf ans au plus. L'homme avait environ trente cinq ans.

« Devant ces constatations troublantes, je me suis cru autorisé à permettre aux habitants de Radojevo de les passer par l'épieu et la chaux, eux aussi. Le village ne semble pas totalement tranquillisé. Donne l'impression que les Autorités se désintéressent de leur sort, la crémation des cadavres suspects ne leur ayant pas été accordée.

« Déposé sous serment ce jour. Commission Militaire de Belgrade, Octobre 1732. »

Transcrit par nous, greffier de la dite.

Illisible. »

Voici maintenant une fiche tirée du dossier constitué par Colin de Plancy pour son *Dictionnaire Infernal*, et intégrée dans le *Dictionnaire de Théologie* de l'abbé Migne (tome 49e, Paris 1852, page 325) :

« *Plogojowits (Pierre)* — Vampire qui répandit la terreur au siècle dernier dans le village de Kisolova, en Hongrie, où il était enterré depuis dix semaines. Il apparut la nuit [1] à quelques-uns des habitants du dit village pendant leur sommeil et il leur serra tellement la gorge qu'en vingt-quatre heures ils en moururent. Il fit ainsi périr neuf personnes, tant vieilles que jeunes, dans l'espace de huit jours.

« La veuve de Plogojowits déclara elle-même que son mari était venu lui réclamer ses souliers [1], ce qui l'effraya tellement qu'elle quitta le village de Kisolova. Ces circonstances déterminèrent les habitants du village à tirer de terre le corps de Plogojowits et à le brûler pour se délivrer de ses infestations. Ils trouvèrent que son corps n'exhalait aucune mauvaise odeur, qu'il était entier, *et comme vivant*, à l'exception du nez, qui paraissait flétri ; que ses cheveux et sa barbe avaient poussés, et qu'à la place de ses ongles, qui étaient tombés, il en était venu de nouveaux ; que sous la première peau, qui paraissait comme morte et blanchâtre, il en croissait une nouvelle, saine et de couleur naturelle. *Ils remarquèrent aussi dans sa bouche du sang tout frais*, que le Vampire avait certainement sucé aux gens qu'il avait fait mourir. On envoya chercher un pieu pointu, qu'on lui enfonça dans la poitrine, *d'où il sortit quantité de sang frais et vermeil, de même que par le nez et par la bouche.* Ensuite, les paysans mirent le corps sur un bûcher, le réduisirent en cendres, et il ne suça plus. »

On observera qu'il s'agit certainement là du Vampire déjà signalé par le marquis de Boyer d'Argens, et que nous citons page 148 du présent ouvrage. Le caractère officiel de l'exécution, passé sous silence

1. En songe évidemment. Il s'agit là du cauchemar que nous retrouvons chez toutes les victimes du Vampirisme, cauchemar dont la véracité est toujours établie par la découverte d'un étrange cadavre, non décomposé et présentant d'étranges phénomènes.

par cette fiche de Colin de Plancy, est signalé par le marquis d'Argens, (*Glaneur Hollandais,* 1738, 137e lettre) :

« L'officier, ou bailli du lieu, informé de ce qui était arrivé, en envoya une relation au Tribunal de Belgrade, qui fit alors venir dans le village de Kisilova deux de ses officiers, avec un bourreau, pour examiner cette affaire. L'officier impérial, *dont on tient cette relation*, s'y rendit de Gradisch.

« On ouvrit toutes les tombes de ceux qui étaient morts depuis six semaines. Quant on vint à celle du vieillard, on le retrouvera les yeux ouverts, d'une couleur vermeille, *ayant une respiration naturelle*, et cependant immobile comme un mort... »

Il y a simplement une légère différence dans l'orthographe du nom du village.

Les autres fiches complètent plus ou moins les documents cités.

Mais, dira le lecteur, on nous a annoncé une sorte de société secrète « noire », composée de gens appartenant à la noblesse de ces régions, et nous nous trouvons en présence d'humbles paysans en ces récits et procès-verbaux.

Nous rétorquerons tout d'abord qu'au chapitre XV, page 220, nous avons simplement dit ceci : « ... Ce qui rend plausible l'existence d'une sorte de société secrète... » Nous n'avons rien affirmé. Mais il est de fait que les « *Rose-Croix du Grand-Rosaire* », dont nous parlons page 223, tenaient leur initiation pneumatologique *d'un noyau d'initiés rosicruciens de Prague*. Et la pneumatologie (du grec *pneuma :* esprit, souffle. Le Saint-Esprit est le *Pneuma-Agion*), n'est pas autre chose que la science des Esprits, ce que nous appelons maintenant la métapsychie, science englobant la connaissance de l'Ame.

De plus, nous avons rapporté le cas du *heïduque*

Paul Arnold (page 145). Or, les heïduques n'étaient pas autre chose que des nobles, de dernière condition sans doute, mais des *gens de guerre*, Ce qui, à l'époque, les classait dans la catégorie des « gens d'épée ». Dans les armées de l'époque, les nobles riches étaient officiers, par l'achat d'une unité (compagnie, régiment, escadron), et les nobles pauvres étaient bas-officiers, voire simples soldats. Il en est ainsi du caporal von Stallada, chef de Kragolas, dont parle le rapport du colonel March Botta Adorna (page 164).

Or, nous avons du moins une pièce capitale à cet égard. Reportons-nous au récit que fait, dans sa lettre, le comte de Cabreras, capitaine au régiment d'Alandetti-Infanterie, et qui fut lui-même chargé de diriger une des commissions d'enquête. Il nous dit (page 153) :

« Il en fit brûler un troisième, qui était enterré depuis seize ans, et qui avait sucé le sang et causé la mort de deux de ses fils. Le commissaire, ayant fait un rapport aux officiers généraux, on députa à la cour de l'Empereur, qui ordonna qu'on envoya des officiers de guerre et des officiers de justice, des médecins et des chirurgiens, et *quelques savants*, pour examiner les causes de cet événement extraordinaire... »

Croira-t-on que l'on aurait pris tant de précautions judiciaires pour un simple paysan ? L'examen des pièces précédentes prouve que non ; le chirurgien et les officiers administrant la localité ont pleins pouvoirs pour cela. Mais là, on va jusqu'à l'Empereur, lequel ordonne une enquête spéciale, par une mission inusitée, comprenant même des gens de science, qui viendront de Vienne pour cela.

Nous avons un petit dossier sur cette affaire particulière. Mais il est trop incomplet pour soulever le

voile complètement sur d'aussi affreux secrets. Nous pensons que Bram Stoker en eut connaissance, et que c'est là l'origine de son célèbre roman *Dracula*. Egalement, Shéridan Le Fanu y puisa les éléments de sa remarquable nouvelle *Carmilla*[1]. et le personnage qu'il incarna dans sa Mircalla von Karnstein appartenait à cette terrible lignée. Un jour, nous écrirons peut-être l'histoire de cette famille de Vampires, si les documents nous parviennent en totalité, d'Angleterre et de Hongrie[2].

1. Le scénario de Roger Vadim : *Et mourir de plaisir*, n'est pas celui de *Carmilla.*
2. Voir ce que nous relatons page 29, quant à Barbara Cilli.

CHAPITRE X

LA PSEUDO-MORSURE DU VAMPIRE

« Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle... »

JEAN : *Evangile*, VI, 54[1].

La tradition veut que l'attaque du Vampire se manifeste sous la forme de *deux* prises de contact avec la gorge de sa victime, plus généralement à la veine jugulaire, là où l'osmose psycho-sanguine est plus facilement réalisable. Cette prise de contact est généralement décelable sous la forme de deux taches bleuâtres, de la surface de l'empreinte digitale d'un auriculaire moyen, ou, moins fréquemment, par deux morsures aux bords livides, de très petites dimensions, et donnant l'impression d'avoir été produites par deux sortes de crochets.

1. Comparer avec les paroles de Zoroastre dans les *Gathas* : « Celui qui ne mangera point mon corps et ne boira point mon sang, n'aura pas le salut... ».Ce texte est antérieur de six cents ans au Christianisme. (Cf. Franz Cumont : *Die Mysterien des Mithra.*) Là encore, le rôle du sang, véhicule occulte d'un certain facteur vital, est souligné. Ces paroles sont mises dans la bouche du dieu Mithra, au cours du rituel.

On peut facilement imaginer l'origine des deux taches bleuâtres jumelles, le Vampire prélevant le fluide vital (résidant et véhiculé dans et par le sang de sa victime), tantôt par une succion psychique suffisante pour, se répercutant en mode physique, provoquer un éclatement capillaire du réseau sanguin, tantôt par une véritable ecchymose consécutive à une forte pression, laquelle, si elle est prolongée ou suffisamment puissante, équivaut alors à la réalisation de véritables morsures.

Ici, nous entendons déjà les réflexions de tout lecteur, profane en ce domaine, et tant soit peu rationaliste. Comment un « double », un spectre, pour employer le mot courant, étant donné qu'il s'agit d'une forme sans réalité matérielle, peut-il obtenir de tels résultats ? Il convient donc de faire le point de la connaissance humaine dans le domaine des manifestations supranormales.

Nous relevons dans le journal *La Justice* du 2 août 1892, et dans la revue mensuelle *L'Initiation,* de novembre 1892, les procès-verbaux d'expériences ci-dessous. Ils sont reproduits dans l'ouvrage du docteur Gérard Encausse (Papus) : *Traité Elémentaire de Magie Pratique* (Paris, 1893, Chamuel éditeur).

En tête de cet ouvrage, le docteur Encausse cite Henri Cornelius Agrippa, médecin de Charles-Quint, qui en sa *Philosophie Occulte,* nous fait cette réflexion fort pertinente :

« Et néanmoins, il ne s'ensuit pas que ces Arts soient fâbles, car si véritablement ils n'étaient, et ne se faisaient par le moyeux d'iceux beaucoup de choses, merveilleuses ou nuisibles, *les lois, divines et humaines, n'eussent pas tant étroitement ordonné de les exterminer...* »

Voici donc le récit des expériences du colonel de Rochas, ancien élève de l'école Polytechnique, un des grands métapsychistes du XIXe siècle finissant :

« Ces expériences ont eu lieu hier (2-8-1892), en présence de deux médecins, membres de l'Académie des Sciences, et d'un mathématicien bien connu.

« M. de Rochas a essayé de dissoudre la sensibilité d'un sujet dans une plaque photographique. Il a mis une première de ces plaques en contact avec un sujet non endormi. La photographie du sujet, obtenue ensuite, ne présentait aucun rapport avec lui. Une seconde, mise antérieurement en contact avec un sujet endormi, et légérement extériorisé, a donné une épreuve à peine sensible par relation. Une troisième enfin, qui, avant d'être placée dans l'appareil photographique, avait été fortement chargée de la sensibilité du sujet endormi, a donné une photographie qui a présenté les caractères les plus curieux.

« Chaque fois que l'opérateur touchait à cette image, le sujet représenté le ressentait. Enfin, il prit une épingle et en égratigna deux fois la pellicule de la plaque, là où la main du sujet était indiquée. *A ce moment, le sujet s'évanouit complètement en contracture. Quand il fut réveillé, on constata sur la main deux stigmates rouges, sous l'épiderme, correspondant aux deux égratignures de la plaque photographique.* M. de Rochas venait de réaliser là, aussi complètement que possible, l'envoûtement des anciens... »

Et le rédacteur de ce journal d'ajouter :

« Dans le domaine si mystérieux de ces faits, nous voulons nous borner à n'être qu'un narrateur sincère. Il ne s'agit pas ici de croire ou de ne pas

croire. Nous disons ce que nous avons vu, c'est tout. »

Voici maintenant le récit du colonel de Rochas, dans la revue *l'Initiation*, de novembre 1892.

« J'essayai de vérifier si la cire ne jouirait pas de la propriété d'emmagasiner la sensibilité, et je reconnus qu'elle la possédait à un haut degré, ainsi que d'autres substances grasses, visqueuses ou veloutées, comme le cold-cream, le velours de laine. Une petite statuette, confectionnée avec de la cire à modeler et sensibilisée par un séjour de quelques instants, en face et à une petite distance d'un sujet, reproduisit les sensations des piqûres dont je la perçais, vers le haut du corps si je piquais la statuette à la tête, vers le bas si je piquais les pieds. C'est-à-dire que la piqûre était ressentie d'une manière plus ou moins vague dans les régions qui avaient envoyé le plus directement leurs effluves. Cependant, je parvins à localiser exactement la sensation, en implantant comme les anciens sorciers, dans la tête de ma figurine, une mèche de cheveux coupés à la nuque du sujet pendant son sommeil magnétique. C'est là l'expérience dont notre collaborateur du « *Cosmos* » a été le témoin et même l'acteur. Il avait emporté la statuette ainsi préparée derrière les casiers d'un bureau, où nous ne pouvions la voir, ni le sujet ni moi. Je réveillai Mme L... qui, sans quitter sa place, se mit à causer avec lui jusqu'au moment où, se retournant brusquement, et portant la main derrière sa tête, elle demanda en riant qui lui tirait ainsi les cheveux. Or, c'était l'instant précis où Monsieur X... avait, à mon insu, tiré les cheveux de la statuette.

« Les effluves paraissant se réfracter d'une façon analogue à la lumière, qui peut-être, les entraîne avec elle, je pensai que, si l'on projetait, à l'aide

d'une lentille, sur une couche visqueuse, l'image d'une personne suffisamment extériorisée, on parviendrait à localiser exactement les sensations transmises, de l'image à la personne.

« Une plaque chargée de gélatino-bromure et un appareil photographique, m'ont permis de réaliser facilement l'expérience, qui ne réussit d'une façon complète que lorsque j'eus le soin de charger la plaque de la sensibilité du sujet *avant* de la placer dans l'appareil. Mais en opérant ainsi, j'obtins un portrait tel que, si le magnétiseur touchait un point quelconque de la figure ou des mains sur la couche de gélatino-bromure, le sujet en ressentait l'impression au point exactement correspondant, et cela non seulement immédiatement après l'opération, mais encore trois jours après, lorsque le portrait eut été fixé et rapporté près du sujet. Celui-ci paraît n'avoir rien senti pendant l'opération du fixage, faite loin de lui, et il sentait également fort peu quand on touchait, au lieu du gélatino-bromure, la plaque de verre qui lui servait de support. Voulant pousser l'expérience aussi loin que possible, et profitant de ce qu'un médecin se trouvait présent, je piquai violemment, sans prévenir et par deux fois, avec une épingle, l'image de la main droite de Mme L..., qui poussa un cri de douleur, et perdit un instant connaissance. Quand elle revint à elle, nous remarquâmes, sur le dos de la main, deux raies rouges *sous-cutanées,* qu'elle n'avait pas auparavant et qui correspondaient exactement aux deux écorchures que mon épingle avait faites en glissant sur la couche gélatineuse de la plaque photographique. »

Ainsi donc, voici des faits qui démontrent que l'on peut agir psychiquement sur un sujet endormi du sommeil magnétique, et que cette action se répercute, en mode physique, sur le sujet lui-même.

Nous ajouterons que l'envoûtement, ainsi démontré scientifiquement par le colonel de Rochas, n'exige pas toujours que la victime soit endormie du dit sommeil. Il suffit qu'elle soit endormie du sommeil naturel. Tout dépend du procédé utilisé (les modes d'action sont assez divers), de la sensibilité, ou de la médiumnité même du sujet visé, et de la puissance psychique de l'envoûteur, puissance soit naturellement acquise à la naissance, soit acquise au cours de la vie, avec des « pouvoirs », corrélatifs d'une initiation *sérieuse,* et que celui-ci fait moralement dévier.

Déjà nous entrevoyons une sorte de règle pour les phénomènes du vampirisme ; elle exige des qualités psychiques particulières, tant pour le Vampire que pour sa victime, et tous deux sont nécessairement des *médiums,* l'un actif, l'autre passif. Nous verrons comment tout à l'heure.

La *réalité* et l'*instantanéité* des morsures du Vampire peuvent être mieux démontrées encore par l'étude du phénomène de la *stigmatisation,* qui est une des choses les plus étranges du mysticisme chrétien. Nous verrons bientôt que vampirisme et stigmatisation sont les deux pôles opposés d'un même principe dans le monde phénoménal.

On sait en quoi consiste la *stigmatisation.* Un mystique chrétien, homme ou femme, reçoit un jour subitement les stigmates de la Passion du Christ : blessures aux mains et aux pieds, parfois au flanc ou au front.

On ne saurait dire que ce phénomène mystérieux soit propre aux modifications psychiques qui accompagnent certaines périodes de la vie. Les âges relevés dans la longue liste des stigmatisés connus le prouvent. Nous empruntons les renseignements qui

suivent à l'ouvrage du docteur René Biot : *L'énigme des Stigmatisés* (Arthème Fayard éditeur, Paris 1955).

Le catalogue général dressé par le docteur Imbert-Goubeyre montre une liste de 321 cas. Sur ce chiffre, on dénombre 41 hommes et 280 femmes. Soit donc un cas masculin pour sept cas féminins. Cela, très certainement parce que les femmes sont plus sensibles psychiquement que les hommes, ou plus imaginatives, donc facilement suggestionnables.

Sur cette liste, on trouve la répartition géographique suivante, établie par le même docteur Imbert-Goubeyre :

Italie .... (dont 10 en Sicile),	229	Pérou	1
France	70	Espagne	47
Allemagne	33	Belgique	15
Portugal	13	Suisse	5
Hollande	5	Hongrie	3

On constatera par cette liste que les pays latins, dont la sensibilité dévotionnelle est plus grande certainement en tous domaines que les autres états, produisent plus de stigmatisés que ces derniers. Les pays où le commerce et les affaires sont plus considérés que les arts ou les lettres ont moins de stigmatisés.

Sur cet ensemble de 321 cas, on trouve des religieux en plus grand nombre que des laïcs, et c'est fort explicable !

Dominicains ..	109 cas	
Franciscains ..	102 cas	dont un quart chez les femmes (Clarisses)
Carmel	14 cas	(hommes et femmes).
Ursulines	14 cas	
Visitandines	12 cas	
Augustins	8 cas	
Jésuites	3 cas	
Total :	262 cas	soit donc : laïques 59 cas.

Ce qui est apparemment beaucoup moins explicable, c'est la proportion de membres de l'Ordre de Saint-Dominique, ordre beaucoup plus tourné vers les activités d'ici-bas que vers l'extatisme pur. Mais cela touche aux mystères des *égrégores* et au secret de leur vie occulte.

On trouvera, dans les ouvrages de ces deux médecins, les docteur Biot et Imbert-Goubeyre, des détails sur la vie de ces stigmatisés, clercs ou laïques. Citons seulement, parmi ceux qui furent sanctifiés par l'Eglise Catholique :

François d'Assise, Lutgarde d'Aywières, Marguerite de Cortone, Mechtilde, Gertrude, Claire de Montefalco, Catherine de Sienne, Françoise Romaine, Colette, Catherine de Gênes, Jean de Dieu, Thérèse d'Avila, Catherine de Ricci, Jean de la Croix, Alphonse Rodriguez, Madeleine de Pazzi, Philippe de Sigmaringen, Marguerite-Marie Alacoque, Véronique Giuliani, Marie-Françoise des Cinq-Plaies.

Chez beaucoup de stigmatisés, il y a une « imposition » des plaies dans des circonstances spirituelles particulières : sentiment de la « présence » d'un ange ou d'un saint, plus rarement de Jésus lui-même.

La stigmatisation a toujours lieu *instantanément*, et elle s'accompagne, toujours, *d'une douleur intense.* Cette loi n'a souffert aucune exception dans l'histoire des stigmatisés, du XIIIe au XIXe siècle.

Il arrive souvent que la souffrance atteint un tel degré qu'elle arrache des cris à celui ou à celle qui l'endure. Pour nous en tenir à un exemple récent, celui du Padre Pio, nous verrons que ses confrères sont brusquement alertés par un hurlement qu'il pousse en tombant à terre. On se précipite, et on constate qu'il gît, ensanglanté, sur les dalles du chœur. Les stigmates, là encore, sont apparus *instantanément.*

Tous les phénomènes ci-dessus rapportés sont évidemment authentiques. Cependant, ils peuvent être obtenus par la suggestion prolongée chez un sujet hystérique. C'est ainsi que le docteur Alfred Lechler a pu les obtenir chez Elisabeth K..., née en 1902, malade hallucinée, insomniaque, anorexique, soignée dans la maison de santé « Lebenswende », en février 1928. Le docteur Pierre Janet, un des maîtres de la science médicale française, en son livre *De l'angoisse à l'extase, étude sur les croyances et les sentiments* (Alcan éditeur, Paris 1926), a étudié et suivi durant vingt-deux ans le cas d'une malade de la Salpétrière, que les neuropsychiatres nommaient d'un pseudonyme : « Madeleine ».

Il n'en est pas moins vrai que, pour en revenir à la possibilité de l'instantanéité de la morsure ou de la succion du Vampire, l'étude impartiale, suivie, rationnelle, des stigmatisés, en démontre la possibilité.

Mieux encore ! La légende veut que toute victime du Vampire, mourant de ses attaques, devient vampire à son tour. Il y aurait ainsi une sorte de « chaîne » dans le monde invisible, chaîne se perpétuant par la mort des victimes.

Or, le professeur Hubert J. Urban, dans son livre *Ce que j'ai vu à Konnersreuth* (Revue *Psychée,* mars 1954), attire l'attention sur ce qu'il nomme la chaîne des stigmatisés. Selon lui, l'année même de la mort d'un stigmatisé, un autre reçoit les mêmes stigmates, cela sans qu'ils se soient connus ou aient été en relations. Il nous donne un tableau où nous relevons :

Anne-Catherine Emmerich, stigmatisée en 1728, morte en 1824,
Marguerite Gschirr, stigmatisée en 1824, morte en 1869,
Victoria Höchst, stigmatisée en 1869, morte en 1890,
Barbe Pfister, stigmatisée en 1890, morte en 1909,
Anna Schäffer stigmatisée en 1909, morte en 1925,
Thérèse Neumann, stigmatisée en 1925, morte en 1962.

On a objecté, dans les milieux catholiques, que la liste du docteur Urban contenait des noms que celle du docteur Imbert-Goubeyre ne contenait pas. Mais on peut rétorquer que ce dernier a sans doute ignoré délibérément ceux que l'Eglise ne reconnaissait pas comme orthodoxes [1].

On a encore objecté au docteur Urban que la liste du docteur Imbert-Goubeyre était bien plus riche. Il y a à cela une réponse également. Le docteur Urban a voulu souligner, dans la masse des stigmatisés, l'existence d'une sorte de chaîne, se perpétuant parmi *certains stigmatisés, en dehors des autres.* C'est là en effet une étrange chose, et l'on aurait tort de retirer toute valeur à ses observations. A moins bien entendu, que l'on veuille à tout prix étouffer tout rapport de certains de ces phénomènes, certainement non orthodoxes, avec ceux du vampirisme traditionnel.

Quoi qu'il en soit, la possibilité de morsures ou de succions physiques, dans le cas du vampirisme posthume, et eu égard aux phénomènes de la stigmatisation aussi bien qu'à leur instantanéité, cette possibilité nous paraît bien démontrée.

Et en effet, nous voyons le *Dictionnaire de Théologie Catholique* de A. Vacant (t. XIV, 2e partie, pages 2616-2624 — Paris 1941, Letouzey et Ané éditeurs) prendre nettement position sur la possibilité d'obtenir des stigmatisations sanguines à l'aide de la suggestion, de l'hypnose, etc.

« En fait, R. Schindler aurait fourni la preuve clinique de la possibilité de provoquer, *par l'hypnose,*

1. **Ainsi après la dernière guerre, en Espagne, un ancien combattant des armées de Madrid, totalement incroyant, se réveilla un matin avec les fameux stigmates !**

chez des personnes spécialement disposées, et à tels endroits du corps que l'on désire, des stigmates avec exsudations sanglantes et ampoules sanguinolentes, qui résistent pendant des années au traitement normal, et disparaissent au contraire rapidement par suggestion hypnotique.

« D'après cet auteur, la production de petites hémorragies spontanées, et par le seul influx du système nerveux, est démontré. Dans l'hystérie en particulier, on arrive très fréquemment à de petites échymoses de la peau. En des cas qui ne sont pas rares, il se produit des *extravasa* sanguins anormaux, se manifestant avec une certaine périodicité, et qui peuvent donner l'impression d'être sous la dépendance d'un processus psychique. (R. Schindler : « *Nervensystem und spontane Blutungen* » — 1927.)

Les professeurs Van Gehuchten, Lechner, appuient cette affirmation de leurs propres témoignages. Mgr E. Amann, professeur à la Faculté de Théologie Catholique de Strasbourg, nous dit dans le même article :

« Affirmer, sans plus, que le pouvoir de l'imagination n'a jamais produit un stigmate, que les stigmates naturels, si vainement cherchés de tous côtés, sont introuvables, et que la suggestion ne va jamais jusque-là, c'est dépasser les limites de la prudence, et s'exposer à des démentis que l'expérience peut apporter ! L'étude des phénomènes psychologiques extraordinaires n'en est encore qu'à ses débuts. Il faut appliquer les méthodes scientifiques à des faits d'apparence merveilleuse, que l'on s'efforcera de rattacher à des propriétés de l'être humain, insoupçonnées jusqu'ici, mais que des faits, dûment constatés, obligent peu à peu à admettre, qu'il s'agisse de télépathie, c'est-à-dire de l'action sur le psychisme conscient ou subconscient, d'objets éloignés, *ou, au rebours*

d'un influx centrifuge du psychisme permettant de produire des effets, soit à distance, soit dans le corps même du sujet. (Voir Dr J. Pinel : *Essai d'interprétation physiologique des Stigmates,* in « *Etudes Carmélitaines* », 20e année, tome II, octobre 1936, pp. 93-97.)

On peut donc admettre aisément que le Vampire parvient à obtenir par magnétisme le dédoublement, partiel ou total, d'un sujet endormi, sujet qu'il veut attaquer pendant son sommeil. Et afin de le blesser à coup sûr, il le tire hors de son enveloppe charnelle, sachant (inconsciemment ou consciemment), que toute blessure du « double » du dormeur se répercutera aussitôt sur le corps de celui-ci. Ce dernier fait a été démontré par les expériences du colonel de Rochas, et nous les donnons en cet ouvrage, ainsi que par les expériences de Hector Durville et de Charles Lancelin, également rapportées [1].

Cette conclusion nous amène à supposer que Vampires et victimes sont nécessairement déjà et de leur vivant des *médiums naturels* et ainsi, que l'étude de leurs astralités, par le moyen de l'Astrologie scientifique, peut permettre de déceler les uns et les autres.

1. Par ailleurs, toute personne attaquée psychiquement aura intérêt à inverser ses périodes de sommeil et de veille. Certaines insomnies ne sont parfois que de simples réactions de défense de notre subconscient. Il y a quelques années, un couple de déséquilibrés mégalomaniaques, et au centre d'un groupuscule de simplets, avait entrepris de nous envoûter. Or, à cette époque, nous travaillions de nuit aux manuscrits de divers ouvrages, et dormions de cinq heures à dix heures du matin... Le subconscient avait réagi, dûment averti.

CHAPITRE XI

L'INSENSIBILITÉ DU DOUBLE DU VAMPIRE

« Celui des deux muletiers vers qui rampait la Bête tira sur elle. Cette fois elle ne s'enfuit pas, mais courut sur lui et le renversa... »

Abel CHEVALLEY :
La Bête du Gévaudan, V.

La tradition rapporte fréquemment des exemples de la mystérieuse invulnérabilité des apparitions du *double,* psychique ou autre, et du soin avec lequel le *corps* qui lui sert de support, a été inhumé, dans le secret, à l'abri de toute destruction violente.

L'opinion commune des chercheurs qui se sont penchés sur le problème du Vampirisme, depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, et qui ont réellement approfondi cette horreur, est que, fort souvent, il s'est agi de personnages qui avaient touché, peu ou prou, aux sciences dites occultes. Parfois c'était un paysan, vaguement « éveillé » par quelque obscur sorcier de village, parfois un hobereau, que ses

loisirs, sa passion de l'or ou des femmes, avait lancé seul dans des études de ce genre, au sein de quelque vieille demeure seigneuriale. Tout au moins à l'origine de cette « chaîne » que la tradition établi entre le Vampire initial et ses victimes, devenues vampires à leur tour.

Dès lors, nous pouvons tenter de rechercher comment certains d'entre eux purent, lors de « matérialisations » poussées jusqu'à une densité quasi totale, échapper aux coups des armes que fort souvent, autrefois, et dans les régions infestées de ce fléau (Hongrie, Bohême, Transylvanie, Serbie, etc.), on prenait soin de laisser à portée de main lorsque l'on s'endormait.

Dans les *Mémoires* (tome I, Amsterdam, 1690), du chevalier Jacques de Chastenet de Puységur, grand-oncle du Chastenet de Puységur qui étudia le magnétisme et en disserta en plusieurs ouvrages au XVIII[e] siècle, nous trouvons cet étonnant récit :

« Poursuivant un adversaire, je donnay cinq ou six bons coups d'épée sans que jamais elle pût entrer dans son corps. A la fin, quand je l'eus poursuivy long-temps, et que je fus écarté des nostres, il se retourna vers moy, me tint tête, et me frappa d'un coup d'épée qui m'emporta le devant de la chemise et me perça le pourpoint. Je jugeay par là que cet homme avoit un « charactère[1] ». Deux de mes camarades étant survenus, ils m'aidèrent à me débarrasser de luy, mais jamais pas un d'eux ne le put percer. Même après l'avoir jeté par terre, on luy appuyait le mousquet contre le ventre, mais inutilement, car pas un coup ne porta, quoiqu'ils tirassent fort adroitement. Un de ceux-là entra alors dans un moulin qui étoit proche, et il y trouva un levier,

1. Un caractère magique, un « signe » ou talisman de protection.

duquel il lui déchargea un coup derrière la tête, dont il mourut... »

Il est probable qui si le quidam eut une chemise de maille fine sous son justaucorps, après l'avoir occis, Puységur et ses amis l'auraient bien découverte ! Il n'en est rien. Alors ?

Que l'on se souvienne de l'assassinat de Raspoutine, dans l'hôtel de la Moïka, chez le prince Youssoupoff. Lorsque le pseudo-moine fut ivre, on lui versa du vin empoisonné. Il le but, sans que cela paraisse l'incommoder ! On lui fit manger alors des biscuits saupoudrés de cyanure de potassium, poison foudroyant à très petite dose. Il les mangea sans en être incommodé le moins du monde ! Alors, un des conjurés, nommé Stépanoff, sortit un revolver de gros calibre de sa poche, et fit feu à bout portant sur Raspoutine. Sous le stoping-power (« puissance de choc ») d'un projectile de tel calibre (45 kilogrammes au centimètre carré...), le moine tomba à terre mais se releva aussitôt et s'enfuit vers la sortie. Les conjurés coururent après lui, le rejoignirent avant qu'il eût atteint les grilles, et tirèrent, tous cette fois, sur lui. Il y eut dit-on, six coups de feu, tirés à l'aide de pistolets *parabellum* du calibre neuf millimètres. Raspoutine s'abattit enfin, et il expira au bout de quelques instants.

Dans le cas rapporté par Puységur, c'est avec un levier pris dans un moulin que les militaires ont finalement raison de leur adversaire, réfractaire aux coups d'épée comme aux balles de mousquet tirées à bout portant. Or, il y a deux leviers dans les moulins anciens, soit celui avec lequel on fait tourner le cabestan permettant d'orienter les ailes, soit celui avec lequel on régle la pression des meules. Quoi qu'il en soit. et chose curieuse, tout l'ensemble d'un moulin est bénit lors de son inauguration.

Dans le « *Rituale Romanum Pauli V Pontificis*

Maximi » (Rituel du Pape Paul V), septième édition (1948), nous lisons en effet ceci à la page 521 :

« 40 — *Benedictio Pistrini* — (*Bénédiction d'un Moulin.*)

« — Adjutorium nostrum in nomine Domini,
« — Qui fecit caelum et terram,
« — Dominus vobiscum,
« — Et cum spiritu tuo.
« — Oremus — Omnipotens sempiterne Deus, qui in poenam peccati dixisti : In sudore vultus tui vesceris pane tuo ; benedic + pistrinum istud, quod ad terendum frumentum erectum est, ut inde panis conficiatur ad nostram sustentationem, Angelumque lucis ac defensionis ei assignare digneris. Per Christum Dominum nostrum. Amen. (Et aspergatur aqua benedicta.) »

Puységur ne nous dit pas qu'ils trouvèrent ensuite sur leur adversaire un « charactère », mais il le sous-entend par la forme de construction de sa phrase : « *Je jugeay par là que cet homme avoit un charactère* ». C'est cette croyance qui fait que l'un d'eux se rue dans un moulin, où il espère y trouver un outil ou une barre de fer, *bénits avec le même moulin.* En effet, pour les gens de ces époques, tout « charme » était d'origine diabolique, et seuls les objets bénits permettaient de les surmonter.

Quoi qu'il en soit, il est probable que les dévoyés qui, au XVIIIe siècle aussi bien qu'auparavant, s'engagèrent consciemment dans cette forme particulière de la survie posthume, comme suite et en conséquence de leurs études particulières dans le domaine de la magie ou de l'alchimie inférieure, prirent la précaution de se faire inhumer avec un objet de ce genre. Que l'on se souvienne de la momie de Thaïs, qui, depuis le IVe siècle de notre ère, fut conservée intacte, sans embaumement quelconque, uniquement par de petits flacons minuscules accrochés en certains en-

droits de ses somptueux vêtements. Et le corps se désagrégea vers 1958 lorsque des profanateurs inconscients l'en dépouillèrent, ou nom de la « science » !

Pour les curieux de ces antiques formules, nous tirons de grimoires classiques certains procédés de protection contre les armes.

« *Pour être dur contre toutes sortes d'armes* —

« Prenez de l'eau bénite de Pâques et de la fleur de froment. Faites une pâte de cela, et trouvez-vous au trépas de quelqu'un qui meurt de mort violente, comme d'un pendu, ou autre justicié. Approchez le plus près de lui que vous pourrez, et sans rien dire, mettez votre pâte à l'air. Puis quand vous jugerez qu'il trépasse, conjurez son Esprit de venir s'enfermer en votre pâte, pour vous défendre contre toutes sortes d'armes. Retournez alors chez vous, et faites des petites boules avec la pâte. Entortillez-les dans du parchemin vierge où il y ait écrit ce qui suit : « I, u, n, l, a, Fau, l, Moot et Dorhort, Amen. » Il faut avaler ces boules. Il faut aussi dire, en faisant les boules, cinq fois *Pater* et cinq fois *Ave*. Nota — Que le nombre de boules est arbitraire, et qu'on écrit les caractères précédents dans un seul morceau de parchemin vierge, que l'on partage en autant de parties que l'on fera de boulettes. Il faut nommer le nom de baptême du patient dans la conjuration. »

(*Grimoire du Pape Honorius.*)

« *Pour n'être blessé d'aucune arme* —

« Dites tous les matins : Je me lève au nom de Jésus-Christ qui a été crucifié pour moi. Jésus me veuille bénir, Jésus me veuille conduire, Jésus me veuille bien garder, Jésus me veuille bien gouverner et conduire à la vie éternelle, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Il faut le dire trois fois en se couchant, trois fois en se levant. On écrira sur l'épée ce qui suit : Ibel, Ebel, Abel. »

(*Grimoire du Pape Honorius.*)

« *Pour faire rater une arme* —
« Dire : Abla, Got, Bata, Bata, Bleu. »
(*Grimoire du Pape Honorius.*)

« *Contre un coup d'épée* —
« Dire : Boni jacum, je n'ai que faire de toi... »
(*Grimoire du Pape Honorius.*)

« *Quand on va à une action* —
« Dire cinq *Pater* et cinq *Ave* en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur. Ensuite, dites trois fois : je m'en vais dans la chemise de Notre-Dame, que je sois enveloppé des plaies de mon Dieu, des quatre couronnés du Ciel, de monsieur saint Jean, saint Luc, saint Matthieu et saint Marc, qu'ils me puissent garder, que ni homme ni femme, ni plomb, ni fer, ni acier, ne puisse me blesser, tailler, ni mes os briser, à Dieu paix. Et quand on a dit ce que dessus, il faut avaler les mots suivants : Est principio, est in principio, est in verbum, Deum et tu phantu. C'est pour vingt-quatre heures. »
(*Grimoire du Pape Honorius.*)

« *Pour résister à une attaque* —
« On porte ce billet au cou et dans le danger on prononce ces paroles : Valanda jacem rafit massif excorbis anter valganda zazar, frère, prête-moi ta main ; Bourbelet, Barlet, Amer, arrive autour de moi, comme Judas a trahi notre Seigneur... »
(*Grimoire du Pape Honorius.*)

« *Contre l'arme à feu* —
« Astre qui conduis l'arme aujourd'hui, que je te charme, te dis-je, et que tu m'obéisses, au nom du Père, et du Fils, et Satanatis. Faites un signe de croix. »
(*Grimoire du Pape Honorius.*)

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour distinguer en ces « recettes » des traces très nettes de satanisme conscient. La sorcellerie des campagnes a presque toujours, dans les siècles passés, associé sottise, ignorance, et maléficience.

En voici d'autres :

« *Contre l'arme à feu* —
« Ecrivez sur un billet ce qui suit et l'avaler : Armisi farisi restingo. Dans le danger, il faut réciter les mêmes paroles. »
(*Heptaméron de Pierre d'Abano.*)

« *Pour se rendre dur à l'arme blanche* —
« Ecrivez sur votre bras avec la pointe d'une aiguille ces trois mots : Ales — Dales — Toles — et plantez ensuite l'aiguille sur la croix du milieu, elle ne saignera point. »
(*Le Dragon Rouge.*)

Il existe des oraisons, plus longues et plus intelligemment conçues, dans l'*Enchiridion du Pape Léon*, oraisons contre les flèches, oraisons contre les armes des ennemis, etc. Mais comme elles sont rédigées pour et à l'usage des bons chrétiens, il est fort probable que les magiciens noirs désireux de se constituer une protection occulte dans l'Au-delà, n'y ont pas eu recours ! Nous les passerons donc sous silence.

Il semble que cette croyance à une certaine invulnérabilité des Vampires, ait présidé à l'élaboration de cette coutume que nous retrouvons partout et en tous lieux, à toutes les époques, et qui consiste avant tout à parvenir au cadavre, *au corps réel*. On ne tente rien contre le spectre, on ne l'exorcise pas en tant que mauvais esprit, (ainsi qu'il en serait dans le cas d'infestation d'origine purement démoniaque). On recherche l'enveloppe charnelle et on la détruit selon une formule immuable.

On perfore le cœur, parce que cet organe est le grand régulateur de la circulation sanguine. Ce faisant, on déclenche une hémorragie telle que le fluide vital, le support psychique du « double », se disperse.

On tranche ensuite la tête, et ainsi le cerveau n'est plus oxygéné par la circulation du sang. Et pour plus de sûreté, on brûle le tout.

Il est évident que si le Vampire a réalisé sur lui-même, en sa chair, soit par absorption soit par inscriptions rituelles (voilà sans doute l'origine de l'interdiction absolue des tatouages, dans l'Ancien Testament, pour Israël), un sortilège de protection, il importe que les exécutants aient des armes appropriées.

On observera que dans certains embaumements particuliers, dans l'ancienne Egypte, le *cœur était soigneusement conservé*. D'ailleurs, au cours de l'autopsie d'une momie égyptienne vieille de 2200 ans, les savants de l'Université Wayne, de Détroit, ont découvert au microscope des globules sanguins blancs et rouges complètement intacts. Les globules blancs étaient principalement concentrés dans le cerveau (cf. *Archeologia*, avril 1976).

CHAPITRE XII

LA VIE POSSIBLE DANS LE TOMBEAU

« Il était commun de rappeler que Jean, attendant le retour du Seigneur, reposait endormi en sa tombe... »

SAINT AUGUSTIN : *In Joan*, 2.

L'examen des conditions dans lesquelles se manifestent certains cadavres suspectés de vampirisme pose un problème. Comment, étant donné la *vie* rudimentaire et instinctive qui les anime malgré tout, comment cette *vie* peut-elle subsister sans renouvellement de l'air (exigé par la respiration, à peine perceptible mais réelle malgré tout) et, comment le cadavre peut-il survivre sans aucune nourriture apparente possible ?

Sans doute pourrait-on déjà répondre que nombre de saints et de saintes ont vécu de fort longues périodes sans prendre aucune autre nourriture que l'eucharistie, un peu d'eau. Nous y reviendrons d'ailleurs.

Mais le même phénomène, encore plus incompré-

hensible, existe dans le règne animal, et là, la réalité dépasse tout ce que l'imagination humaine peut envisager.

A. de Rochas, en son livre *La Suspension de la Vie* (Dorbon aîné, Paris 1913), nous rapporte les faits suivants.

D'après Georges Agricola, dans « *De animalibus subterraneis* » (1546) on a trouvé, à Imberg et à Mansfeld, des grenouilles enfermées en des pierres si solides qu'on n'y apercevait aucune ouverture apparente quand on les fendait avec des coins.

Fulgose, en son « *De Mirabilibus* » (1565), nous parle d'un crapaud trouvé à Autun, dans des conditions semblables, et d'un ver, aussi vivant, et qui fut retiré du milieu d'un caillou.

Th. Monfet, en son « *Insectorum sive minimorum animalium Theatrum* », nous donne l'indication suivante :

« Retulit mihi Foelix Platerus dignissimus Medicorum Basiliensum Antistes, se in centro magni lapidis serra divisi, vivum bufonem a natura inditum repensse... » (page 248).

Alexandre Tassoni, qui vivait au commencement du XVIIe siècle, rapporte que, de son temps, les ouvriers qui travaillaient aux carrières de Tivoli, près de Rome, trouvèrent, dans un grand vide qui existait au milieu d'une roche, une écrevisse vivante, du poids de quatre livres.

En 1862, les mineurs de Tilery, près de Newport (Grande-Bretagne), découvrirent un crapaud vivant, dans un bloc de houille de vingt-cinq centimètres d'épaisseur et de deux mètres de longueur environ. Ce bloc était enfoui à deux cents mètres de profondeur, et il fut précieusement conservé par les Ingénieurs de la mine, pour être exhibé dans une exposition de produits houillers.

Un journal des Etats-Unis publia, au début du siècle, la note suivante :

« Des lézards vivants ont été trouvés dans le tuf des carrières de pierre à chaux, à Lux et à Talbott, au nord de Anderson (Indiana). Des ouvriers, en train de piocher à même la roche, découvrirent une série de « poches ». Dans chacune de ces poches, on trouva un lézard vivant. Aussitôt retirés et exposés à l'air, ils moururent au bout de quelques minutes. Ils étaient d'une couleur cuivrée très particulière. Quoiqu'ils eussent la place des yeux, ils n'avaient pas de globe dans leur orbite. Les zoologistes déclarèrent, et cela semble évident, que ces lézards vivaient il y a des milliers et des milliers d'années, et qu'ils ont été ainsi murés, enterrés vivants, au moment de la formation de la roche. Il n'y avait aucun passage possible pour l'air, en leur étrange cellule, et naturellement aucune espèce de nourriture n'y pouvait parvenir... »

Dans les *Œuvres* d'Ambroise Paré (édition in-folio, page 664), nous lisons ceci :

« Estant en une mienne vigne, près du village de Meudon, où je faisais rompre de grandes et grosses pierres solides, on trouva, au milieu de l'une d'elle, un gros crapaud vif, et n'y avait aucune apparence d'ouverture, et m'émerveillay comme cet animal avait pu naître, croistre et avoir vie ! Alors le carrier me dit qu'il ne s'en fallait m'émerveiller, parce que plusieurs fois, il avait trouvé de tels animaux au profond des pierres, sans aucune apparence d'ouverture... »

Aldovrandi, en son « *De testaceis* », (folio 81), publié en 1642, cite un crapaud vivant, découvert à Anvers par un ouvrier qui sciait une grosse pierre. En 1698, Richardson, un Anglais, rédigeait son

Iconographie des fossiles d'Angleterre, nous y relevons ceci :

« Lorsque je vous ai écrit, il y a huit ans, au sujet d'un crapaud trouvé au milieu d'une pierre, j'étais moi-même présent lorsqu'on brisa cette pierre, et je fus aussitôt averti par les carriers. J'ai vu cet animal, et l'endroit dans lequel il était placé. Cet endroit était au milieu de la pierre, et celle-ci n'était percée d'aucun trou qu'on put voir à la vue simple ! Je me souviens très bien que l'endroit où était placé l'animal était plus dur que le reste de la pierre... »

Bradley rapporte en son *Acta eruditorum,* (1721, page 370), qu'il a été témoin oculaire de la découverte d'un crapaud dans le creux d'un gros chêne, et qu'on a présenté de son temps, à la Société Royale de Londres, un crapaud trouvé dans une grosse pierre.

On voit par ailleurs, dans *Histoire de l'Académie des Sciences,* (de 1717 à 1731), et dans *A Philosophical Acount,* du même Bradley, (1721), quatre autres exemples de crapauds découverts en de gros troncs d'arbres, sans que l'on put se rendre compte comment ils s'y étaient introduits.

En 1760, on trouva dans un mur du Raincy, un crapaud que l'on supposa, d'après la date de la construction, avoir été enfermé dans le plâtre une quarantaine d'années auparavant.

Le 23 juin 1851, trois ouvriers, travaillant à approfondir un puits près de la gare de Blois, *parvenus à dix neuf mètres au-dessous du sol,* à travers un banc de marne de 9,73 m, un banc de calcaire épais de 6,66 m, un banc de tuf de 0,85 m, trouvèrent une couche humide composée de silex roulés et d'argile grasse, à un mètre en-dessous. Ils rencontrèrent un silex énorme, que l'on dû briser pour permettre sa remontée dans le baquet d'évacuation des déblais.

Entre les deux fragments d'une pâte homogène, *sans aucun vide,* se trouvait une sorte de géode, incrustée d'une légère couche de matière calcaire. Et à l'intérieur de cette cavité, se trouvait un gros crapaud en vie, emplissant parfaitement ladite cavité, qui était comme moulée sur lui.

Le docteur Monnin le présenta à Paris, à l'Académie des Sciences, le 21 juillet 1851, où il fut examiné par une Commission composée de MM. Elie de Beaumont, Flourens, Milne Edwards et Duméril. Le crapaud ne mourut que le 11 août 1851. On trouvera les rapports de ces faits dans les comptes-rendus de l'Académie des Sciences pour l'année 1851 (tome XXXIII, pp. 105-115, 115-116, 300, 389), pour l'année 1852, (tome XXXIV, p. 26), pour l'année 1860, (tome IV. pp. 973-975).

Malgré les témoignages des puisatiers, du docteur Monnin, et de ses collègues de la Commission, certains membres de l'Académie des Sciences nièrent le phénomène, tout comme plus tard ils affirmèrent que les sons émanant du premier phonographe étaient produits à l'aide de la ventriloquie, ou comme leurs prédécesseurs nièrent, au XVIIIe siècle l'existences des aérolithes...

En son ouvrage *La suspension de la vie,* le colonel de Rochas cite bien d'autres cas de ce genre. On observera toutefois qu'il ne s'agit là que de crapauds, exceptionnellement de lézards. Or, le crapaud est un animal particulièrement doté de qualités médiumniques réelles. D'où son rôle et sa présence auprès des sorciers d'autrefois, en qualité de « détecteur » de présences ou de forces indéfinies.

Nous avons vu dans un autre chapitre que le vampire est nécessairement et de son vivant un médium, et qu'il le demeure également après sa mort apparente. Ce qui est logique, la médiumnité étant liée aux éléments psychiques de l'être, et non aux organes physiologiques.

Et c'est cette médiumnité qui permet au crapaud, plus rarement au lézard, ou au serpent [1], de subsister sans prendre de nourriture apparente et de façon normale. Médium, le crapaud se dédouble, et le fluide vital nécessaire, il va le chercher dans le monde où il le puise naturellement à l'état libre. *Il vit alors exactement de la vie des vampires.*

1. Les serpents peuvent demeurer sans nourriture de très longues périodes, même dans le cas d'individus vivant d'une vie normale, en liberté ou en parc zoologique. On en a vus demeurer jusqu'à vingt et trente mois sans rien prendre. Ils sont alors plongés dans une sorte de somnolence, très proche de la léthargie.

CHAPITRE XIII

LE VAMPIRISME DES VIVANTS

« Que l'on cherche pour mon seigneur le roi une jeune fille vierge. Elle couchera dans son sein, et mon seigneur se réchauffera... »

I Rois : 1. 2.

Tel fut le sort d'Abischag la Sunnamite, dans le lit du roi David devenu vieux...

Il est admis partout que l'on ne doit pas faire dormir un enfant avec un vieillard. On a en effet observé que les enfants ainsi élevés sont de santé fragile, de vitalité faible, et ceux qui sont atteints d'une malformité congénitale susceptible cependant de guérir (cœur mal fermé notamment), ne guérissent jamais et meurent en leur jeunesse.

Cela provient de l'organisme du vieillard. Devenu négatif par sa faiblesse même, ce dernier dévitalise l'organisme de l'enfant, plus riche mais moins protégé par sa jeunesse, pendant les heures de sommeil. En Chine, il n'y a pas encore tant de lustres, on faisait reposer les jeunes enfants près du vieux père ou de l'aïeul, sciemment, afin de lui prolonger la vie, par une sorte de criminel respect.

On connaît très mal les possibilités psychiques qui s'éveillent pendant le sommeil de l'homme. Les théologiens et les psychanalystes sont d'accord pour affirmer que, seul, le lit commun permet au couple de se réaliser. Les lits jumeaux, et encore bien davantage la chambre séparée, n'ont pas cette possibilité profonde. Il faut donc qu'il y ait contact corporel, *pendant le sommeil*, pour que, tels des vases communicants, les psychismes s'échangent peu à peu.

Les dompteurs connaissent bien cela, qui font si souvent dormir avec eux le très jeune lionceau, sur les couvertures du lit, afin qu'il s'attache davantage à eux. Et le chat familier qui, également, dort avec son jeune maître, s'y attache bien davantage aussi.

Le lit séparé est le fait des peuples plus ou moins imprégnés du puritanisme de leur religion particulière, c'est le lit des époux que l'amour n'intéresse plus, le lit des mariages de raison, le lit des époux qui se vouvoient, ce n'est jamais le lit des amants.

Tout cela démontre bien la possibilité de *contacts* et *d'échanges* purement psychiques durant le sommeil, à la faveur de contacts corporels étroits et prolongés durant plusieurs heures. N'est-ce pas là la règle même de tout magnétisme animal, la justification de l'imposition des mains ?

Mais il y a malheureusement des possibilités plus dangereuses en ce domaine. Il en est une que nous passerons sous silence, mais qui est bien connue de certaines sectes magiques d'Amérique centrale : Venezuela, mer Caraïbe, Antilles, et qui a trait au vampirisme sexuel.

Enfin, il y a le vampirisme permanent et inconscient, que des natures *essentiellement négatives* peuvent réaliser sur leurs proches, leurs amis, sur ceux qui vivent avec eux ou les visitent longuement. Nous en donnerons quelques exemples, recueillis par certains de nos amis et correspondants.

Dans une ville d'Espagne, une femme de soixante-dix-huit ans est atteinte d'un cancer intestinal depuis plusieurs années. Elle ne se nourrit pour ainsi dire pas, et a fréquemment des hémorragies qui la débilitent beaucoup. En quatre années, elle a (très involontairement sans doute), fait quatre victimes. Il y eut d'abord une sœur de la Charité, qui entra chez elle pleine de santé, et qui six mois plus tard dut partir se soigner, anémique au dernier degré. Vint ensuite un parent éloigné, puis deux femmes, qui tous durent s'en aller, la santé totalement débilitée, l'une des femmes devenue tuberculeuse. Aujourd'hui, la femme cancéreuse a quatre-vingt-deux ans, et vit toujours, sans prendre de nourriture pour ainsi dire. D'où lui vient cette vitalité extraordinaire, sinon des organismes qu'elle épuise peu à peu ?

Voici un autre cas, qui se situe dans une ville du nord de la France. Je laisse la parole à mon correspondant, qui est un ami de quarante années, un occultiste sérieux et sincère, au sens critique très développé, trop même parfois.

« J'ai connu en 1920 une jeune fille. Teint extraordinairement pâle, aux yeux noirs, chevelure d'ébène. Le regard était étrangement brillant. Elle est morte assez brutalement, d'une typhoïde aux dires du médecin, mais cela ne s'est pas tellement justifié par les symptômes classiques et connus. C'était une amie ; je l'ai vue avant la mise en bière : la chair était souple, vaguement tiède, (plutôt « non-froide »...), sauf le front, qui était glacial. Mais il l'était déjà de son vivant... L'amie qui l'avait soignée durant cette brutale maladie, est très rapidement tombée malade après son décès, elle a lentement et longuement dépéri, et est morte ensuite.

« Autre cas. Une jeune fille, que nous avons connue en 1935. Mince, teint très pâle, yeux noirs par leur profondeur plus que par leur véritable

teinte, chevelure d'un noir intense. Sans qu'il y ait ressemblance physique, ces deux femmes étaient analogues *par l'impression qui rayonnait d'elles.* Mais cette dernière avait pour elle un regard très particulier. Elle est décédée il y a quelques années, brutalement aussi, le médecin a déclaré qu'il s'agissait d'une phtisie brutale, bien que rien dans les antécédents ne justifie un tel diagnostic.

« En dehors du parallélisme physique, des communautés de teint, etc., voici quelques similitudes curieuses : toutes deux, très douces, d'un tempérament amoureux extraordinaire, laissant le partenaire littéralement « vidé », mais plus au moral qu'au physique. Pour employer des termes approximatifs, vidés d'un *magnétisme vital,* plus que par une fatigue physique ou physiologique.

« Pour la seconde jeune fille, je n'ai pas vu le corps après le décès, mais on m'a rapporté qu'elle était demeurée « non rigide ». Dans les deux cas, je n'ai pas connu de personnes de l'entourage qui aient eu la révélation de perte de substance vitale par vampirisation, mais il est certain que, dans le premier cas, la dévitalisation de la personne qui la soigna a débuté *immédiatement après la mort de cette jeune fille.* Dans le second cas, une tante, qui vivait avec cette seconde jeune fille (et qui la couvait littéralement...), s'est, en fait, desséchée en peu de temps, pour n'être rapidement plus qu'une momie, tant par l'allure que par l'immobilité des traits du visage.

« Pour ces deux cas (dont je ne peux dire formellement qu'il y eut vampirisme), une chose cependant est certaine : les intéressées, de leur vivant, absorbaient le *magnétisme* de leur entourage. On disait souvent d'elles (je l'ai entendu) : « On se demande de quoi elle vit, elle mange à peine et elle résiste d'une façon extraordinaire ! »

Nous trouvons maintenant dans l'ouvrage déjà cité du docteur Fortin, cette histoire, significative, d'une jeune fille nommée Eugénie X..., habitant Giney, près de Bordeaux, et qui, durant douze années, vécut d'eau fraîche pour toute nourriture. Elle avait le don de « double-vue », et produisait à volonté des apparitions et autres phénomènes psychiques. Son âge était alors de trente-cinq à quarante ans. Elle avait l'abdomen très gonflé et des jambes d'hydropiques.

Ses mystérieux « pouvoirs » lui avaient inévitablement donné une réputation de sainteté ! Et de tous les points du département, on lui amenait des petits enfants pour qu'elle leur donnât sa « bénédiction ». Mais elle saisissait ces petits êtres, et elle les embrassait avec fureur sur les lèvres, la gorge, la tête, comme si elle se fût abreuvée de leur sang. Or, on lui en portait surtout l'été, à la belle saison, *et c'est alors qu'elle revenait très nettement à la vie.* Par contre, l'hiver, les routes étant mauvaises, les visiteurs étaient rares, il n'y avait plus d'enfants à vampiriser. Alors, Eugénie X... redevenait malade.

Sa renommée s'était répandue au loin. Le ministre Thiers, plusieurs autres grands personnages, un grand nombre de médecins, la vinrent visiter. C'est ainsi que le docteur Fortin la connut. *Il eut un jour l'idée de la magnétiser brusquement sans la prévenir.* Or, à la stupeur des assistants, une grave hémorragie utérine s'ensuivit aussitôt, et après d'émouvantes péripéties, la « vampire » se leva, eut de l'appétit, mangea, et guérit en peu de temps...

Le même docteur Fortin nous rapporte encore l'histoire de cette vieille femme, habitant, vers 1892, dans la rue des Martyrs, et qui n'engageait que des jeunes filles en pleine santé comme bonne. Mais au bout de deux à trois mois au plus, celles-ci la quittaient pour entrer à l'hôpital et y mourir. Sur plainte du père de l'une d'elles, cocher de fiacre, le commis-

saire de police fit une enquête. Les faits étaient malheureusement exacts, mais on ne pouvait la poursuivre en justice. Malgré cela, usant d'intimidation, (peut-être après avoir perquisitionné et découvert certaines choses ou certains livres), le magistrat convoqua la vieille femme et lui interdit d'engager de nouvelles bonnes. *Et la vieille vampire mourut peu de temps après...*

CHAPITRE XIV

LE VAMPIRISME DEVANT L'ASTROLOGIE

« Les âmes retournent parfois, *poussées par une force stygienne,* dans les cadavres qu'elles avaient abandonnés, et elles accomplissent alors, *comme si elles étaient ressuscitées,* d'horribles actions... »

H.C. Agrippa : *La Philosophie Occulte, livre* III, 41.

L'Astrologie a acquis une telle importance dans notre monde moderne qu'il serait injuste de ne pas la situer dans le cadre de cette étude. Ce chapitre ne s'adresse toutefois qu'aux astrologues suffisamment expérimentés pour savoir se conduire avec logique et sagacité dans le dédale de la vieille science des Astres. L'ancien terme de « judicielle », devenu « judiciaire », que nos vieux maîtres lui appliquaient, ne signifiait pas autre chose que ce caractère judicieux que revêt toujours l'interprétation d'un ciel astrologique.

Tous les praticiens de cette science millénaire, connaissent le principe des « maisons dérivées », mis en évidence et approfondi par le regretté Eudes Picard. Voici des données particulières au problème de la thanatologie, ou « science de la Mort », selon l'heureux néologisme du docteur Hubert Larcher.

Pour le lecteur ignorant de la terminologie astrologique, rappelons simplement que les « Maisons » célestes sont des divisions du ciel (il y en a douze en tout)), correspondant aux particularités de la vie de tout être et de toute chose. Eu égard à ceux-ci, il n'y a qu'une adaptation particulière à leur appliquer. En ces « Maisons », évoluent les constellations, avec leurs étoiles, et les planètes du système solaire.

Voici pour notre domaine particulier ces « Maisons » *dérivées :*

— La première Maison renferme tout ce qui a trait aux viscères des morts, à leur décomposition ou à leur conservation, aux vers qui s'attaqueront à la forme corporelle.

— La IIe Maison a trait aux tombeaux cachés, aux sépultures inconnues, ignorées ou à retrouver.

— La IIIe Maison sera interrogée pour tout ce qui regarde la crémation, la « seconde mort » (séparation du « double » et du corps, en son caractère définitif), destruction du « double ».

— La IVe Maison a trait au transfert du cadavre, aux exhumations, aux changements de sépulture, de cimetière. Elle renferme ce qui a trait aux morts qui apparaissent en songe, à leur évocation, aux autopsies, et elle a également trait au cercueil ou à la fosse.

— La Ve Maison gouverne l'agonie, le coma. Elle a trait aux pompes funèbres, à la cérémonie des funérailles, aux honneurs posthumes.

— La VIe Maison gouverne les amis, les veilleurs des morts, les gardiens de cimetières, elle montre comment sera entretenu la tombe.

— La VIIe Maison gouverne les agonies pénibles, longues, et elle complète ce que la IIe Maison nous dit concernant le caractère secret d'un tombeau, comme telle elle régit aussi les obstacles aux funérailles, l'institut médico-légal.

— La VIIIe Maison montre la nature de la mort, les causes du trépas, son aspect.

— La IXe Maison gouverne la gorge et la nuque des cadavres ; dans les cas de vampirisme, elle montrera la nature de l'attaque.

— La Xe Maison régit le dernier sommeil du mort, elle précise si ce sommeil est calme, tranquille, ou au contraire agité par les phantasmes des remords posthumes. Elle gouverne le fourgon funéraire, le mode de transport au cimetière, la nature des tombes voisines, la proximité de personnages illustres ou, au contraire, la fosse commune, ou un cimetière modeste et ignoré.

— La XIe Maison régit le cimetière lui-même, l'ensemble des tombes de celui-ci, les archives et les dossiers relatifs aux morts.

— La XIIe Maison montre, (lorsque c'est le cas), la joie morbide de mourir, la « chaîne » du vampirisme, la nature du linceul ou les vêtements du mort, les objets, bijoux, emblèmes et décorations qui l'accompagneront dans la tombe.

Ce sont ces règles qui permirent pendant des siècles, à la vieille Chine et au Thibet, de déterminer tout ce qui touchait les funérailles, le lieu et l'orientation du tombeau, etc.

Il est bien évident que les Maisons ainsi analysées sont celles classiques, la première étant bien « l'Horoscope », ou angle est du ciel, la dixième correspondant bien au zénith ou méridien, la septième étant bien l'angle occidental du ciel, et la quatrième

correspondant effectivement au nadir. Qu'il s'agisse d'astrologie genethliaque, ou d'interrogation astrologique (« horaire » ou « élections »), les règles sont les mêmes, et ce sera à l'astrologue de savoir tirer parti de tout l'ensemble, avec subtilité et sagacité.

Nos observations personnelles nous ont permis de discerner le rôle particulièrement significatif de Neptune dans l'étude du Vampirisme. Planète gouvernant traditionnellement la médiumnité, le psychisme, les facultés supranormales, l'étrange, on la retrouvera toujours dans les cas de ce genre.

Lorsque dom Calmet publie son célèbre ouvrage *Dissertation sur les Apparitions des Anges, des Démons, des Esprits, et sur les Vampires de Hongrie, de Bohême, de Moravie et de Silésie,* en 1746, cet astre est dans le signe du Cancer, qui, analogiquement et parce que quatrième « Maison » du ciel, gouverne les exhumations, les autopsies et les apparitions des morts, en songe.

Lorsque, vers 1730, l'épidémie de Vampirisme désole les régions d'Europe centrale (Bohême, Moravie, Serbie, Hongrie, etc.), Neptune est dans les Gémeaux, troisième « Maison » du Ciel, et, par analogie, gouvernant la crémation, la « seconde mort », la destruction du « double ». Or, pour la seconde fois dans la Chrétienté, on exhumera des morts *pour les brûler, après une exécution judiciaire réelle.* Jadis, à l'époque de l'Inquisition, on en fit parfois autant pour des hérétiques déjà morts et enterrés. Cette crémation posthume indigna d'ailleurs de nombreux évêques qui tentèrent de s'opposer aux inquisiteurs dominicains. Et là encore, Neptune traverse lentement le même signe des Gémeaux. C'est l'époque de l'atroce croisade contre les Albigeois.

A-t-il existé d'ailleurs, facilité par les Astres, à une

quelconque époque de l'histoire précontemporaine, un comte Dracula ? Encore une fois, nous sommes à même d'affirmer que le personnage de Bram Stoker, qui donna son nom au roman que celui-ci publia en 1897, *a existé.* Quelque part dans les Balkans, *très probablement en Transylvanie,* proche de ce comitat de Kolosvar où Jules Verne plaça son *Château des Carpathes,* et Alexandre Dumas son *Château de Brankowan,* un noble magyar a vécu alors dans une solitude sylvestre, au sein d'un vieux burg. Ses connaissances occultes, sa réputation d'alchimiste et de magicien, le fait que les hommes de sa famille vécurent de même depuis le dix-septième siècle, avec les mêmes sujets de recherches, tout cela a concouru à créer la légende d'un seul personnage. Mais nous ignorons les liens ténébreux qui pouvaient les unir, *au delà de la mort.* Et il est possible que le « *Dracula* » de Bram Stoker (qui fut membre de la « *Golden Dawn* », ne l'oublions pas), ne fasse que nous révéler sous une forme romanesque l'existence de ce personnage *très réel.* Des obsessions, *qui durèrent des mois,* des terreurs irraisonnées et subites, *à l'état de veille,* vinrent frapper certains spectateurs et spectatrices des films successifs tirés de ce roman, particulièrement de celui (en couleurs), de 1959. Et l'acteur hongrois Bela Lugosi, qui incarna à diverses reprises dans les films antérieurs en noir et blanc, le diabolique personnage, *devint fou,* se croyant Dracula lui-même. *Véritable phénomène de possession !*

Tout cela tend à nous faire admettre *l'existence réelle* d'un personnage de ce nom. Et il est probable que c'est de la même source discrète de renseignements à son sujet, que Jules Verne et Alexandre Dumas tirèrent, *à la même époque,* les éléments des deux nouvelles citées plus haut, renseignements dont ils usèrent différemment, tout comme Bram Stoker d'ailleurs.

Vers 1920, commence l'apparition du film d'épou-

vante avec un Vampire pour personnage principal : « *Nosferatu* », première version de « Dracula », film allemand de Murnau (1922), « *Dracula* » (seconde version), en 1930, etc. Or, à ce moment, Neptune traverse le signe du Lion, analogue à la cinquième Maison du Ciel : les honneurs posthumes. Le Vampire commence à être un sujet mis en vedette ! Et il devient matière à distraction, le cinéma !

Actuellement, depuis l'entrée de Neptune dans le signe du Scorpion, gouvernant analogiquement la Mort et l'Etrange, nous avons vu paraître une série importante de ce genre de films, de l'extraordinaire et inoubliable *Cauchemar de Dracula* (« *Horror of Dracula* »), à *Et mourir de plaisir* (fort critiqué), en passant par *Les griffes du Vampire,* (fort médiocre), et *Les proies du Vampire* (moins mauvais !) à tous ceux que l'on nous annonce comme devant sortir prochainement. Or o ce signe zodiacal gouverne ainsi par analogie les mystères de la Mort, les causes, les aspects de celle-ci, et tout l'étrange, surtout, de ce qui touche l'Au-delà !

Voyons donc maintenant le rôle plus individualisé de Neptune dans les Ciels astrologiques de chacun de nous.

Prédisposera au *Vampirisme actif,* tout thème astrologique dans lequel on rencontrera :

— Neptune affligé, Neptune en Scorpion, Neptune en mauvais aspect de Mars, Neptune en mauvais aspect d'Uranus, Neptune en mauvais aspect de l'Ascendant, Neptune en mauvais aspect du Millieu du Ciel,

La fréquence de tels aspects et positions sidérales ou cosmiques, renforcera les possibilités de vampirisme du sujet analysé. Si des notes d'égoïsme, de haine, de cruauté, d'agressivité active, sont en outre relevées dans le Ciel natal, on se trouvera en présence d'un sujet qui pourra, involontairement, devenir dangereux après sa mort. Faisons ici observer que des rites religieux observés par lui avant le trépas, avec foi et confiance, et à plus forte raison la réception d'une haute initiation reçue pendant la vie (toutes choses permettant de freiner l'inconscient), écarteront de telles menaces.

Prédisposera au *Vampirisme passif,* c'est-à-dire exposera à en être la victime, tout thème astrologique dans lequel on rencontrera :

— Neptune affligé, Neptune en VIIIe Maison, Neptune en mauvais aspect du Soleil, de Mercure, de Vénus, de Saturne, d'Uranus. L'Hyleg affligé par Neptune ou Uranus, les Luminaires, Soleil et Lune, affligés par les mêmes dans le signe des Poissons, Neptune et Uranus, ou l'un d'eux, en VIIIe Maison et affligés, le Seigneur de la XIIe Maison se trouvant en la VIIIe, ou le Seigneur de la VIIIe se trouvant en la XIIe Maison.

Il est évident qu'un seul de ces aphorismes ne suffira pas pour faire craindre une mort par Vampirisme, mais si de très nombreux augures sidéraux de cette série se retrouvent dans un Ciel de Nativité, le sujet fera bien de surveiller son sommeil, la nature de ses rêves, et sa santé. Il aura alors intérêt à adopter un des procédés de protection analysés dans le chapitre que nous y avons consacré.

On observera que certains de ces aphorismes astrologiques sont communs au *Vampirisme actif* et au *Vampirisme passif*. Ils joueront alors dans le cas d'une victime, devenant, ensuite et à son tour, un danger posthume.

CHAPITRE XV

LES RITES DE PROTECTION

« Seigneur, délivre-moi des **mauvais, des êtres de sang... Ils reviennent chaque nuit, hurlant comme des chiens, errant ici et là, cherchant leur nourriture sans être rassasiés... »**

Psaumes : LIX, 3, 15-16.

Les rites de protection contre le Vampirisme posthume sont de diverses natures, selon qu'ils se rattachent à telle ou telle grande religion, ou à telle ou telle tradition magique. Nous nous bornerons à étudier et rapporter ceux qui relèvent de la grande tradition judéo-chrétienne, à forme essentiellement religieuse, et ceux dérivés du vieux fond magique celto-nordique. Nous commencerons par ceux-ci.

Nous avons vu que les animaux n'étaient pas à l'abri des attaques des Vampires, si nous en croyons le procès-verbal rapporté par dom Augustin Calmet,

abbé bénédictin de Senones. Or, en son célèbre ouvrage *Le Rameau d'Or,* (Paris 1924, Librairie Orientaliste Paul Geuthner, éditeur — Edition abrégée), sir James-George Frazer nous dit ceci, à la page 598 :

« Les paysans slaves et bulgares se représentent la peste bovine comme un démon, un vampire malfaisant, que l'on peut tenir en échec en interposant une barrière de feu entre lui et les troupeaux. Une conception analogue était peut-être à l'origine de l'emploi du « feu de Misère » comme remède pour l'épizootie. Il semble qu'en certaines parties de l'Allemagne, les gens n'attendaient pas que la peste éclatât ; ils saisissaient l'occasion par les cheveux, et allumaient chaque année un « feu de Misère » pour prévenir la calamité. De même, en Pologne, dit-on, le jour de la Saint-Roch, les paysans allument dans les rues du village, chaque année, des feux, et ils les font traverser par le bétail pour le protéger contre l'épizootie. Nous avons vu que, dans les Hébrides (au nord de l'Ecosse), chaque année, on faisait faire au bétail le tour des « feux de Beltane » dans le même but. »

« Chez les peuples slaves, le « feu de Misère » semble destiné à combattre non pas tant des sorcières vivantes que les Vampires et autres mauvais esprits. Et la cérémonie vise plutôt à repousser ces créatures néfastes qu'à les consumer véritablement dans les flammes. Mais, pour ce qui nous intéresse ici, ces distinctions sont insignifiantes... » (*Op. cit.* page 105.)

On peut suivre la coutume depuis le début du Moyen Age (ce qui ne signifie pas qu'elle n'existait pas auparavant), lorsque l'Eglise la dénonçait comme une superstition païenne, jusqu'à la première moitié du XIXe siècle, lorsqu'on la pratiquait à l'occasion en

diverses parties d'Allemagne, d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Chez les peuples slaves, elle paraît s'être attardée encore plus tard. On pratiquait d'ordinaire le rite quand sévissait la peste, ou les épizooties du bétail, contre lesquelles, le « feu de Misère » était, croyait-on, un infaillible remède. Les animaux que l'on y soumettait comprenaient les vaches, les porcs, les chevaux et quelquefois les oies. Comme préliminaire nécessaire, avant d'allumer ce feu, on éteignait tous les autres et toutes les lumières du voisinage, de sorte qu'il ne restait plus une seule étincelle allumée ; car tant qu'une lumière, ne fût-ce qu'une veilleuse, brûlait dans une maison, le « feu de Misère » ne pouvait pas prendre.

D'ordinaire, le « feu de Misère » était allumé en plein air, en certaines parties de la Serbie on l'allumait dans une salle obscure. Quelquefois, l'endroit choisi était un carrefour, lieu propice aux opérations de sorcellerie, et lieu hanté généralement par les mauvais esprits. Cela dérivait de la phrase de l'Ecriture sur le roi de Babylone, qui se tient debout à l'entrée de deux chemins. Parfois c'était un creux de route, c'est-à-dire une « petite vallée », mot qui en hébreu se dit *gehenne*.

Le procédé habituel était celui traditionnel, la friction de deux morceaux de bois dur. Ceux qui l'allumaient étaient soit deux enfants, garçon et fille, soit un vieillard et une vieille femme, en Serbie notamment. Ils devaient se débarrasser de tout objets de métal. Et en Bulgarie ils devaient se dépouiller de leurs vêtements. Raison aisément compréhensible, la nudité favorise l'irradiation des auras du corps humain. On retrouve très loin dans le temps la nudité rituelle, en tous les rites de magie inférieure. Seules les religions connaissent la robe et les tuniques sacerdotales. Toutefois, les nudités rituelles impliquaient toujours la chasteté des sujets.

Quand le « feu de Misère » avait pris, on y allumait alors le « feu de Joie », dans lequel on faisait passer et repasser les animaux malades. On suivait un ordre de préséance, régulier généralement : les porcs, les vaches, les chevaux.

Les tisons, les cendres, connaissaient le rôle protecteurs traditionnels. On les conservaient chez soi, on répandait les cendres dans les labours.

A l'échelon supérieur, et dans le domaine théurgique cette fois, et pour lutter contre les Vampires s'attaquant aux êtres humains, nous trouvons les épées, et leurs dérivés : poignards, dagues, tous objets revêtus de signes théurgiques protecteurs et le plus souvent bénits.

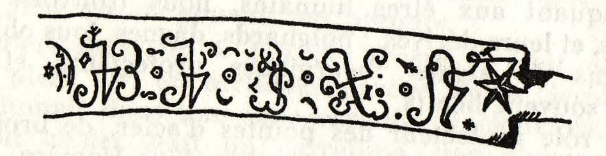
Le rôle protecteur des pointes d'acier, de bronze, de fer, est ancien. Nous trouvons dans Homère, une des plus anciennes évocations connues, où figure le rôle protecteur de l'épée. On connaît l'évocation de Tirésias, par Ulysse, au chant XI de l'*Odyssée*, et on peut y lire cette phrase :

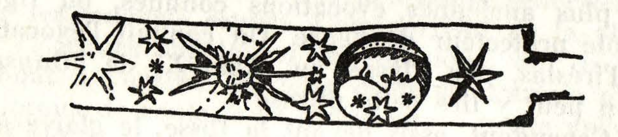
« Cependant, assis devant la fosse, le glaive à la main, je ne permets point aux ombres sans force des Morts, de s'approcher du sang avant que j'aie interrogé Tirésias... » (Homère, *L'Odyssée*, XI.)

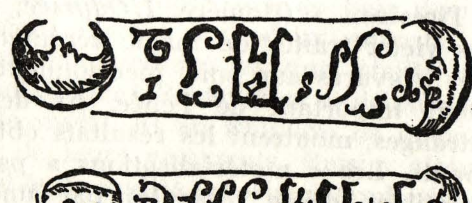
Tous les vieux traités de magie cérémonielle, et d'anciennes gravures sur bois, mentionnent le rôle extrêmement important de l'épée. Et des récits, souvent étranges, montrent les résultats obtenus, ils sont probants. Les « matérialisations » psychiques sont susceptibles d'être dissoutes par une pointe métallique importante, comme un noyau de foudre globulaire le sera par un paratonnerre. Le dossier d'une instruction volumineuse existant au greffe de la Justice de Paix de Yerville, instruction relative à une affaire d'envoûtement survenue en 1850 au presbytère de Cideville, arrondissement d'Yvetot,

mentionne les phénomènes obtenus en frappant avec des pointes métalliques des « matérialisations » maléfiques, provoquées par un berger également sorcier, et dirigées contre un enfant habitant ledit presbytère.

Les *Annales du Musée Guimet* (*Revue de l'Histoire des Religions* numéros 4 et 5, juillet-octobre 1924), ont publié une remarquable étude de M. W. Donna, relative aux *armes magiques*. Cette étude, a fait l'objet d'une plaquette tirée à part de 74 pages et







Inscriptions de caractère magique figurant sur des armes de protection en Europe centrale (XVIIIe siècle).

comporte des reproductions d'armes gravées, figurant dans diverses collections particulières, notamment la collection de M. C. Buttin, en Suisse, celles des musées de Berne, Genève, Vienne. (Voir figures page 218.)

Un fait important à noter, toutes ces armes proviennent des régions où sévit jadis le Vampirisme : Hongrie, Autriche, Serbie ! Et chose également étrange, toutes sont de type allemand, *et du* XVIIIe *siècle, la grande époque du Vampirisme.*

On y trouve le Soleil et la Lune, image du Christ et de l'Eglise, aussi bien que de la Vierge. C'est également, quant à la Lune, un signe protecteur encore plus ancien et extra-chrétien. Le croissant lunaire était déjà une amulette à l'âge du bronze.

Le bras armé (*dextrochère*), sortant d'un nuage, à l'intérieur duquel on aperçoit parfois une étoile, se rencontre assez souvent. Des inscriptions pieuses (*Pro-christo* et *Patria*), ou symboliques, (*Recte faciendo — Vincere aut mori*), en mauvais latin ou en langue vulgaire, l'entourent fréquemment. C'est le bras de Dieu, le bras vengeur et justicier. Une formule grecque nous dit en effet : « Christ te poursuit de sa main droite. »

L'iconographie chrétienne possédait déjà, aux premiers siècles de notre ère, cette sorte de « main de vengeance divine ».

On trouve également des chrismes, soit IHS entrelacés, initiales de la phrase latine célèbre signifiant en français « Jésus Sauveur des Hommes ». On y lit parfois MAR (Maria), INRI, VI + IA (Via, un des noms symboliques du Christ dans les Evangiles). D'autres fois on trouve le *Pentagramme*, ou étoile à cinq branches, dit encore « *étoile de David* », ou l'Hexagramme, appelé vulgairement « *Sceau de Salomon* ».

Des caractères plus mystérieux ornent encore parfois ces armes. Ce sont des lettres tirées des

vieux alphabets magiques, tels ceux reproduits au nombre de soixante-douze, dans la célèbre *Virga Aurea* du moine Jacques-Bonaventure Hepburne, un écossais, qui fut le secrétaire et le bibliothécaire du Pape Paul V. Mais la signification ésotérique de chacune de ces lettres est à peu près perdue.

Enfin, il est évident qu'il existait également des épées et des dagues, bénites selon un rituel approprié, par un prêtre, et qui étaient destinées à écarter les spectres malfaisants de leur propriétaire, aussi bien que de protéger son sommeil.

Nous donnerons la préférence aux épées à garde cruciale, telles que les épées des ordres chevaleresques (Saint-Sépulcre, Saint-Jean de Jérusalem, ou Malte), ou celles des ordres martinistes ou maçonniques, ou figurent les symboles des constructeurs du temple de Salomon et des cathédrales, images de la « Jérusalem Céleste ».

La plus traditionnelle des inscriptions est assurément celle recommandée par les très anciennes « *Clavicules de Salomon* ».

D'un côté de la lame, à cinq travers de doigts environ de la croisette, on fera graver une croix pattée (croix dite de Malte), puis le mot « TETRAGRAMMATON », puis de nouveau une croix pattée.

De l'autre côté de la lame, également à la même distance, on fera graver une croix pattée, puis le mot « AGLA », puis une croix pattée, puis le mot « ON », puis une croix pattée.

TETRAGRAMMATON, significatif du « *Grand Nom de Quatre Lettres* », soit IAWEH (Jeovah), est le nom du Dieu Vivant dans la Kabale.

AGLA est la contraction des quatre initiales des mots hébreux « *Atha Gibor Leolam Adonaï* », soit : « Le Seigneur-Roi est grand dans l'Eternité. »

ON, en grec, signifie Dieu, Divin, Eternel.

On peut encore faire graver le mot hébreu et

kabalistique MAKABA, acrostiche de cette autre devise kabalistique :

« *Mi Komoïkou Boëlim Adonaï...* », soit : « Qui est semblable à Toi parmi les forts, ô Seigneur ?... » (*Exode* : XV, 11.)

On trouvera d'ailleurs dans les ouvrages spéciaux de nombreux *noms divins* à caractère protecteur.

Nous avons vu, dans une collection privée, une fort belle épée théurgique de type rosicrucien, qui portait sur sa lame un *Pentagramme* (étoile à cinq branches) avec la *Croix* en son centre, suivie de l'inscription latine : « *Ego sum radix et genus David, stella splendida et matutina...* », soit en français : « Je suis le rejeton et la postérité de David, l'Etoile Brillante du Matin... » (*Apocalypse* de Jean, XXII, 16.) Après cette phrase, venait de nouveau un *Pentagramme* portant la *Croix* en son sein.

L'autre face de la lame portait un *Sceau de Salomon* (étoile à six pointes, ou *Hexagramme*), suivi de la phrase latine « *Vade Satanas* » (« Retire-toi, Satan », Mathieu, *Evangile*, IV, 9), et d'un second *Hexagramme*. Dans chacune des étoiles, figurait également une Croix.

Il est bien évident que si l'on adopte une dague et non une épée, elle devra répondre aux mêmes caractéristiques : garde cruciale, lame à deux tranchants, symboles judéo-chrétiens, etc. Mais en aucun cas, une dague de vénerie, un couteau de chasse, une épée de guerre ayant versé le sang humain ou animal, ne saurait recevoir la bénédiction solennelle.

De très anciens traités de magie du Moyen Age (rédigés en allemand), nous donnent la composition et la formule de consécration d'un anneau spécial, usité contre les Vampires dans les régions d'Europe Centrale, par ceux-là mêmes qui avaient pour objectif de les combattre. Il y a en réalité deux anneaux, l'un qui sert à détruire ou repousser les

Vampires, et l'autre qui était porté par ceux qui, de leur vivant, *suscitaient des Vampires, ou travaillaient à le devenir après leur mort*. Nous analyserons le second but en premier.

La création du premier élément d'une chaîne vampirique avait toujours pour objet une certaine réanimation d'un cadavre immédiat. On suppléait aux éléments supérieurs de l'être, dégagés et passés dans les plans supérieurs, en faisant littéralement *posséder* le cadavre, *encore en parfait état de conservation*, par une entité spirituelle maléfique, reliée elle-même à un des quatre éléments : Feu, Air, Eau, Terre. Il y avait donc intégration successive de quatre entités élémentaires différentes. Selon que le sujet était trépassé du lever du soleil à midi, de midi au coucher, du coucher à minuit, de minuit au lever du jour, on évoquait et commandait un des quatre Esprits Gouverneurs de ces périodes et ses Serviteurs immédiats, au nombre de deux. Un charme (sortilège), était alors cousu en ses vêtements ou son suaire. Il fallait ensuite aller évoquer les nouveaux hôtes du cadavre, demeuré intact, *sur sa tombe même*, l'appeler par l'ancien nom qu'il portait de son vivant, le *charmer*, le décider à se dégager de sa dépouille et à se matérialiser, hors de la tombe. La première victime du nouveau Vampire était, *inévitablement et nécessairement*, l'évocateur, lequel devenait alors le premier chaînon, *réellement humain et conscient* de la diabolique filiation qui naissait ainsi. Marqué du stigmate, désormais relié psychiquement, (*par l'osmose sanguine et vitale*), au catalyseur initial qu'était le cadavre réanimé artificiellement et magiquement, l'évocateur, devenu vampire à son tour, parvenait à prolonger sa propre vie en se dédoublant la nuit et en allant puiser le fluide vital des autres êtres endormis. Lorsque finalement il devait mourir, à un âge généralement avancé, son corps de chair ne se décomposait pas,

et peu après l'inhumation, généralement vers les quinzième, vingt-deux ou vingt-troisième jours de la lunaison, avait lieu la première « sortie » hors de la tombe. Dès lors, la chaîne mortelle allait s'augmenter de toutes les victimes du monstre, devenues Vampires à leur tour[1].

Mais dans l'ensemble des rites de cette seconde naissance, il y avait un anneau doué d'un pouvoir spécial. Les vieux grimoires allemands auxquels nous faisions allusion au début de ce chapitre, nous disent ceci :

« Un Vampire gravé sur une pierre héliotrope en fait une « *pierre-de-sang* ». Elle donnera à celui qui la portera selon les rites requis, le pouvoir de commander aux démons incubes et succubes. Elle l'assistera en ses conjurations et ses évocations... »

Qu'est-ce donc que l'*héliotrope ?* C'est une pierre fine, de la famille des *chalcédoines*, laquelle comprend la *carnéole*, qui est rouge, comme l'indique son nom ; la *sardoine*, qui est brune, et l'*héliotrope*, qui est vert sombre, avec des taches, des traînées, ou des mouchetures rouge sombre. Si elle est opaque totalement, elle est alors de la famille du *jaspe*, et prend le nom de *jaspe sanguin*. Mais la véritable pierre *héliotrope*, est vaguement translucide, et n'est jamais opaque comme le *jaspe sanguin*.

C'est parce qu'elle est verte, (couleur de l'Astral, ou « monde » des morts, immédiat), et vert sombre (les morts maléfiques), semée de traînées rouge sombre (le sang), que l'on a rattaché cette pierre aux mystères de la mort, du Vampirisme, et du sang.

1. Il est fort possible que ce soit à cela que le marquis de Chefdebien fait allusion en sa lettre publiée p. 52 de l'ouvrage de B. Fabre. *Un Initié des Sociétés Secrètes Supérieures*, (Paris 1913), lorsqu'il évoque l'existence des « *frères du Grand-Rosaire* », dont le berceau était à Prague encore à cette époque, c'est-à-dire à la fin du XVIIIe siècle. Un rosaire, c'est une « chaîne »...

D'ailleurs, selon un manuscrit anglais du British Museum, elle passait jadis pour arrêter les pertes de sang, les hémorragies, et était une protection contre les poisons, et la morsure de Vampires en était un, dans la tradition, on l'a vu, puisqu'elle communiquait cette funeste passion. Les traités gnostiques anciens la citaient comme une pierre mystique et magique évidente, et Henri Cornélius Agrippa, en sa célèbre *Philosophie Occulte,* la citait comme susceptible de rendre constant, glorieux, et de sauvegarder la réputation de qui la portait.

D'autres grimoires de nécromancie la nomment « pierre-de-Babylone ». Elle passait, frottée avec le suc de l'herbe du même nom, (l'héliotrope, ou tournesol), pour assombrir le soleil comme durant une éclipse, et le faire paraître rouge sang. Il suffisait de la faire bouillir à gros bouillon dans un chaudron plein d'eau incantée. Les vapeurs, accompagnées de paroles magiques, le tracé de certains caractères, épaississaient suffisamment l'air pour estomper le soleil et le faire paraître rouge-sang. Alors, on pouvait distinguer les spectres, les mânes, *et les Vampires !* D'où son nom d'héliotrope : *tournesol* (elle détournait le pouvoir du soleil).

Il n'est pas impossible d'ailleurs, que dans le cas d'une secte vouée au Vampirisme, comme cela a pu être dans certaines régions d'Europe Centrale, les nobles, affiliés à cette secte, se soient fait inhumer avec l'anneau mystérieux et sa « pierre-de-sang », dans la croyance que cet anneau, doué de propriétés mystérieuses par le moyen de la magie, ne protège outre-tombe, et leur dépouille, et leur « double » au cours de ses sorties et de ses matérialisations. Ils ont pu s'imaginer que le port de l'anneau maléfique leur éviterait une accidentelle et malencontreuse exposition aux rayons du soleil. Lorsque l'on pénètre dans le domaine de la magie, on pénètre également dans celui de la superstition.

Les prêtres s'en servaient pour deviner et interpréter les oracles et les réponses des idoles divinatoires, nommées *teraphim.* Actuellement et comme autrefois, les plus belles de ces pierres viennent des Indes.

Nous ne donnerons pas plus le rituel de création d'une chaîne vampirique que celui de consécration de l'héliotrope gravé du Vampire. Il s'agit là évidemment de l'animal de ce nom, et nom du personnage dans l'exercice de ses fonctions mortelles.

Il est d'ailleurs étrangement significatif qu'à une époque et en des régions où l'on ignorait totalement l'existence du grand *Vespertillon* d'Amérique du Sud, le *vampirus spectrum* des naturalistes, (qui atteint 75 centimètres d'envergure), on ait cru que les morts-vivants pouvaient parfois modeler la forme de leur double en loup (loup-garou), en serpent, *ou en chauve-souris.*

Abordons maintenant le rôle de l'héliotrope, monté en bague de protection. Alors que dans le cas de l'anneau magique destiné aux opérations du vampirisme, cette pierre est montée sur argent, (métal lunaire, donc nocturne), dans le cas de l'anneau de protection, la pierre est montée sur *or rouge,* (symbole solaire, diurne).

Certains traités anciens veulent que cet anneau soit réalisé lorsque le Soleil (la vie) pénètre dans le signe zodiacal du Bélier (le renouveau, la *Re-Naissance.*), la Lune se trouvant alors au Cancer, ou au Lion. On a trouvé certains de ces anneaux portant, gravée à l'intérieur, la phrase latine : « *Et verbum caro factum est* », soit : « Et le Verbe a été fait chair... » (Jean, *Evangile,* 1, 14). Allusion évidente à la corporisation du Christ, opposée ima-

ginativement à celle du Vampire. Ou encore : « + *Exurgue Domine* + *Salvum me fact* + », soit : « Levez-vous, Seigneur, et sauvez-moi... ».

Enfin, la *carnéole*, (de *carneus :* chair, et de *olearis :* huile), variété d'héliotrope, fut également utilisée comme elle. Le musée de Vienne possédait encore vers 1939 une *carnéole* montée sur or, gravée d'un chrismon inscrit dans un triangle pointe en bas. A l'intérieur, gravé, le mot « *Soter* » (sauveur [1]).

Abordons maintenant le rôle légendaire de l'ail !

Mis à l'ordre du jour par Bram Stocker, en son célèbre roman *Dracula,* nous ignorons où cet auteur a pu rencontrer un exposé des propriétés particulières de l'ail, comme protection contre les attaques des Vampires. Il s'agit, en l'occurrence, d'obtenir un champ protecteur, en disposant des vases emplis de fleurs d'ail autour du lit, et en faisant porter un collier de fleurs d'ail par le malade. Nous laissons à Bram Stocker la responsabilité de la formule !

Par contre, si la présence de chapelets d'ail nous paraît être une pure superstition populaire, cette

1. La *carnéole* est une *chalcédoine,* elle aussi. Elle est de nuances variables, allant du rouge sombre au brun-rouge foncé. Claires, on les nomme « *pierre de saint-Etienne* ». (F. Hermann : *Les Gemmes et les Perles.*)

On observera que cette formule doit être originaire d'Europe Centrale, car elle mentionne, comme *saint* (ce qui est traditionnel en toute *bénédiction,* celui-ci variant avec celle-là), le diacre Etienne, premier martyr de l'Eglise naissante, lapidé à Jérusalem, l'an 35. Mais il y a évidemment là une homonymie avec saint Etienne, *roi et apôtre de la Hongrie* (région où sévit le Vampirisme), qui vécut de 977 à 1038, et dont la fête est le 2 septembre. Car, ne l'oublions pas, il s'agit là de la bénédiction d'un anneau et d'une gemme destinés à combattre un fléau particulier à l'Europe Centrale. Elle est certainement d'origine hongroise ou croate, régions qui furent toujours catholiques en majorité. Et les détails des oraisons de cette formule font allusion *aux mystères de la Mort, du Sang, et du Sépulcre, dans la vie du Christ.*

dernière a peut-être une origine plus raisonnable et plus savante qu'elle ne paraît, celle de l'emploi de l'*arsenic* comme moyen de protection contre le Vampirisme.

L'arsenic est un métal d'un gris brillant, qui, en se volatilisant au feu, à 180°, *répand une forte odeur d'ail.*

Le nom viendrait du grec αρβενιαοσ, *mâle,* selon Littré, ou, plus sûrement encore, de *ars, arse,* participe passé du verbe ancien *ardre* ou *ardoir,* vieille forme de brûler. Le bois *arsin* est, en terme des Eaux & Forêts, le bois qui a brûlé. On retrouve cette idée de *feu* dans *arsenal,* dérivé du bas-grec αρβηναλησ, lieu où sont entreposées les armes et les munitions.

Que l'arsenic soit lié à la légende du Vampirisme, nous n'en voulons pour preuves que le fait que les montagnards d'Autriche, de Styrie, du Tyrol et des Carpathes, toutes régions où le Vampirisme a sévi (et sévit encore), en mangeaient ou en faisaient manger à leur bétail. Il passait, en ces régions, pour redonner de l'appétit et des forces, qualités que retiraient aux organismes vivants les attaques des Vampires.

Il est probable que ce furent les nombreux alchimistes et mages de Prague et des autres villes de Bohême et de Moravie [1], qui en firent brûler sur les charbons ardents des cassolettes, car les fumées de l'arsenic passaient pour véhiculer des gaz corrosifs des éléments fluidiques, et donc dissolvants naturels des « matérialisations ». Les alchimistes donnaient d'ailleurs ce nom (*arsenikôn*), au « Mercure des Philosophes », dénommé encore « Lion Vert », élément

1. Prague fut longtemps la capitale de l'alchimie. Il y existe encore, à notre époque, la « rue des Faiseurs d'Or ». Et sous le règne de l'empereur Rodolphe, les kabalistes et les occultistes y affluèrent des quatre coins de l'Europe. C'est à Prague d'ailleurs qu'eut lieu la fameuse expérience du *Golem* d'Isaac Lew, et c'est en cette ville que naquit sa légende. Enfin, c'est à ce rayonnement alchimique surtout, que Prague doit son surnom de « Ville Dorée ».

acide et corrosif des impuretés minérales de leur matière première, (généralement des pyrites de fer ou de plomb). L'arsenic ainsi volatilisé, jouait donc un peu le rôle de l'encens, qui chasse par ses fumigations, (selon le *Rituale Romanum,* et la formule de sa consécration), tous les Mauvais Esprits, ainsi que l'Eau Bénite, dans la liturgie chrétienne et dans les Exorcismes de l'Eglise.

Mais les paysans ignorants de ces régions d'Europe Centrale crurent que c'était l'odeur fortement alliacée des fumées arsenicales, qui possédaient le privilège occulte de chasser les Vampires et les Spectres, et ils étendirent ainsi à l'*ail* la même vertu qu'à l'*arsenic.*

Dans le domaine des précautions générales, on proscrira la présence de tout objet funèbre dans la demeure, qu'il s'agisse de souvenirs venant même d'un être cher. Les crânes et les tibias, chers aux carabins et à certains médecins facétieux, aussi bien qu'à tels occultistes « noirs », sont des supports de forces particulièrement dangereux. Ces débris viennent généralement des amphithéâtres des hôpitaux, ce sont souvent des vestiges d'individus morts de mort violente, ou parfois même de condamnés à mort exécutés. Comme tels, ce sont des « reliques » néfastes.

Une tradition plus que séculaire, peut-être même millénaire, veut que le Vampire ne puisse pénétrer dans une demeure que vers le coucher du soleil, la nuit étant presque totale, ou, plus souvent, *peu avant l'aube.* En outre, cette même tradition veut que portes et fenêtres ouvertes facilitent les matérialisations, alors que dans une chambre absolument close, il est plus difficile à une entité de pénétrer. Il y a là un problème de franchissement de la matière. C'est ainsi qu'en Chine, comme dans tout l'Extrême-Orient d'ailleurs, toute évocation comporte des sacrifices d'animaux, notamment d'un coq,

le sang facilitant la « condensation » des entités évoquées. Mais également, avec les parfums qui se consument dans la cassolette, *on laisse une fenêtre toujours ouverte* [1].

Les vieux maîtres de l'Occulte, du seizième siècle au dix-huitième, recommandent de ne jamais laisser pénétrer dans l'Occultum une fille ou une femme, celle-ci pouvant avoir ses « mois », et être ainsi un catalyseur d'influences maléfiques, *attirées par le sang.* Pour ce motif, on ne laissera jamais dans la chambre où l'on dort des linges ainsi souillés de sang menstruel. D'autant que ce dernier est psychiquement et occultement impur, plus encore que le sang veineux ou artériel, libéré par une blessure quelconque [2].

1. *Cf. : Méthode pratique de Divination Chinoise par le Yi-King,* par le Maître Yü-Kuang. (Paris 1950, Editions Véga.)

2. Il est entendu que le sang menstruel est, par contre, rigoureusement identique au sang ordinaire, sur le plan biologique.

CONCLUSION

> « Il y a des morts, qui, dans les tombeaux, et à la manière des spectres, tuent leurs voisins encore vivants... »
>
> R.-P. Rzazcynsi, S.-J. : *De curiosa... - 1721.*

Au terme de cette enquête, après avoir passé en revue les affirmations légendaires et les avoir confrontées avec les résultats de l'expérimentation métapsychiste, il semble bien que l'incroyance de principe soit aussi imprudente que la généralisation démesurée de cette horreur qui a nom le Vampirisme.

Sans doute ce dernier est-il universellement connu, dans le temps comme dans l'espace terrestre. Le monde antique ne l'ignorait point. Phlégon de Tralès (*De Mirabilibus*) rapporte l'histoire de Philinnion, arrivée à Hypate, en Thessalie ; on connaît celle de Polycrite, en Etolie. Et Jean-Christophe Herenberg, en ses *Philosophicae et christianae cogitationes de Vampiriis* (1773), cite déjà des exécutions de vampires en 1337 et en 1347. Et nous trouvons la légende du Vampire en Océanie, en

Chine, au Japon, en Afrique, aux Antilles, aussi bien qu'en Europe. Nous disons la *légende*. Car nous ne possédons de ces phénomènes hallucinants aucun procès-verbal provenant de ces régions. Seuls, ceux que le savant bénédictin dom Calmet a pu rassembler pour l'Europe centrale en son célèbre ouvrage, des documents manuscrits corrélatifs issus des archives de l'empire d'Autriche, et autrefois déposés à Vienne ou à Belgrade, nous sont parvenus avec des caractères d'authenticité incontestable.

Mais qu'appelons-nous procès-verbal ? L'écriture est inconnue en Polynésie, le Japon l'a reçu de la Chine vers le XVIIe siècle. En Afrique comme aux Antilles, il est impensable d'exiger de tels documents. Dès lors, dans les *récits* de ces régions et que nous classons parmi les *légendes* du fait même de notre incrédulité, est-il interdit d'y voir, en fait et bel et bien, l'équivalent des procès-verbaux que nous recherchions, et que nous ne saurions donc rencontrer ailleurs que dans ces peuples ignorant l'écriture ? Car, en Chine, pays qui l'a posséda très tôt, de nombreuses *relations manuscrites* existent sur ce sujet. Sont-ce des œuvres d'imagination ou des récits réels, plus ou moins enjolivés par les écrivains chinois ?

Que nous dit la légende, en effet ?

1. Il est un état intermédiaire entre la Vie et la Mort, état dans lequel le corps physique se conserve miraculeusement, exempt de toute corruptibilité, la chair demeurant souple, tiède, le visage vermeil, avec un renouvellement anormal du sang, une certaine circulation sanguine, et parfois une respiration lointaine mais perceptible. L'excédent sanguin est rejeté par le pseudo-cadavre, et macule le linceul ou les vêtements. Or, les chapitres précédents

ont établi la réalité de ces choses étonnantes. La rareté des exemples connus provient uniquement de l'absence de recherches et d'observations suivies en ces domaines.

2. Le Vampire est capable de sortir de sa tombe, à l'état de « double » subtil, de se condenser et de se matérialiser suffisamment pour devenir apparent, et perceptible par le contact, pour ceux qu'il attaque durant leur sommeil. Les pages antérieures prouvent la réalité et la possibilité de telles actions.

3. Le Vampire ne se matérialise pas toujours sous la forme humaine. Parfois, le « double », sous une impulsion inconsciente due à une certaine animalité latente, se condense sous une forme animale. C'est alors la lycanthropie. Le chapitre II page 32 démontre la possibilité de ce phénomène.

4. Le Vampire est capable de franchir, à l'état de « double » subtil, les murs et les portes fermées, puis de se matérialiser ensuite suffisamment pour devenir perceptible aux sens supérieurs de l'homme, ou à certains écrans utilisés en métapsychie. Les chapitres III et IV pages 61 et 78 démontrent encore cette possibilité.

5. Le Vampire est capable de prélever le fluide vital résidant dans le sang de sa victime, à l'aide, soit d'une succion provoquant un éclatement capillaire du réseau sanguin (origine des fameuses taches bleues relevées sur les victimes), soit par une piqûre ou une morsure légère de type courant. Le chapitre X page 175 sur les stigmatisations des mystiques chrétiens démontre encore cette possibilité.

6. Le Vampire est reconnaissable à un développement anormal des canines, développement qui apparaît et se manifeste dès ses premières activités. Le fait est possible. On a vu des dents de lait repousser parfois chez des vieillards de leur vivant. Mais aucun procès-verbal ni récit à caractère authentique ne parle de ce phénomène ! Il n'est cependant pas impossible, l'instinct créant la fonction, la fonction créant l'organe.

7. Le Vampire semble d'abord, dans les premiers temps de son activité, manifester une attirance particulière pour ses proches immédiats ou ses descendants. Le principe des groupes sanguins et ce qui en découle, c'est-à-dire le danger mortel d'une transfusion de sang d'un groupe étranger pour un individu, peut faire considérer cette attirance instinctive comme une manifestation soit subconsciente, soit intelligente, de son absolu et égoïste instinct de conservation. Le chapitre VIII page 138 permet de mieux comprendre ce phénomène.

8. Le comportement du Vampire semble, nous venons de le redire, monstrueusement égoïste. Seul, *un instinct de conservation inconscient,* et donc totalement amoral, peut justifier les attaques dont il est l'auteur. Il faut donc assimiler son activité à celle d'un somnanbule qui n'aurait qu'une idée fixe : *subsister*. Comme tel, le Vampire a donc été de son vivant, un être doté de facultés psychiques, voire médiumniques, habituellement rencontrées chez les auteurs de manifestations supranormales. Et nous savons par le chapitre II page 32 que le « double » ne manifeste guère que les impulsions secrètes les plus inférieures.

9. L'activité du Vampire est purement nocturne. Il sommeille durant le jour, réincorporé à son corps physique. Nous avons vu en effet qu'une lumière atténuée était nécessaire aux manifestations psychiques, et que la clarté trop vive leur était souvent contraire. Voir chapitre III page 61.

10. Les victimes du Vampire deviennent Vampires à leur tour. Le phénomène de la « passation d'âme », commun dans les rites du Vaudou, surtout africain, montre qu'un « double » peut être substitué à un autre « double ». C'est là l'explication des phénomènes de « possession » que l'Eglise

affirme véridiques. Dans les rites du Vaudou moderne, en Afrique comme en Haïti, ne pouvant sacrifier une victime humaine, on sacrifie une victime animale. Mais on prend soin auparavant de « dédoubler » l'une et l'autre. Des réactions étranges accompagnent cette « passation d'âme ». L'enfant ou la jeune fille qui est sensé être sacrifié demeurera à jamais stupide après cet échange des « doubles ». On ne pourra plus lui apprendre à parler ni à marcher debout. Il est dans de nombreux villages du centre de l'Afrique des *idiots* qui n'ont pas d'autre origine. Par contre, l'animal sacrifié a toujours un comportement et un regard étrangement humains dès qu'il a incorporé le « double » de l'autre victime.

Ainsi le principe de la « passation d'âme » explique-t-il que ceux qui ont jadis communié avec le Vampire par son sang (frictions corporelles, absorption dans du pain), le deviennent à leur tour. De même que par une sorte d'osmose psychique, leur propre sang, mêlé au sien, établira une communion identique menant à la même criminelle folie. S'il s'agit simplement d'un épuisement du fluide vital il en sera de même puisque le fluide vital est l'âme résidant dans le sang, et il y aura donc mélange des deux, celui de la victime et celui du Vampire.

C'est donc finalement celui-ci qui deviendra l'intelligence motrice de sa victime, c'est son aveugle et insensé instinct de conservation qui se substituera à l'instinct normal de conservation de celle-ci. Dès lors, la « chaîne » se constituera et s'augmentera sans cesse.

11. Il est impossible d'admettre que c'est le sol, par ses radiations telluriques, qui soit à même de conserver certains corps. Pourquoi certains et pas tous ceux enterrés dans le même lieu ? Poser cette question, c'est assurément la résoudre, et on a vu

que les enquêteurs du XVIIIe siècle avaient, devant cette hypothèse, fait ouvrir quarante tombes en un seul endroit, pour ne rencontrer que dix-sept corps conservés, *ceux-là mêmes soupçonnés de vampirisme.*

Par contre, il n'est pas impossible que des influences telluriques agissent, par une sorte de *géopsyché,* et au long de toute une vie, sur certaines individualités particulièrement sensibles à ces radiations. Elles peuvent être alors suffisamment puissantes pour modifier, au cours de l'existence, l'orientation médiumnique de ces individus. En résumé, le sol n'influencerait pas certains *corps,* mais certaines *psychés* (âmes), et il le ferait parfois en mode chtonien, chez des individus de mentalité grossière ou immorale, ou en mode élevé (anachorètes, saints, etc.).

12. La destruction du Vampire ne saurait être réalisée que par la perforation du cœur à l'aide d'un pieu de bois, la décollation, puis l'incinération de tout le corps. On a vu en effet (chapitre IX page 161) que la chaux vive avait été inefficace. Son emploi en certains cas, au XVIIIe siècle, et en Europe centrale, fut une erreur qui est peut-être la cause de la perpétuation du vampirisme en ces régions.

Le cœur est la grande centrale de répartition du sang dans l'organisme. En le perforant par une blessure considérable, on détruit cette centrale sans rémission. Or ce rôle, et la circulation sanguine elle-même, étaient ignorés jusqu'au XVIIe siècle. Cependant, on connaissait déjà la nécessité de la perforation cardiaque.

D'autre part, le fonctionnement de la pensée est lié à celui du cerveau. Et l'activité cérébrale est liée à l'oxygénation du dit cerveau, l'oxygène lui étant amené par le sang venant irriguer la matière cérébrale. En décapitant le Vampire, on détruit toute possibilité d'activité de ce genre, puisqu'il n'y a plus alors de relation avec le cœur, lui-même per-

foré et hors d'état de tout fonctionnement. On le voit, *intuitivement*, les anciens avaient imaginé une formule non dépourvue d'efficacité quant à la destruction des Vampires.

13. Les rites religieux sont susceptibles de susciter des *protections d'ordre supérieur*, et ce sont ces dernières qui, en fait, peuvent être destructrices des Vampires, mais non les objets (croix, hosties, eau bénite, etc.), et les rites eux-mêmes, qui ne seraient plus, sans cela, que des témoignages de la superstition.

Enfin, ultime conclusion, doit-on admettre l'existence des Vampires, à l'époque de la physique nucléaire et des premiers essais de voyages interstellaires ?

Il n'est, à notre avis, qu'une façon logique et prudente de traiter ce problème.

C'est de se souvenir simplement que :

a) des gens de bonne foi, à la suite d'un ou de plusieurs cauchemars nocturnes, ont prétendu avoir subi des attaques de personnes décédées depuis un certain laps de temps, allant de six semaines à plusieurs années. Certains de ces « agressés » sont morts au bout de quelques jours. L'autosuggestion n'est pas à écarter à priori.

b) des enquêteurs officiels et assermentés, médecins, chirurgiens, officiers de justice ou d'armée, ont fait ouvrir les tombes des suspects, et, pour ne pas éviter la possibilité d'une conservation corporelle due à la terre et aux influences telluriques, ont également fait ouvrir les tombes environnantes, parfois en très grand nombre. Or, on n'a jamais retrouvé parfaitement conservés et présentant les caractéristiques du vampirisme que les cadavres de ceux qui

avaient ainsi été accusés par les personnes attaquées en songe.

Et ces deux constatations semblent bien poser les bornes d'une conclusion dépourvue de tout romantisme ou de toute imagination déréglée, malheureusement...

les portes de l'étrange

De sensationnelles et récentes opérations chirurgicales ont conduit les plus hautes autorités médicales à admettre que la définition de la « mort légale », reposant sur l'arrêt absolu du cœur et de la respiration, était désormais à revoir, eu égard aux conclusions découlant des dites opérations. Mais que dire de l'imputrescibilité absolue du corps et du sang, des viscères essentiels, par sécrétion des huiles nécessaires à une sorte d'auto-embaumement, du maintien d'une température très proche de celle des vivants, de la souplesse des membres, et cela après de longues années dans une sépulture ? Certains cas remontent à environ dix-huit cents ans !
Tout organisme puisant sa survie dans le milieu ambiant, ne demeure-t-il pas une activité psychique et instinctive ? N'y a-t-il pas des « sorties » du « double », analogues au dédoublement des vivants, et peut-être hors et loin de la tombe ? C'est ici que commence le grand mystère de cet hinterland...
C'est pourquoi, en ces pages, Robert Ambelain aborde le problème des comas prolongés, et aussi celui, à la fois fascinant et terrible, du vampirisme posthume.

Imp. Theillet 77-I-2990